

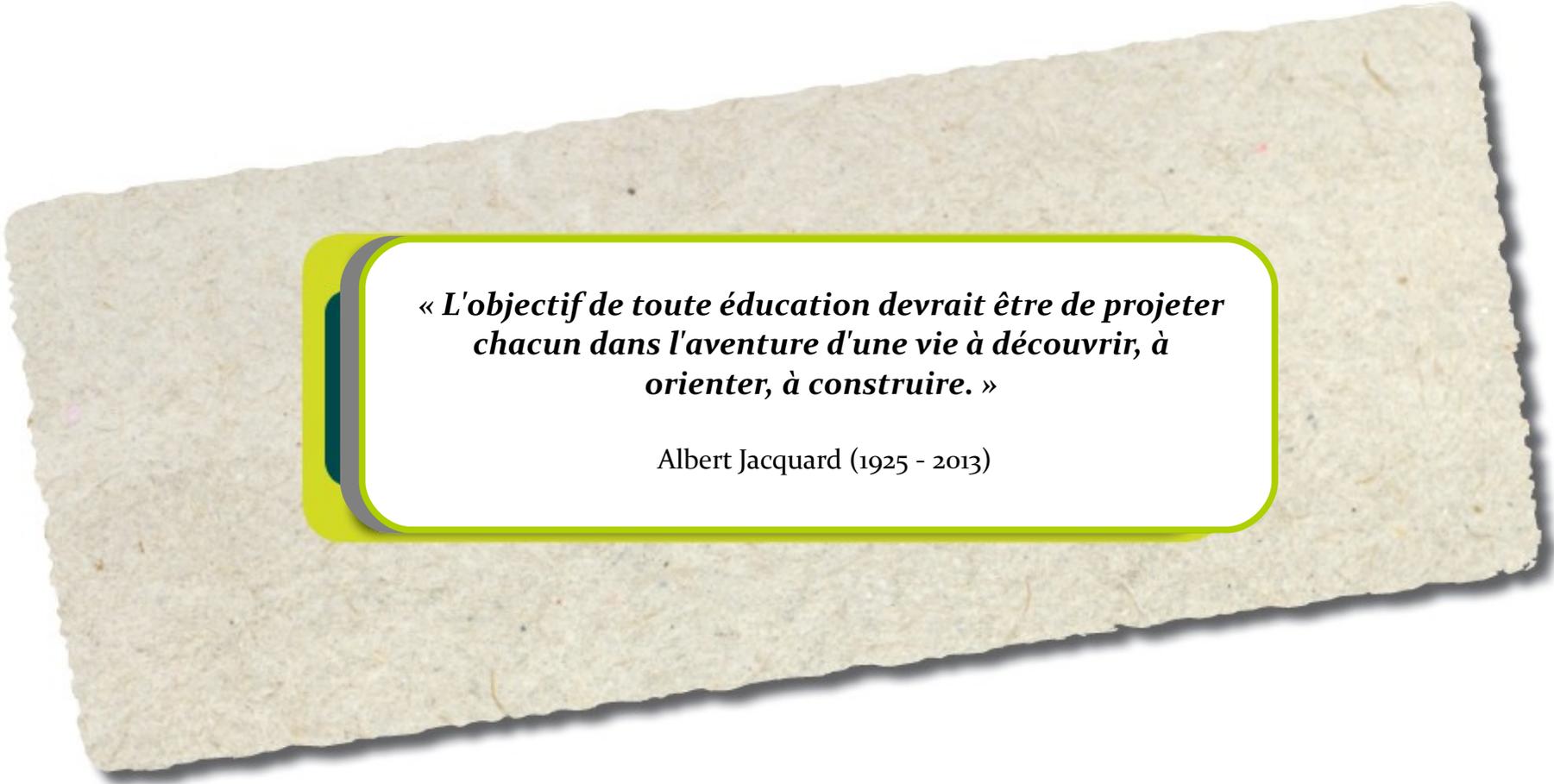
# Le Projet Educatif du Territoire de Pessac

*Une ambition éducative, des actions innovantes pour un territoire apprenant*



**2013-2016**





**« L'objectif de toute éducation devrait être de projeter  
chacun dans l'aventure d'une vie à découvrir, à  
orienter, à construire. »**

Albert Jacquard (1925 - 2013)

# Sommaire

**Préambule : L'éducation, un bien commun, l'affaire de tous**

## I. Le diagnostic du territoire

**A/ Pessac, un territoire durable et innovant**

**B/ Une offre de service développée en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse**

*1/ Le maillage du territoire en termes de structures d'accueil, d'équipements et de services*

*2/ De nombreux services proposés, sans conditions restrictives d'accès, en direction des enfants et des jeunes pessacais*

## II. Du PEL au PEDT : histoire d'un territoire éducatif

**A/ Le PEL : un dispositif d'Etat vertical mais une logique de co-construction avec les acteurs locaux**

**B/ Les Assises de l'Education : une réflexion collective des acteurs de l'éducation sur le territoire pessacais et la CUB**

**C/ La démarche Ville éducatrice, un volontarisme politique**

## III. Le PEDT, une opportunité pour mettre en synergie l'action éducative à l'échelle du territoire

**A/ Les 4 défis à relever collectivement**

**B/ Mais une gouvernance de l'action éducative partagée complexe**

## IV. Une démarche partenariale singulière pour une politique éducative durable au service du développement du territoire

**A/ La construction d'un éco-système éducatif : un changement engagé mais un apprentissage complexe**

*1/ Des temps et des espaces éducatifs*

*2/ Des acteurs éducatifs*

*3/ Une Ville éducatrice, un environnement favorable pour l'éco-système éducatif*

*4/ L'éco-système éducatif du territoire : les conditions nécessaires à la réalisation du PEDT et à la co-production éducative*

*5/ Une clarification des définitions pour envisager les complémentarités d'actions*

*6/ Le PEDT, un outil de collaboration locale inscrit dans le cadre légal, réglementaire et porteur de valeurs et de principes fondateurs*

**B/ La méthode déployée : une dynamique de construction transversale fédérant une pluralité d'acteurs éducatifs**

*1/ Une démarche participative mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire*

*2/ De la construction du projet à l'évaluation : un apprentissage pour l'ensemble des acteurs*

*3/ Des choix en termes d'enjeux éducatifs et d'orientations thématiques et territoriales*

**V. Le plan d'actions du PEDT : une démarche éducative partagée pour l'émergence d'un territoire apprenant**

**A/ Pilier 1 : Une mission éducative partagée sur le territoire : le passage d'une forme scolaire à une forme éducative**

**B/ Pilier 2 : Une mise en synergie des ressources du territoire, productrices d'actions innovantes**

**C/ Pilier 3 : D'une Ville éducatrice à un territoire apprenant**

**VI. Un projet évaluatif inscrit au sein du PEDT**

**A/ Le cadre théorique de notre projet évaluatif**

*1/ Un projet évaluatif qui conjugue trois finalités*

*2/ Un enjeu majeur : identifier les bénéficiaires de l'évaluation*

*3/ Les principes directeurs de l'évaluation : pour une gouvernance démocratique*

*4/ Un mode d'évaluation adapté qui allie évaluation interne et externe*

**B/ Notre projet évaluatif**

*1/ Les objectifs et les résultats attendus*

*2/ Le périmètre de l'évaluation*

*3/ Les acteurs du système d'évaluation*

*4/ Les modalités de réalisation : une évaluation dynamique et une évaluation ponctuelle (intermédiaire / finale)*

**Annexes :**

- *Annexe 1 : Modèle de fiche-action*
- *Annexe 2 : Glossaire*

## ***Préambule : l'éducation, un bien commun, l'affaire de tous***

Le service public d'éducation et l'égal accès de tous au savoir réalisent un progrès dont la gestation date des Lumières et des aspirations révolutionnaires qui confèrent une place essentielle à l'éducation parmi les valeurs fondatrices d'un nouveau modèle de société. Il s'agit de permettre aux enfants d'acquérir une éducation universaliste pour souder les citoyens autour de la République. Dans ce contexte, c'est à l'institution scolaire qu'est revenue la lourde mission de donner forme à l'utopie républicaine et de remplir les promesses de 1789 en matière d'égalité sociale et d'émancipation intellectuelle, en formant un esprit civique amenant les individus à penser leur appartenance à la communauté politique sous l'angle de l'universalité. Sur la base de ces valeurs humanistes, le système éducatif français s'est ainsi progressivement construit autour d'une école sanctuarisée.

Depuis une trentaine d'années, le champ de l'éducation a connu de profondes mutations avec l'émergence des politiques éducatives territorialisées, dans le cadre de la décentralisation. En effet, **il faut tout un territoire pour éduquer un enfant**. De nombreux acteurs éducatifs concourent à l'éducation et à la formation de l'individu qui commence dès le plus jeune âge et se poursuit tout au long de la vie. Si l'école constitue l'un des vecteurs de socialisation et d'intégration citoyenne, ce n'est pas le seul espace qui partage cette ambition éducative. Les espaces d'apprentissages et de socialisation se sont multipliés et constituent de nouvelles réalités à appréhender. A côté de l'institution scolaire, on assiste aujourd'hui à l'émergence d'un éco-système éducatif. D'autres figures éducatives gravitent ainsi autour de l'enfant, faisant intervenir une kyrielle d'acteurs éducatifs sur des temps différenciés, avec des contenus pédagogiques variés. Dans ce contexte, l'école est invitée à s'ouvrir sur son environnement et sur les autres partenaires éducatifs du territoire.

Aujourd'hui, l'inscription des projets éducatifs territoriaux dans le paysage législatif constitue une étape décisive en ce qu'elle invite les acteurs éducatifs à repenser la gouvernance du champ que recouvre l'éducation, c'est-à-dire à articuler service public national d'éducation et politique éducative locale tout en réinterrogeant la place et le rôle de chacun dans des espaces et des temps éducatifs nécessairement pluriels et décloisonnés

Si l'enjeu demeure la mise en cohérence de ces temps, de ces espaces et de ces différentes modalités de prise en charge de l'enfant sur le territoire, l'échelon communal, collectivité de proximité par excellence, apparaît dès lors comme le niveau le plus pertinent pour mettre en synergie l'ensemble des actions éducatives développées localement et impulser une démarche de co-production des politiques éducatives à l'échelle du

territoire, dans le cadre d'un dialogue partenarial renforcé et de dynamiques de mobilisation renouvelées

Dans ce contexte, le projet éducatif de territoire (PEDT), porté par la Ville de Pessac, en lien avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, affiche la volonté de promouvoir une démarche de co-éducation à l'échelle du territoire, en fédérant les acteurs éducatifs autour d'une ambition éducative forte qui se développe dès la petite enfance et se décline tout au long de la vie. **Cette démarche d'éducation tout au long de la vie**, qui est le fondement du PEDT pessacais, ne s'adresse plus seulement aux élèves mais à la population dans son ensemble. Dans cette perspective, toute la Ville, tout le territoire participe de l'éducation, où l'existence de formes d'intelligences multiples relève de l'expérience individuelle, où leurs dialogues constituent un enrichissement individuel et collectif.

Ces métissages deviennent de fait un vecteur de lien social. Cette dynamique fondée sur la mobilisation des savoirs de tous sans exclusion se met au service du développement et de la créativité de tous. Mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, cette démarche éducative partagée aboutit à l'émergence d'un territoire apprenant où la transmission des savoirs pluriels a lieu partout, par tous, pour tous, tout au long de la vie et de la Ville.



**« Dans une société démocratique, le projet éducatif est l'affaire de tous. Chacun doit y contribuer. »**

Philippe MEIRIEU, Professeur des Universités, spécialiste de la pédagogie et des sciences de l'éducation

En tant que bien commun, l'éducation est l'affaire de tous. Si l'école constitue un temps important, il existe cependant d'autres temps qui étendent les enjeux de l'éducation au-delà de l'école.

Dans ce contexte, la Ville de Pessac entend promouvoir les valeurs de la co-éducation à l'échelle du territoire en fédérant l'ensemble des acteurs éducatifs autour d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT) ambitieux. Du projet éducatif local au PEDT, en passant par les Assises de l'Education, l'enjeu est de s'appuyer sur toutes les ressources éducatives du territoire en vue de faire émerger un territoire apprenant.



→ **Superficie** : 38,82 km<sup>2</sup> (3 882 hectares)

→ **Densité** : 1 495 hab/km<sup>2</sup>

→ **Nombre d'habitants** : 58 977 habitants (source INSEE 2010, soit 2,7 % d'augmentation entre 1999 et 2008)

– **Un dynamisme démographique important :**

- vers un territoire de 70 000 à 80 000 habitants à l'horizon 2030, soit une prévision d'augmentation de la population pessacaise dans cette hypothèse de + 35 %
- des mouvements de population significatifs : près d'un quart de la population ne résidait pas sur Pessac il y a 5 ans

– **Une population plus jeune que les moyennes départementales et nationales, mais une tendance au vieillissement :**

- 24 % de la population pessacaise est âgée de moins de 20 ans
- à Pessac, l'âge moyen est de 39,2 ans contre 40,2 ans en Gironde et 40 ans au niveau national ; entre 1999 et 2008, l'âge moyen de la population pessacaise a progressé passant de 37,1 ans à 39,2 ans

– **Une taille moyenne des ménages en diminution régulière**, passant de 3,45 personnes en 1962 à 2,22 personnes en 2008

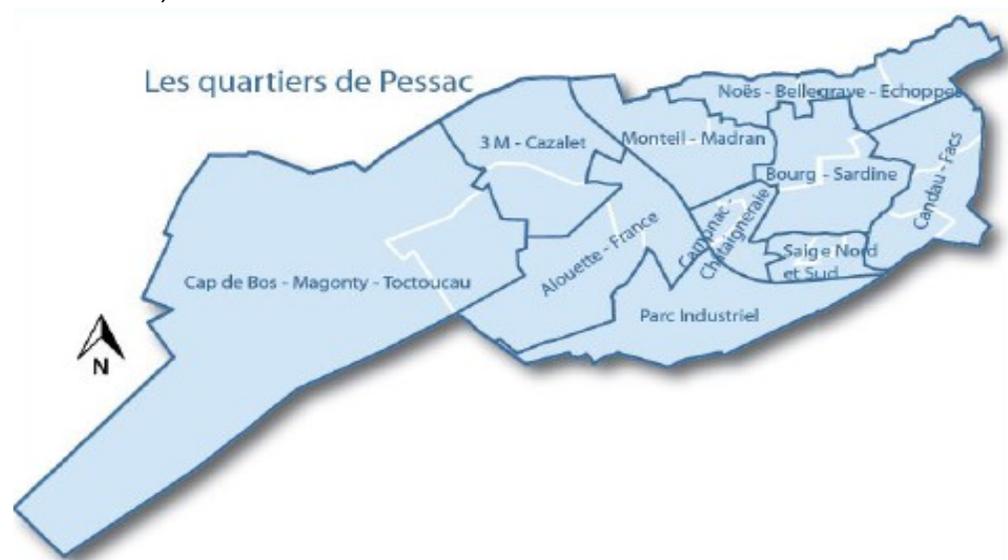
– **Un quart des familles avec enfant(s) sont monoparentales**

– **Près de 22 % des Pessacais de 15-24 ans ne sont pas scolarisés** (contre 27 % au niveau de la CUB, 32 % au niveau du département)

– **Une forte augmentation des hauts niveaux de formation** (passant de 16,5 % en 1990 à 33,7 % en 2008) mais des écarts très significatifs selon les quartiers (43,5 % en 2008 à Candau-Facs contre 16,7 % à Camponac La Châtaigneraie) et selon les sexes (la part des bas niveaux de formation est de 31,7 % pour les femmes contre 23,3 % pour les hommes)

## → Données socio-économiques

- **Un taux de chômage de 8,4 % en 2010** (contre 10,4 % pour la moyenne de la CUB et 10 % pour la moyenne départementale)
- **Un indice de chômage des moins de 24 ans qui se situe à 22,4 %**, dans la moyenne départementale (22,3 %) et nationale (23,2 %)
- **2 195 allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) en 2012** tandis que 2 558 familles vivent sous le seuil de pauvreté en 2012.
- **45 % des actifs occupés sont des employés ou des ouvriers sur Pessac, un chiffre inférieur à la moyenne nationale (51 %)**. On observe une sur-représentation de cette catégorie socio-professionnelle sur les quartiers présentant une zone sensible (63 % sur Saige, 58 % sur La Châtaigneraie). A l'inverse, **la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est de 22,4 % sur Pessac, ce qui est supérieur à la moyenne départementale et nationale (16 %)**.
- **Le revenu fiscal mensuel médian par unité de consommation s'élève à 1 739 €** ; il est supérieur au revenu médian de la CUB (1 642 €), du département (1 587 €) et à la moyenne nationale (1 530 €). Cependant, de fortes disparités sont à noter entre le quartier de Cap de Bos – Magonty – Toctoucau où le revenu médian est de 2 078 € tandis que moins de 10 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté et d'autres quartiers comme Saige (revenu médian de 1 064 € tandis que 40 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté) et Camponac-La Châtaigneraie (revenu médian de 1 271 €).



→ ***Un territoire inscrit au sein d'une agglomération en mouvement, marquée par des orientations ambitieuses***

- une contribution de la Ville au projet Bordeaux Métropole 3.0
- une participation à l'opération urbaine « 50 000 logements » dans le cadre d'une métropole bordelaise millionnaire à horizon 2030

→ ***Une économie innovante et attractive, largement dominée par le secteur tertiaire***

Si le territoire est l'héritier d'une forte tradition viticole, les secteurs du commerce, des transports, des services, de l'administration publique, de l'enseignement et de l'action sociale représentent plus de 80 % de l'emploi du tissu économique local. La Ville de Pessac est en effet constituée d'un tissu économique dense équitablement réparti entre 500 commerces (13 pôles de proximité et 1 zone commerciale de dimension métropolitaine autour du Géant Casino), 500 artisans, 450 professions libérales et 600 entreprises productives. L'économie administrative est essentiellement représentée par le secteur hospitalier (3000 personnes à Haut-L'évêque, Xavier Arnoz, la clinique mutualiste, l'hôpital Saint-martin) et l'université (environ 5000 personnes (chercheurs, professeurs, services administratifs et techniques). L'économie productive se concentre sur la zone d'activité du grand Bersol, qui concentre à elle seule 16 000 emplois. Les principales filières représentées au sein de l'économie pessacaise sont (en nombre d'emploi) : le secteur tertiaire (36%), le médical (26%), la production industrielle (16%), le BTP (11%) et le commerce (10%).

Disposant d'un potentiel intellectuel local à valoriser avec la présence du domaine universitaire sur son territoire – 65 % de la surface du campus universitaire bordelais se situant sur le territoire pessacais -, la Ville de Pessac se distingue par sa volonté de promouvoir un développement économique responsable, conjuguant innovation technologique, commerces de proximité et développement de l'économie sociale et solidaire. En effet, au sein du secteur tertiaire, il convient de noter la très forte prégnance des métiers techniques et scientifiques (68%), ce qui fait de Pessac, associé au campus universitaire, le pôle d'excellence en ce qui concerne l'économie de la connaissance et l'innovation industrielle. Pour soutenir ce secteur d'activité stratégique, la Ville de Pessac, la CUB et la Région ont mis en place des dispositifs spécifiques : une technopôle (Bordeaux Unitec), des nouveaux parcs d'activités dédiés aux activités innovantes : une pépinière d'entreprises, la Cité de la photonique (5ha dédiés aux technologies lasers / optique), le Bioparc (14ha dédiés aux biotechnologies et à l'imagerie médicale) et le Bois St Médard (4ha dédié aux entreprises innovantes en croissance).

En outre, la commune apparaît comme un territoire attractif du point de vue de la résidentialisation de l'emploi dans la mesure où elle possède

un taux de polarisation – nombre d'emplois sur la commune rapporté au nombre d'actifs occupés ayant un emploi résidant sur la commune - de 1,23, plus élevé que la moyenne départementale et nationale. Ainsi, chaque jour la Ville accueille un nombre d'actifs occupés plus important que le nombre de Pessacais qui quittent la Ville pour travailler.

→ ***La promotion d'un développement urbain équilibré favorisant la mixité sociale, intergénérationnelle, la cohésion territoriale et la valorisation du potentiel environnemental***

- un tissu urbain en mutation à travers des projets d'aménagement d'envergure (transformation du centre-ville, projet de renouvellement urbain du quartier d'Arago-La Châtaigneraie, ...)
- l'affirmation des fonctions urbaines à travers la recherche d'un équilibre entre habitat durable, de qualité – emplois – services de proximité
- 29,1 % du territoire couvert par des zones naturelles (espaces verts et forestiers) : 330 hectares d'espaces verts et naturels gérés de façon durable, dont 100 hectares d'espaces verts gérés selon des procédés écologiques certifiés (EcoJardin par exemple) et 110 hectares bénéficiant d'inventaires biodiversité (Bois des Sources du Peugue, Bois des Roses, Cazalet, Fontaudin, ...)
- une préservation de la trame bleue irriguant le territoire pessacais (le Serpent, le Peugue, l'Artigon, ...) et de la coulée verte formée par le Bois des sources du Peugue et par l'Ecosite du Bourgailh
- des projets d'envergure engagés sur le territoire en vue de développer le tourisme durable, comme l'illustre le projet SAVE – Symbiose Animale, Végétale et Environnementale
- des ressources à exploiter à l'image du zoo de Pessac
- une Ville engagée en matière de développement durable, avec :
  - une démarche d'Agenda 21 en place depuis 2005, concrétisée par la mise en œuvre de 2 plans d'actions intégrant l'objectif d'épanouissement humain et d'accès à la connaissance pour un développement durable, au travers de la mise en place de l'Agenda 21 citoyen de Pessac.
  - de nombreuses initiatives et projets d'éducation au développement durable engagés, des acteurs et des établissements scolaires mobilisés dans des démarches d'éducation au développement durable (agenda 21 scolaire, éco-école, ...)

## B/ Une offre de service développée en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

### 1/ Le maillage du territoire en termes de structures d'accueil, d'équipements et de services

#### → Les lieux d'accueil de la petite enfance

- **16 structures sur le territoire**, représentant une capacité d'accueil d'environ 500 places :
  - 8 structures municipales : 4 multi-accueils collectifs, 1 multi-accueil familial, 1 maison Petite enfance (ateliers d'éveil) et 2 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
  - 5 structures associatives, à gestion parentale : 4 multi-accueils collectifs associatifs à gestion parentale et 1 jardin d'enfants à gestion parentale
  - 1 structure inter-universitaire à gestion associative
  - 2 crèches hospitalières
  - 3 entreprises de crèches et micro-crèches
- **2 relais d'assistantes maternelles (RAM)** : RAM Marcade, 27 avenue Pasteur et le RAM Cazalouette, 20 avenue P. Castaing

Les lieux d'accueil de la petite enfance		
<b>Les structures municipales</b>		
<b>Multi-accueils collectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Multi accueil Serpentine 1 avenue du Maréchal Juin</li> <li>• Multi accueil Calune, 6 rue du 19 mars 1962</li> <li>• Multi accueil Cazalouette 20 rue Pierre Castaing</li> <li>• Multi accueil occasionnel Petits Poucets 44 avenue de la Châtaigneraie</li> </ul>	<b>Multi-accueils familiaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Multi accueil familial, 22 boulevard Saint Martin</li> </ul>	<b>Maison Petite enfance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison Marcade Petite enfance, 27 avenue Pasteur</li> </ul> <b>Lieux d'accueil Enfants Parents</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LAEP, 27 avenue Pasteur</li> <li>• LAEP, 1 avenue du Maréchal Juin</li> </ul>
<b>Les structures associatives, à gestion parentale</b>		
<b>Multi-accueils collectifs à gestion parentale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Multi accueil Petits Petons 12 rue Ferdinand Antoune</li> <li>• Multi accueil Dent de lait 5 allée des Bengalis</li> <li>• Multi accueil Coquelicot 1 rue Paul Eluard</li> <li>• Multi accueil Petits Futés 4 chemin Chantebois (33610 CESTAS)</li> </ul>	<b>Jardins d'enfants associatifs à gestion parentale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jardin d'enfants Graine d'école, 12 avenue de Bardanac</li> </ul>	
<b>Les structures inter-universitaires associatives</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Multi accueil Petit Campus, Allée Laroumagne ( 33400 TALENCE)</li> </ul>		

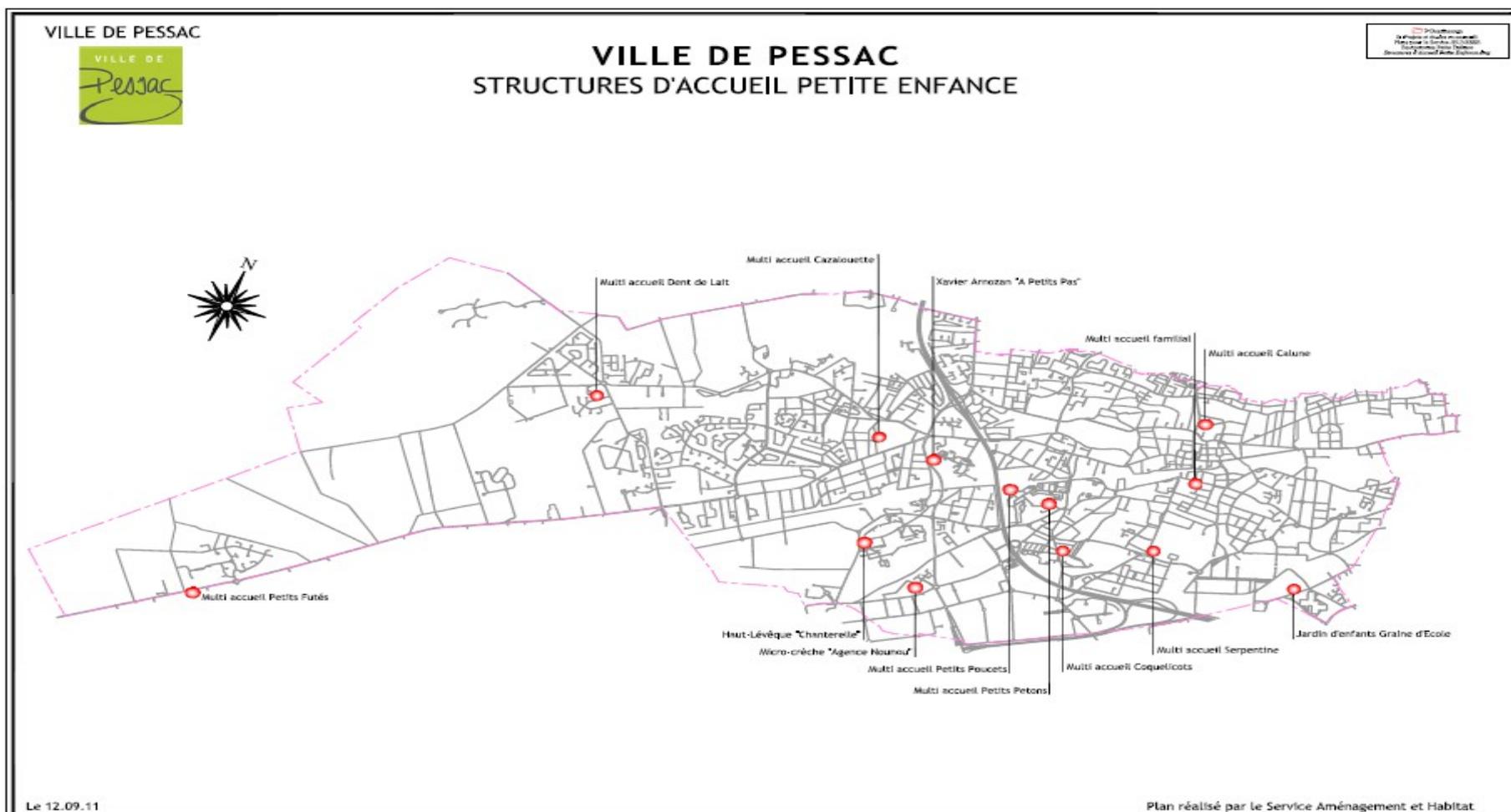
### Les crèches hospitalières

- Haut-L'évêque « Chanterelle », avenue Magellan
- Xavier Arnozan « A petits pas », avenue du Haut-L'évêque

### Les entreprises de crèches et micro-crèches

- Micro-crèche "Agence nounou", 15 avenue Léonard de Vinci - Europarc
- Multi accueil "Les petits chaperons rouges", Avenue Léonard de Vinci – Europarc
- Multi-accueil "Les voyages de Léo", 15 avenue Léonard de Vinci – Europarc

### Le maillage territorial de l'offre petite enfance



→ **Les établissements scolaires à destination des 3-16 ans :**

- **30 écoles primaires publiques :** 11 écoles élémentaires, 16 écoles maternelles et 3 groupes scolaires :
  - **4 756 enfants scolarisés** pour l'année scolaire 2012-2013 : 1833 élèves en maternelle ; 2 923 élèves en élémentaire (dont 47 élèves de classes pour l'inclusion scolaire – CLIS -)
- **2 groupes scolaires privés**
- **4 collèges publics**
- **1 collège privé**
- **2 lycées publics et 1 établissement spécialisé**
- **1 lycée privé**



# Public

## Ecoles primaires publiques du territoire

### ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

École élémentaire Aristide Briand, 17 rue Hermann Lemoine  
École élémentaire Cap de Bos, Rue du Comté  
École élémentaire Pierre Castaing, 6 avenue Félix Faure  
École élémentaire Jean Cordier, Rue Claude Debussy  
École élémentaire Joliot Curie, 2 rue I. et F. Joliot Curie  
École élémentaire Roland Dorgelès, 1 rue des Aubépines  
École élémentaire Jules Ferry, Avenue de Brivazac  
École élémentaire Georges Leygues, Avenue e la Châtaigneraie  
École élémentaire Magonty, Place de la Résistance, Rue de Romainville  
École élémentaire Montesquieu, Allée des Tulipes  
École élémentaire Saint-Exupéry, Résidence Arago, Allée F. Antoune

### ÉCOLES MATERNELLES

École maternelle Alouette, 6 avenue Jean Meyraud  
École maternelle Bellegrave, 11 avenue du Colonel Jacqui  
École maternelle Jean Cordier, 28 rue Georges Bizet  
École maternelle Joliot Curie, Allée des Ailes Françaises  
École maternelle Roland Dorgelès, Rue Pierre de Coubertin  
École maternelle Jules Ferry, 85 avenue Marc Desbats  
École maternelle la Farandole, Rue de Flandre  
École maternelle Le Colombier, 43 Boulevard du Haut-Livrac  
École maternelle le Monteil, 15 rue Henri Frugès  
École maternelle le Pontet, rue Paul Eluard  
École maternelle Georges Leygues, Avenue de la Châtaigneraie  
École maternelle Magonty, Place de la Résistance, Rue de Romainville  
École maternelle François Mauriac, Rue des Résédas  
École maternelle Montesquieu, Allée des Mimosas  
École maternelle Pape Clément, Avenue de la Fon de Madran  
École maternelle Saint-Exupéry, Résidence Arago, Allée F. Antoune

### GROUPES SCOLAIRES

Groupe scolaire Jacques Cartier, 35 avenue Paul Boncour  
Groupe scolaire Édouard Herriot, 21 avenue de Saige  
Groupe scolaire Toctoucau, Route d'Arcachon

### COLLÈGES PUBLICS DU TERRITOIRE

Collège Alouette, Avenue Pierre de Coubertin  
Collège F. Mitterrand, Rue André Chénier  
Collège Noès, 10, avenue de Noès  
Collège Gérard Philipe, 38 avenue Pierre Corneille

### LYCÉES PUBLICS ET ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS DU TERRITOIRE

Lycée Pape Clément, 1 rue Léo Lagrange  
LEP Philadelphie de Gerde, 3, allée Philadelphie de Gerde  
Établissement Régional d'Enseignement Adapté Le Corbusier,  
7 allée Philadelphie de Gerde

### ÉCOLES ASSOCIATIVES

Groupe scolaire associatif laïc La Calendreta de la Dauna, 33 avenue de Genève

### ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES DU TERRITOIRE

Groupe scolaire privé Jeanne d'Arc Assomption, 54 rue du Luc  
Groupe scolaire privé La Calendreta de la Dauna, 33 avenue de Genève

### COLLÈGES PRIVÉS DU TERRITOIRE

Collège Jeanne d'Arc Assomption,  
1 place des Droits de l'Homme et du Citoyen

### LYCÉES PRIVÉS DU TERRITOIRE

Lycée Jeanne d'Arc Assomption,  
1 place des Droits de l'Homme et du Citoyen

# Privé

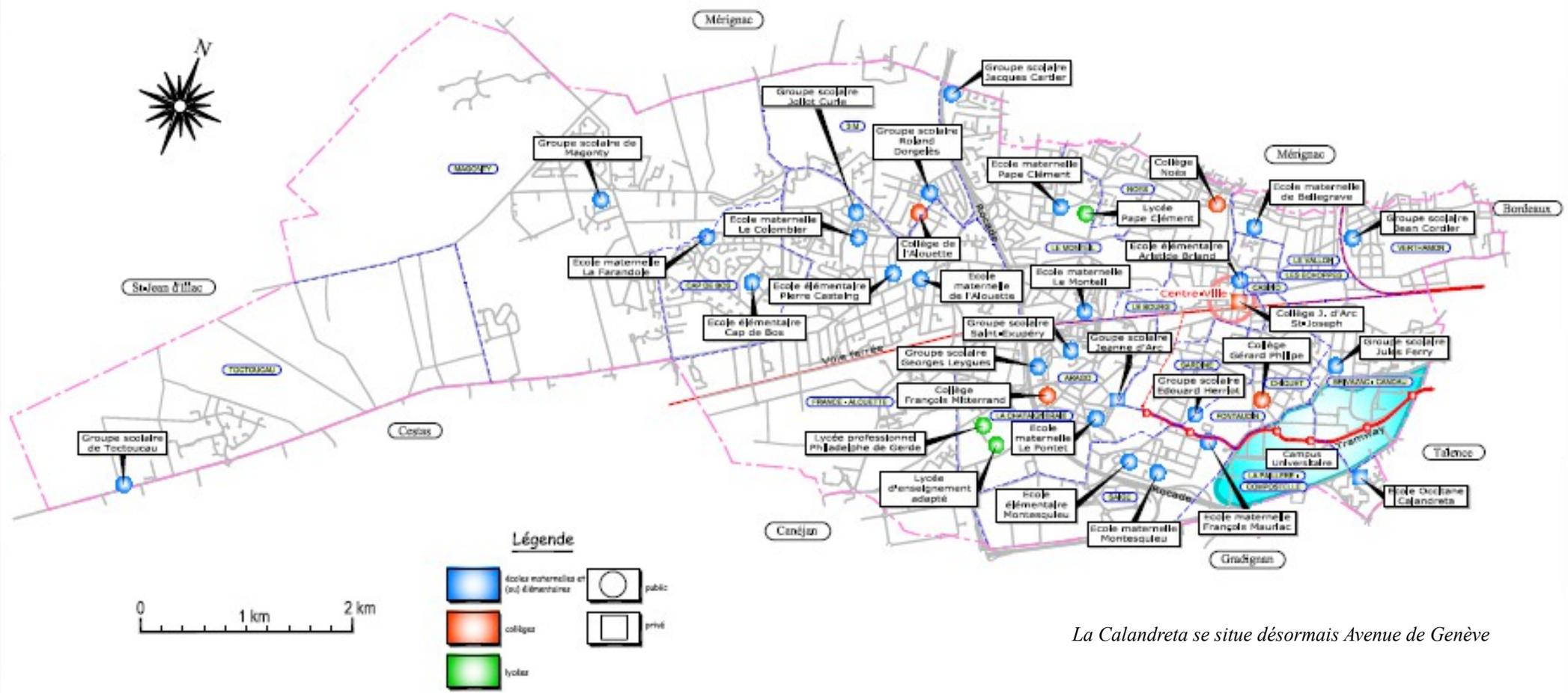




# VILLE DE PESSAC EQUIPEMENTS SCOLAIRES

© Desbrosses  
Aménagement urbain  
Dessins de services Cartographie - 00  
Plan Plan C.T.B. - Lycée Génératif - 00  
00 - TOPO PESSAC  
M2 - Localisation Equipements  
Equipement Scolaire/ing

**ARCHIVAGE  
CD N° 7**  
LIEN VERS LA CARTOTHEQUE



*La Calandreta se situe désormais Avenue de Genève*

→ **Les accueils de loisirs périscolaires : une offre municipale de proximité**

– **25 structures d'accueil périscolaire** (APS), réparties sur l'ensemble du territoire :

**Structures d'accueil périscolaire du territoire**

- APS Aristide Briand, 17 rue Hermann Lemoine
- APS Cap de Bos, rue du Comté
- APS Édouard Herriot, 21 avenue de Saige
- APS Georges Leygues, avenue de la Châtaigneraie
- APS Jacques Cartier, avenue Paul Boncour
- APS Jean Cordier maternel, 28 rue Bizet
- APS Jean Cordier élémentaire, rue Claude Debussy
- APS Joliot Curie, 2 rue I et F. Curie
- APS Jules Ferry, avenue de Brivazac
- APS Magonty maternel , place de la Résistance
- APS Magonty élémentaire, place de la Résistance
- APS Montesquieu, allée des Tulipes
- APS Pierre Castaing, 6 avenue Félix Faure
- APS Roland Dorgelès, 1 rue des Aubépines
- APS Saint-Exupéry, résidence Arago, allée F. Antoune
- APS de Toctoucau, route d'Arcachon
- APS Alouette, 6 avenue Jean Meyraud,
- APS Bellegrave, 11 avenue du Colonel Jacqui
- APS François Mauriac, rue des Résédas
- APS Jules Ferry maternel, avenue des Echoppes
- APS La Farandole, rue de Flandre
- APS le Colombier, 43 boulevard du Haut-Livrac
- APS le Monteil, 15 rue Henri Frugès
- APS le Pontet, rue Paul Eluard
- APS Pape Clément, avenue de la Fon de Madran



→ **Les établissements proposant un accueil de loisirs (ALSH) et/ou des séjours pour les 3 – 17 ans**

– **17 structures dont 6 accueils de loisirs municipaux avec des capacités d'accueil s'élevant à 612 places, soit 13 % des enfants scolarisés :**

- **252 places en maternelle**, soit 13,8 % des enfants scolarisés
- **360 places en élémentaire**, soit 12,3 % des enfants scolarisés

<b>Les établissements proposant un accueil de loisirs (ALSH) et/ou des séjours pour les 3 – 17 ans</b>
<b>Les accueils de loisirs municipaux</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil de loisirs maternel « Georges Leygues », avenue de la Châtaigneraie</li><li>• Accueil de loisirs maternel de « Magonty », place de la Résistance, Rue de Romainville</li><li>• Accueil de loisirs maternel « La Farandole », rue de Flandre</li><li>• Accueil de loisirs élémentaire « Romainville », allée Salvador Allende</li><li>• Accueil de loisirs élémentaire « La Récré », Ecole Aristide Briand, 17 rue Hermann Lemoine</li><li>• Accueil de loisirs élémentaire « Edouard Herriot », 21 avenue de Saige,</li><li>• Accueil de loisirs jeunesse Pessac Animation, avenue du Colonel Jacqui</li></ul>
<b>Les autres structures</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Espace social Alouette Animation, 45 boulevard du Haut-Livrac</li><li>• Espace Social et d'Animation Alain Coudert, 68 rue de l'Horloge</li><li>• Centre Social de la Châtaigneraie, 44 avenue de la Châtaigneraie</li><li>• USSAP, Salle municipale de boxe, 81 avenue de Saige</li><li>• CSGTP, Maison des Associations, 19 avenue Pierre Wiehn</li><li>• OMS, Château de Bellegrave, avenue du Colonel Jacqui</li><li>• Graine d'école, 12 avenue de Bardanac</li><li>• Bordeaux Etudiants Club, 14 avenue Jean Babin</li><li>• L'agence de loisirs, Tribu Taka, 17 Rue des Poilus</li></ul>



# VILLE DE PESSAC

## STRUCTURES D'ACCUEIL DE LOISIRS 3-5 ANS

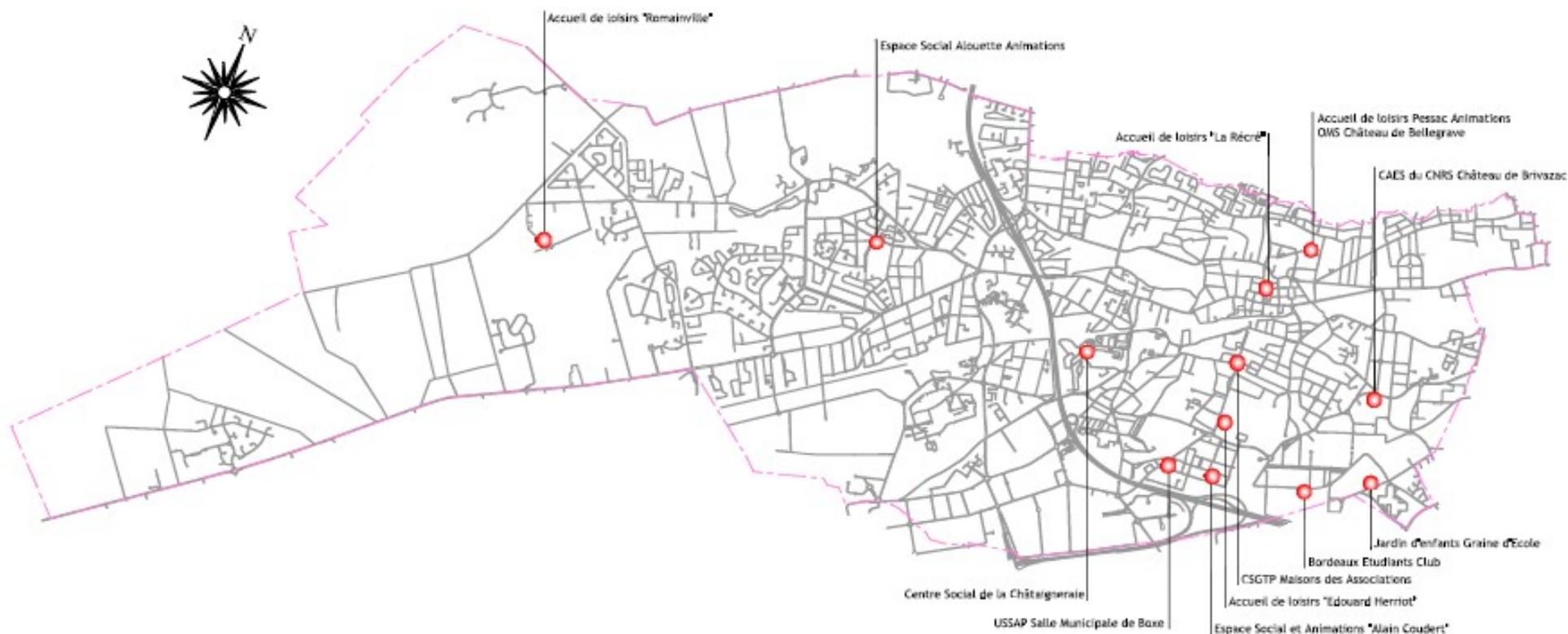
© Ville de Pessac  
Le Plan de Pessac est un document  
à caractère administratif.  
Il est mis à disposition en ligne  
sur le site Internet de la Ville de Pessac  
www.pessac.fr





# VILLE DE PESSAC

## STRUCTURES D'ACCUEIL DE LOISIRS 6-17 ANS



## → Les équipements culturels :

– 17 équipements culturels structurants sur le territoire

– Une nécessité de développer les équipements culturels sur le territoire, dans le cadre d'un maillage territorial cohérent, en vue de répondre aux besoins de la population (en matière de salles de spectacle notamment) et de permettre le rayonnement culturel d'un territoire de 60 000 habitants.

Les équipements culturels
<b><i>Bibliothèques, médiathèques, salles culturelles et d'exposition</i></b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Médiathèque Jacques Ellul, 21 rue de Camponac</li><li>• Bibliothèque Pablo Neruda, 16 bis allée des Mimosas</li><li>• Artothèque, Les arts au mur, 2 bis avenue Eugène et Marc Dulout</li><li>• Salle de France, 30 rue Anatole France</li><li>• Maison des activités culturelles (MAC), Village 4, Domaine Universitaire</li><li>• Espace social Alouette animation, 44 Boulevard du Haut Livrac</li><li>• Espace social Alain Coudert, 68 rue de l'Horloge</li><li>• Centre Social de La Châtaigneraie, 44 avenue de la Châtaigneraie</li></ul>
<b><i>Cinémas</i></b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Cinéma Jean Eustache, Place de la V<sup>ème</sup> République</li></ul>
<b><i>Salles de spectacle</i></b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Salle Le Royal, 32 avenue Jean Cordier</li><li>• Salle Le Galet, 35 Avenue du Pont de l'Orient</li><li>• Salle Bellegrave, Avenue du Colonel Jacqui</li></ul>
<b><i>Lieux d'enseignement, de répétition et de pratiques musicales</i></b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Studio des Echoppes, avenue Jean Jaurès</li><li>• Espace Musical de Pessac, 42 av. du Général Leclerc</li><li>• Ecole de Musique de Verthamon Haut-Brion, 156 av. Jean Jaurès</li></ul>
<b><i>Point d'accueil et de réservation culturelle</i></b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Espace Pessac en Scènes, Place de la V<sup>ème</sup> République</li></ul>



# PLAN DES LIEUX CULTURELS



- 1** PESSAC EN SCÈNES  
21, place de la V<sup>e</sup> République - 05 57 93 65 40
- 2** LES ARTS AU MUR ARTIOTHÈQUE  
2bis, av. Eugène et Marc Dulout - 05 56 46 38 41
- 3** LE ROYAL  
32, av. Jean Cordier
- 4** SALLE BELLEGRAVE  
Av. Colonel Robert Jacqui
- 5** CINÉMA ET CENTRE CULTUREL  
JEAN EUSTACHE  
Place de la V<sup>e</sup> République - 05 56 46 00 96
- 6** LE GALET  
35, av. du Pont de l'Orient
- 7** MÉDIATHÈQUE JACQUES ELLUL  
21, rue de Camponac - 05 57 93 67 00
- 8** CENTRE SOCIAL DE LA CHÂTAIGNERAIE  
44, av. de la Châtaigneraie - 05 57 02 23 23
- 9** ESPACE SOCIAL ALAIN COUDERT  
68, rue de l'Horloge - 05 56 45 57 50
- 10** BIBLIOTHÈQUE PABLO NERUDA  
16 bis, allée des Mimosas - 05 57 93 67 20
- 11** MAC (Maison des activités culturelles)  
Village 4 - Domaine universitaire
- 12** ORANGERIE  
30, rue Pierre Castaing - Parc de Cazalet
- 13** ESPACE SOCIAL ALOUETTE ANIMATION  
44, bvd du Haut-Livrac - 05 57 26 46 46
- 14** SALLE DE FRANCE  
39, rue Anatole France



Ayez le réflexe Tram et bus ([www.infotbc.com](http://www.infotbc.com)) et VCub ([www.vcub.fr](http://www.vcub.fr))

Ne figure pas sur la carte le studio des Echoppes, avenue Jean Jaurès, qui constitue un nouvel équipement culturel

→ **Les équipements sportifs**

– **78 équipements sportifs sur le territoire**

– **103 clubs sportifs ; 3 clubs Omnisports**

–

- ASCPA, 27 avenue du Président Kennedy
- SPUC, Château de Bellegrave, Avenue du Colonel Jacqui
- USSAP, 81 Avenue de Saige



### Les équipements sportifs structurants du territoire

#### **Terrains de sport, complexes sportifs, stades, halls des sports, gymnases**

- Terrains de sports de Cap de Bos, avenue des Provinces
- Complexe sportif André Nègre – Cap de Bos
- Terrains des Arestieux, quartier de Toctoucau, Avenue des Champs
- Plaine des Sports de Romainville, quartier de Magonty, Allée Salvador Allende
- Stade du Haut-Livrac, Avenue du Président Kennedy
- Stade du Chiquet, Avenue Marc Desbats
- Complexe Bellegrave / François Kaibel
- Stade Bournard, 41 avenue Bournard
- Plaine des sports de Saige, rue des Résédas
- Parc Razon, avenue Saint-Martin
- Complexe Haut-Livrac, avenue Saint-Exupéry
- Hall des sports Roger Vincent, rue de la Fon de Madran
- Salle François Mitterrand, 139 avenue de Canéjan
- Cosec de Saige, rue des Résédas
- Halls des sports collectifs et plateaux extérieurs des collèges de l'Alouette, G. Philippe et Noès
- Plaine des sports du Domaine Universitaire

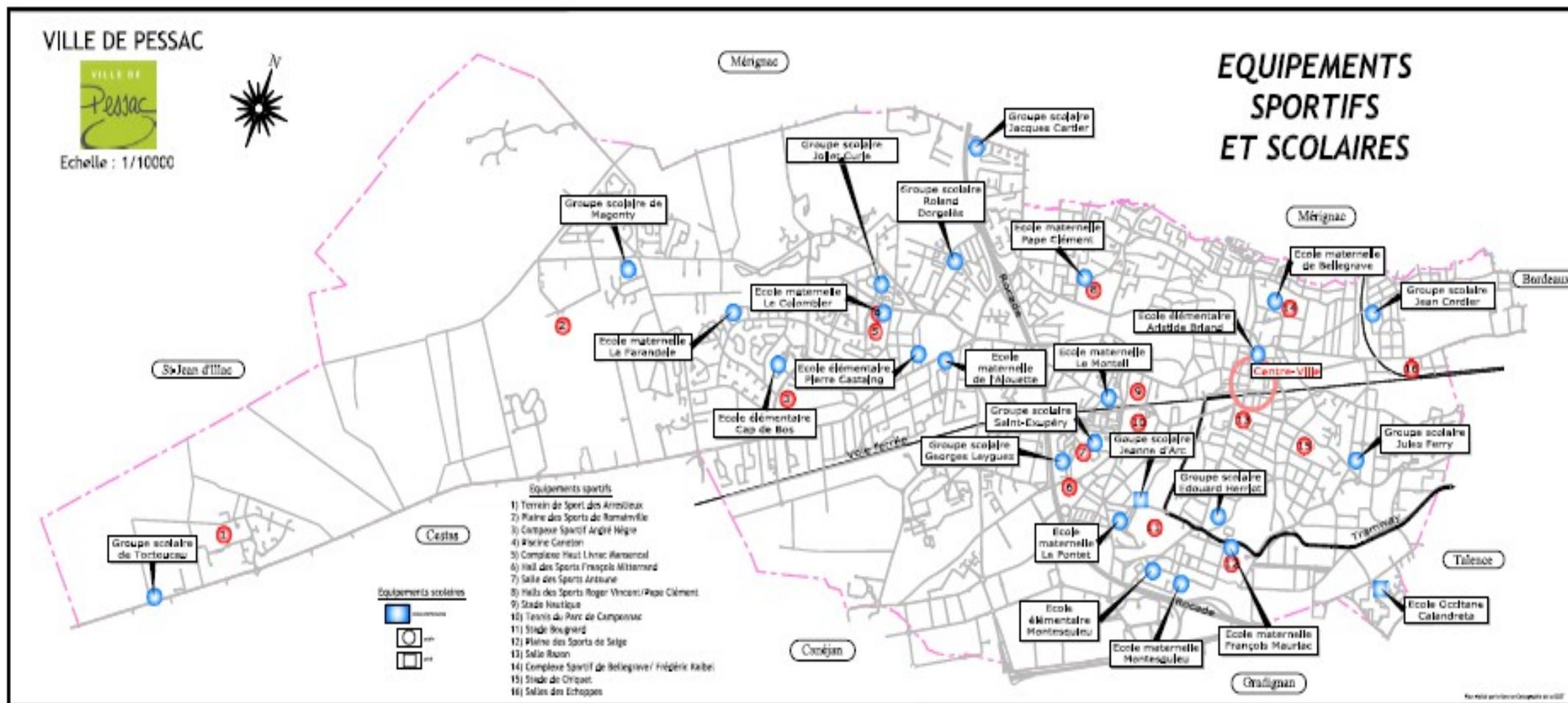
#### **Piscines**

- Stade nautique, Avenue des Aciéries
- Piscine Caneton, Avenue Saint-Exupéry

#### **Autres équipements sportifs**

- Tennis de Camponac, Résidence Camponac
- Skate-park, Avenue du Colonel Jacqui
- Golf de Pessac, Rue de la Princesse
- Espace de La Châtaigneraie (dojo, espace agora), rue Antoune

- Salle de boxe, quartier de Saige
- Dojo de Madran (espace arts martiaux), Avenue de Madran
- Centre équestre de Romainville, Rue des sources du Peugue
- Complexe de l'Alouette (squash)
- Complexe sportif de la Cancha (trinquet couvert)
- Les archers de Pessac, 80 avenue de Saige
- Les terrains de tennis de Saige, rue de l'Horloge
- Bois de la Princesse (parcours santé)



Cartographie des équipements sportifs couplés aux équipements scolaires

→ **Un potentiel naturel riche : la trame verte du territoire**

Le territoire pessacais est parcouru de nombreux espaces verts à l'image de :

- le Parc du Château de Cazalet, avenue du Général Leclerc, dans le quartier France Alouette
- le Parc de Jozereau, avenue Jea-Meyraud, dans le quartier France Alouette
- le Parc du Bourgailh, avenue de Beutre, dans le quartier Macédo-Mirante-Monbalon, avec ses parcours d'orientation
- le Parc du Château de Camponac, avenue Arago, dans le quartier de la Châtaigneraie
- le Bois de Saige, rue des résédas, dans le quartier de Saige
- le Parc Razon, boulevard Saint-Martin, dans le quartier de Sardine
- le Parc de Fontaudin, avenue Raymond Poincaré, dans le quartier de Chiquet – Fontaudin
- le Bois des Sources du Peugue, rue de la Princesse
- le Bois des Roses
- Les jardins familiaux du Pontet, avenue du Pontet
- Les jardins citoyens, avenue de Magellan
- Le jardin citoyen au bois des Roses, allée des Roses



*Le Bourgailh*



*Bois des sources du Peugue*

## → *Un territoire engagé dans la promotion de l'éducation au développement durable et à l'environnement*

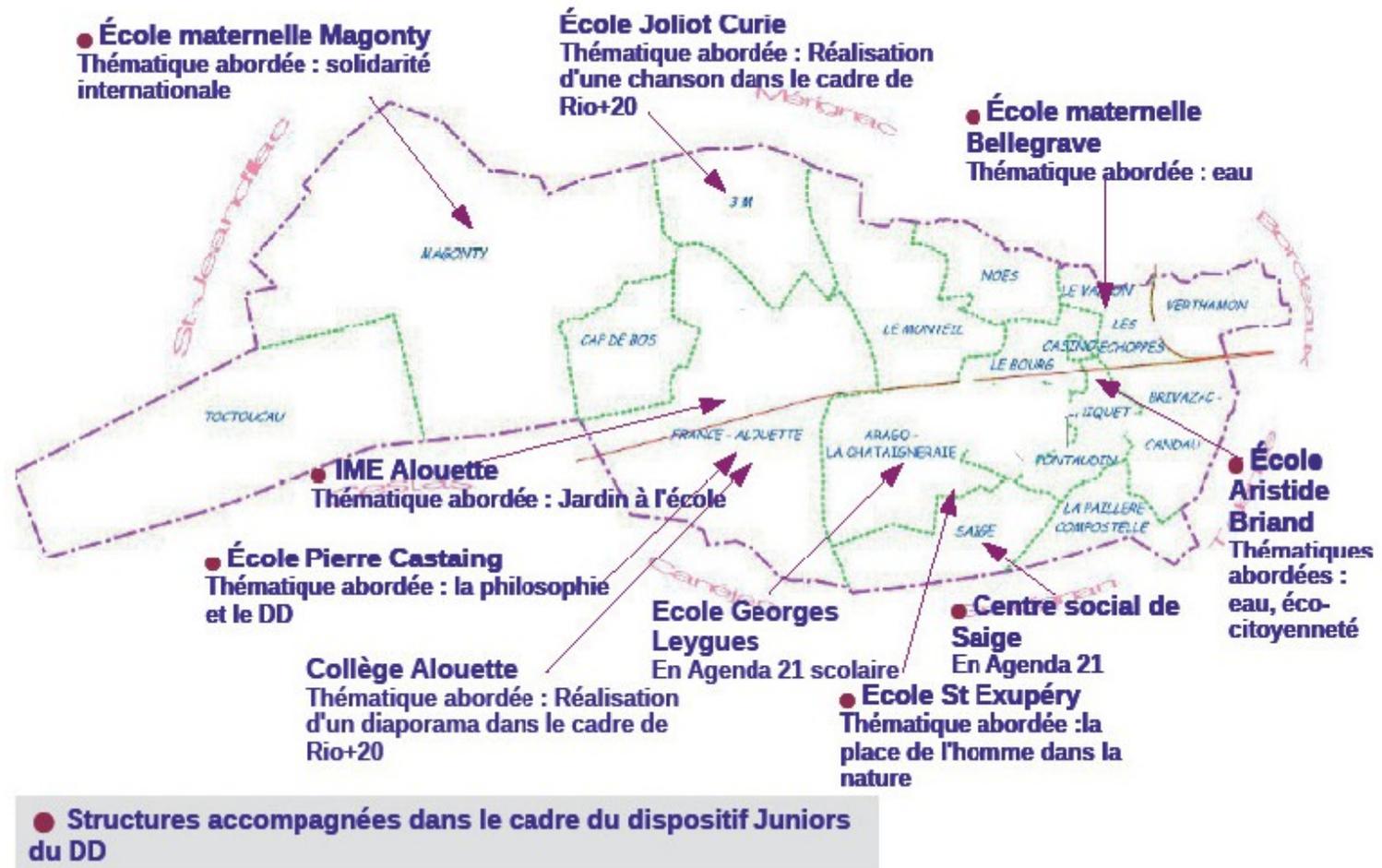
Plusieurs structures d'éducation à l'environnement et au développement durable sont implantées à Pessac : associations Ecosite du Bourgaillh (72 animations - 30 activités et 41 000 visiteurs en 2012), Terre d'ADELES (250 familles adhérentes au réseau AMAP « Association pour le maintien d'une agriculture paysanne » - 2 hectares d'école des jardins et de la permaculture - 600 visiteurs en 2012), le zoo, le Centre de loisirs de Romainville (3800 enfants par an bénéficient des cours d'Education au Développement Durables dispensés par l'animateur nature municipal), le Conseil Municipal des Enfants (Commission Environnement et Développement Durable), les accueils périscolaires, les établissements scolaires, les 3 centres sociaux, les acteurs culturels.... En 2012/2013, un parcours éducatif « Sciences et environnement » structurant l'offre éducative sur le territoire a été co-construit avec l'Education Nationale et les acteurs du territoire concernés. Destinés à créer une dynamique de territoire, une cohérence et une articulation des dispositifs existants, ces parcours proposent un projet pédagogique progressif et coordonné au service de tous les enfants des écoles pessacaises.

En complément pour le public scolaire, la Ville s'appuie sur le programme communautaire « Les Juniors du Développement Durable ». Dispositif intercommunal existant depuis 2001, il a concerné près de 11 000 écoliers de la CUB et a soutenu 7 écoles en projets Education au Développement Durable sur Pessac en 2012 (320 enfants sensibilisés). Ce dispositif accompagne depuis 2012 la démarche d'agenda 21 du centre social de Saige, ainsi que l'Agenda 21 scolaire de l'école G Leygues, école pionnière engagée depuis 2007.

Les lycées et collèges sont accompagnés en lien avec les dispositifs de soutien à l'Education au Développement Durable du Conseil Général et de la Région. En 2013, le lycée professionnel Philadelphie de Gerde bénéficie par exemple du soutien de la Région pour un projet autour de l'énergie. Enfin, en complément de la grande opération de rénovation durable du campus inscrite au 2ème Plan d'actions Agenda 21, 5 établissements universitaires sont en démarche Développement Durable. Depuis 2012, un Agenda 21 citoyen est en cours de développement au sein du 2ème plan d'actions A21 pour renforcer l'information et la mobilisation des habitants et susciter leur envie d'agir pour des modes de vie durables au travers de 38 actions (cf 2ème plan d'action Agenda 21 téléchargeable sur le site <http://agenda21.mairie-pessac.fr>).



Structures éducatives engagées dans des démarches de développement durable



→ **Un territoire marqué par un dynamisme du tissu associatif**

Le territoire compte 650 associations en activité, dont 29 % proposent des activités culturelles et artistiques, 25 % des activités sportives et de plein air et 17 % des activités en lien avec l'éducation, la jeunesse et le monde étudiant. Une part significative de l'activité de ces associations est orientée en direction des enfants et des jeunes.

En outre, les maisons de quartier, réparties sur l'ensemble du territoire permettent de créer de nouvelles centralités où se polarisent le dynamisme de la vie associative et citoyenne.

<b>Liste des Maisons de quartier</b>	
<b>Salles</b>	<b>Adresses</b>
Brivazac	Rue Henri Dunant
Cap de Bos	39 Avenue des Provinces
Chataîgneraie	33 rue Ferdinand Antoune
Chiquet	20 rue Marc Desbats
Les Echoppes - Le Vallon	Avenue Jean Cordier
Magonty	Place de la Résistance
Monbalon	2 rue des Anciens de l'AFN
Monteil	13 rue Henri Frugès
Noes	Rue Pierre Brossolette
Saige	Allée des Mimosas
Toctoucau	Avenue Georges Pelletier
Verthamon	9 ter rue Claude Debussy
<b>La Maison des Associations</b>	
19 Avenue Pierre Wiehn	

→ **Les services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans et aux étudiants**

**Les services à destination des jeunes de plus de 16 ans et des étudiants**

***Insertion professionnelle (orientation, emploi) , structures de formation et prévention***

- Bureau Information Jeunesse, 2 ter rue Eugène et Marc Dulout
- Mission Locale, APP, AIPAC, PLIE des Sources, 28 avenue Gustave Eiffel
- Action Jeunesse, Club de prévention, 21 rue Eugène et Marc Dulout
- SUIO, Domaine Universitaire, avenue Léon Duguit, Bât Amphi 400
- 3 centres sociaux
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), 22 Boulevard Saint-Martin
- La Direction de l'emploi de la Mairie de Pessac, 28 avenue Gustave Eiffel
- AFPA de Pessac, 94 Avenue de Canéjan
- CFA, rue Marcel Dassault

***Structures de loisirs***

- Oasis Saint-lary, 65170 Saint-Lary Soulan
- Camping Lou Boustariq, 2315 Route de Langeot - 40460 Sanguinet

***Universités***

- Université Bordeaux I, 351 Cours de la Libération, 33405 Talence Cedex
- Université Bordeaux II, 146 rue Léo Saignat, 33076 Bordeaux Cedex
- Université Bordeaux III, Domaine Universitaire F, 33604 Pessac Cedex
- Université Bordeaux IV, avenue Léon Duguit, 33608 Pessac cedex

***Équipements de santé et sociaux***

- 21 cabinets infirmiers, 19 infirmiers libéraux
- 2 Hôpitaux de jour dont 1 pédopsychiatrique
- 4 hôpitaux
- 47 médecins, 22 dentistes
- 7 pédiatres
- 1 service de santé au travail, 1 maison de santé
- 1 maison départementale de la solidarité et de l'insertion (PMI-Planning familial-CMPP...)
- Médecine Préventive, Domaine Universitaire, 13 avenue Pey Berland

## **2/ De nombreux services proposés, sans conditions restrictives d'accès, en direction des enfants et des jeunes pessacais**

### **→ Analyse de l'offre petite enfance du point de vue de la couverture territoriale et de la fréquentation**

Le territoire pessacais compte 1 735 enfants de moins de 3 ans, dont plus de 36 % (soit 632 enfants) dans les quartiers prioritaires (Saige, Haut-Livrac, La Châtaigneraie). Entre 2006 et 2010, on a d'ailleurs observé une forte progression du nombre d'enfants de moins de 3 ans dans ces quartiers (+ 21 % dans le quartier de la Châtaigneraie, contre + 5 % au niveau du territoire de la commune).

Concernant les capacités d'accueil du territoire pour les enfants de moins de 3 ans, le taux de couverture est de 71,36 % et se répartit de la manière suivante : 19,56 % dans les accueils collectifs (municipaux, associatifs), 47,97 % pris en charge par les assistantes maternelles, 3,83 % d'enfants scolarisés – la scolarisation des moins de 3 ans concernait 55 enfants sur le territoire pessacais en 2012-2013.

Le développement de l'accueil en maternelle des enfants de moins de 3 ans constitue l'un des axes de la priorité accordée au primaire dans le cadre du projet de loi « refondons l'école de la République ». La circulaire du 17 janvier 2013 relative à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans pose les principes suivants :

- le développement de la « *scolarisation précoce en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé* » (notamment les ZUS) ;
- la prise en compte des besoins spécifiques des tout-petits (adaptation des locaux, organisation spécifique des activités, présence des enfants modulée et horaires adaptés, ...)
- la mise en place d'un projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, inscrit dans le projet d'école. Ce projet doit être pensé dans une logique d'articulation avec les projets des structures de petite enfance accueillant des enfants de moins de 3 ans ;

L'objectif d'une scolarisation des 2-3 ans à hauteur de 30 %, en commençant par les quartiers prioritaires est également posé par la loi. En vue de répondre à ces objectifs, il conviendra d'étudier le développement d'un service adapté à la petite enfance, dans le cadre d'un maillage territorial cohérent.

→ **Analyse de l'offre périscolaire et de loisirs du point de vue de la couverture territoriale et de la fréquentation**

**464 enfants fréquentent en moyenne chaque jour les accueils périscolaires du matin, soit 10 % de la population scolaire (2012 – 2013) :**

- En maternelle : 179 enfants, soit 10 % de l'effectif scolaire
- En élémentaire : 285 enfants, soit 10 % de l'effectif scolaire

**1 185 enfants fréquentent chaque jour les accueils périscolaires du soir, soit 25 % de la population scolaire (2012-2013)**

- En maternelle : 495 enfants, soit 27 % de l'effectif scolaire
- En élémentaire : 690 enfants, soit 24 % de l'effectif scolaire

	Moyenne annuelle			Moyenne annuelle			
	<i>Matin</i>	<i>Soir</i>		<i>Matin</i>	<i>Soir</i>		
<b>Accueils maternels</b>	Alouette	12	30	<b>Accueils élémentaires</b>	Briand	50	112
	Bellegrave	15	49		Cap de Bos	22	63
	Herriot	4	9		Herriot	19	46
	Mauriac	8	21		Leygues	15	24
	Leygues	13	28		Cartier	13	39
	Cartier	4	14		Cordier	29	67
	Cordier	11	39		Curie	21	50
	Ferry	16	46		Ferry	23	60
	La Farandole	17	36		Magonty	23	72
	Le Colombier	11	40		Montesquieu	5	9
	Le Monteil	7	16		Castaing	24	65
	Le Pontet	7	20		Dorgelès	18	26
	Magonty	12	48		Saint-Exupéry	4	19
	Montesquieu	10	21		Toctoucau	19	38
	Pape Clément	10	26				
	Dorgelès	12	18				
	Saint-Exupéry	4	13				
	Toctoucau	6	21				
<b>TOTAL</b>	<b>179</b>	<b>495</b>	<b>TOTAL</b>	<b>285</b>	<b>690</b>		

En ce qui concerne l'offre de loisirs, 446 enfants fréquentent chaque mercredi les centres de loisirs municipaux, soit 9,4 % des effectifs scolaires (2012-2013) :

- En maternelle : 225 enfants, soit 12,3 % de l'effectif scolaire
- En élémentaire : 221 enfants, soit 7,5 % de l'effectif scolaire

Les capacités d'accueil ainsi que les pics de fréquentation se déclinent de la manière suivante :

		Capacité d'accueil	Fréquentation moyenne (Pics de fréquentation)			Capacité d'accueil	Fréquentation moyenne (Pics de fréquentation)
<b>Centres de loisirs municipaux maternels</b>	Magonty	50	40 (52)	<b>Centres de loisirs municipaux élémentaires</b>	La Récré	70	44 (64)
	Leygues	64	63 (80)		Herriot	70	34 (47)
	La Farandole	48	44 (53)		Romainville	220	143 (205)
	Romainville	90	78 (98)				
<b>TOTAL</b>	<b>252</b>	<b>225</b>		<b>TOTAL</b>	<b>360</b>	<b>221</b>	

La fréquentation des ALSH 12-17 ans de la Ville de Pessac représente 20 000 heures/enfant tandis que 3 800 journées /enfant ont été réalisées en séjours vacances (base 2012). L'offre en matière de centres de loisirs à destination des 3 – 5 ans se caractérise par une prégnance de l'offre municipale ; elle apparaît aujourd'hui saturée au regard de l'évolution des demandes et inégalement répartie sur le territoire. En revanche, l'offre en matière de centres de loisirs à destination des 6 – 12 ans, où la part de l'offre associative est plus importante, apparaît aujourd'hui suffisante et est également répartie sur le territoire.

L'analyse de l'offre de loisirs du territoire permet de mettre en lumière deux éléments de progrès. Il s'agit d'une part, de repenser l'accès au service en introduisant plus de modularité et de justice sociale dans les tarifs et d'autre part, de renforcer l'offre de loisirs à destination des 3-5 ans dans le cadre d'un maillage territorial cohérent, en vue de s'adapter à l'évolution des besoins du territoire.

Enfin, des dispositifs et des projets urbanistiques structurants auront des impacts sur l'offre en matière d'enfance et de jeunesse à l'image de l'opération de renouvellement urbain dans le quartier d'Arago La Châtaigneraie, de la création de l'éco-quartier du l'Artigon, la restructuration du centre-ville, avec la construction de nouveaux îlots et l'extension de la ligne de tramway dans le quartier de l'Alouette, avec la densification des habitations le long de la voie de tramway qui va engendrer de nouveaux besoins en matière de services de proximité.

## ***II. Du PEL au PEDT, histoire d'un territoire éducatif***

La construction du PEDT s'inscrit dans une dynamique de mobilisation et de dialogue partenarial initiée depuis le début des années 2000 par la commune qui affirme son identité de Ville éducatrice, moteur du développement des politiques éducatives territoriales.

### **A / Le PEL : un dispositif d'Etat, vertical mais une logique de co-construction avec les acteurs locaux**

La construction et la mise en œuvre du Projet Educatif Local (PEL) (2006 – 2008) a mis en relief une dynamique de travail partenarial à l'échelle du territoire, initiée dans un objectif de cohérence éducative. Articulée autour de 3 axes – l'égalité des chances, le temps libre et de loisirs et la citoyenneté -, cette démarche a ouvert la voie à l'émergence d'un espace éducatif concerté à travers un croisement d'expertises, le partage d'une méthodologie commune et la mise en œuvre d'une évaluation partagée.

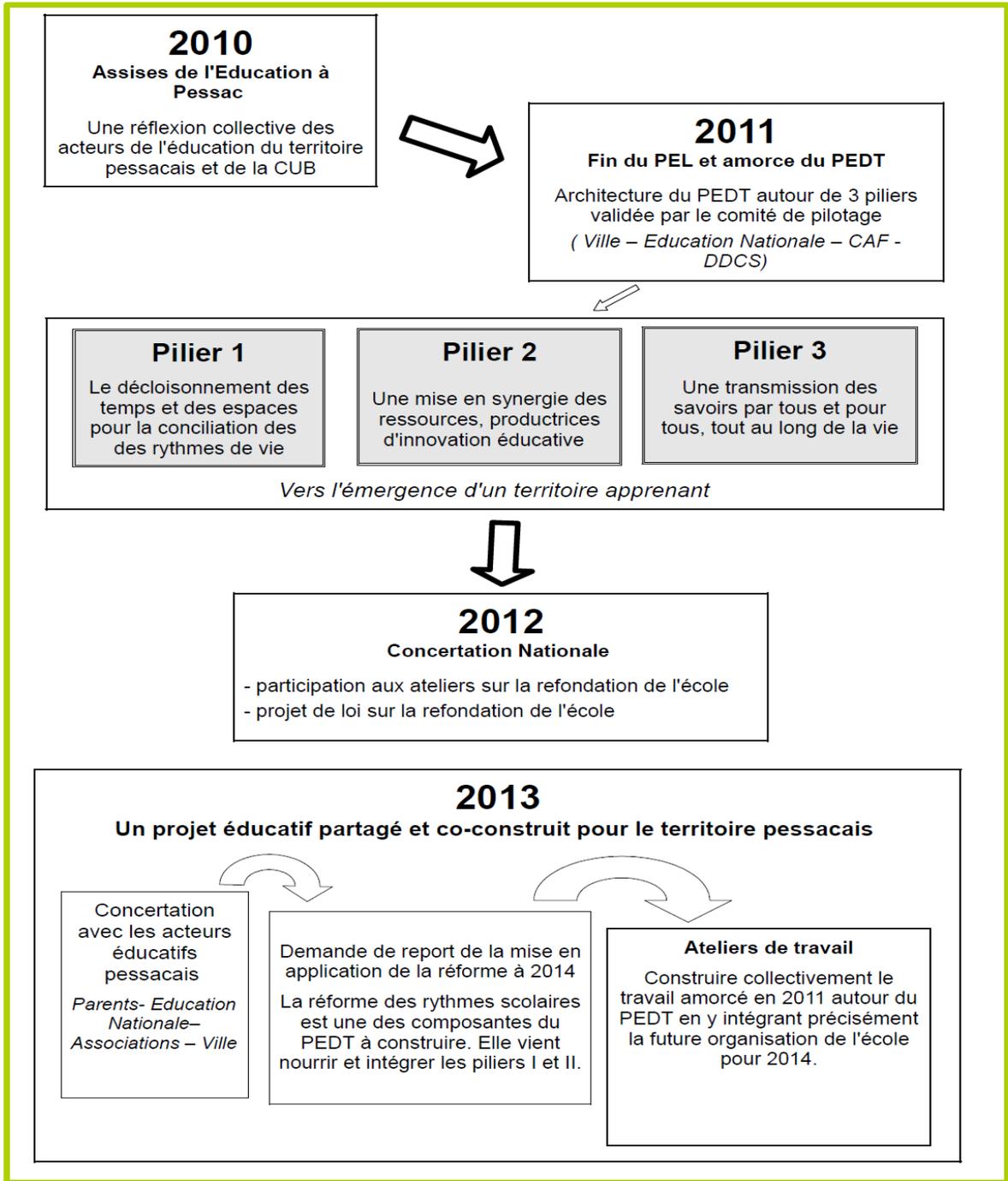
### **B/ Les Assises de l'Education : une réflexion collective des acteurs de l'éducation sur le territoire pessacais et la CUB**

S'insérant dans une dynamique de travail partenarial au niveau local, portée par le Réseau Français des Villes Educatrices, la Ville de Pessac a organisé en 2010 des Assises locales de l'Education qui ont rassemblé sur deux jours plus de 200 professionnels de l'Education. Rappelant les enjeux de la co-éducation et de la mobilisation de tous les acteurs éducatifs du territoire au service de la réussite éducative des enfants, les perspectives esquissées à l'issue des ateliers de travail entraînent en résonance avec l'appel de Bobigny pour une refondation d'un service public de l'éducation et de la petite enfance.

### **C/ La démarche Ville éducatrice, un volontarisme politique**

La Ville de Pessac s'est investie dans le Réseau Français des Villes Educatrices (RFVE) depuis 2007. Cet engagement marque l'expression d'une mission commune d'éducation, partagée par les acteurs éducatifs du territoire et fondée sur une démarche globale de l'éducation. Affirmant son identité éducative et éducatrice, la Ville de Pessac s'engage dans la mise en œuvre de nombreuses actions éducatives innovantes, participant ainsi à la dynamique du Réseau Français des Villes Educatrices. Ce volontarisme politique se traduit également par l'accent mis sur la politique publique de l'éducation qui est au cœur des préoccupations de l'équipe municipale et des efforts budgétaires de la Ville.

**Histoire d'un territoire éducatif**



### ***III. Le PEDT, une opportunité pour mettre en synergie l'action éducative à l'échelle du territoire***

Si le cœur de la politique éducative est de contribuer à l'épanouissement des enfants pessacais et d'améliorer la qualité du service rendu, l'efficacité de l'action collective repose sur des actions concertées, mises en cohérence et en synergie, intégrant les dimensions sociales, économiques et environnementales. Cette dynamique transversale, interne et externe, permettra d'impulser un projet éducatif de territoire porteur d'une stratégie globale de développement territorial durable. Dans ce contexte, l'élaboration du PEDT invite les acteurs éducatifs du territoire à relever collectivement 4 types de défis, dans un environnement marqué par une gouvernance de l'éducation partagée complexe.

#### **A/ Les 4 défis à relever collectivement**

- **concevoir, dans le cadre d'une responsabilité éducative partagée, de nouveaux modes d'action en construisant une cohérence éducative à l'échelle du territoire** (de la petite enfance à l'adolescence voire au-delà)
- **organiser et valoriser la complémentarité entre les différentes actions éducatives conduites dans le cadre de projets à l'échelle du territoire** (projets d'école, projets associatifs, projets pédagogiques des structures d'accueil, projets des parents d'élèves, ...)
- **repenser l'articulation et la transition entre les différents temps de l'enfant de façon à instaurer une continuité éducative**, face à la recomposition globale du temps éducatif (nouvel équilibre quotidien entre le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire)
- **co-produire les politiques éducatives dans un cadre partenarial renforcé, en mobilisant l'ensemble des ressources éducatives du territoire autour d'un projet et en favorisant des dynamiques d'actions collectives renouvelées**

#### **B/ Mais une gouvernance de l'action éducative partagée complexe**

Au-delà de l'inscription du PEDT dans la loi pour la refondation de l'école, il convient de souligner l'absence de cadre juridique propre au PEDT afin qu'il puisse donner toute sa mesure.

Si cette absence confère une grande liberté aux acteurs éducatifs dans l'organisation du PEDT, alliée au contexte financier contraint, elle en marque cependant les limites : le PEDT reposant dès lors entièrement sur la volonté d'alliance des acteurs pour faire émerger un projet éducatif partagé ainsi que sur la capacité des institutions à se mobiliser et à faire évoluer leur mode d'intervention.

En effet, aucun texte ne définit précisément ce qui relève du domaine de l'éducation partagée entre l'État, les collectivités territoriales, le monde associatif, les parents, ni ne précise les obligations de chaque acteur dans ce domaine.

Si quelques circulaires préconisent des modalités de partenariat éducatif, à ce jour l'absence de texte réglementaire décrivant et encadrant la responsabilité collective de la mise en œuvre d'un projet commun fait défaut.

Dès lors, les cadres contractuels proposés ne donnent pas les marges d'autonomie indispensables aux acteurs locaux ainsi que les outils juridiques et comptables nécessaires à cette autonomie d'action.

Dans ce contexte, si la Ville peut présenter la légitimité démocratique pour assurer la responsabilité de l'animation du système d'acteurs au sein de notre territoire éducatif local, les conditions d'un pilotage effectif, organisant la responsabilité collective de la mise en œuvre du projet commun et de l'évaluation de ses effets, doivent passer par des règles de partenariat clarifiées, une définition des responsabilités des uns et des autres et des engagements respectifs des institutions, y compris sur le plan financier.

## ***IV. Une démarche partenariale singulière pour une politique éducative durable au service du développement du territoire***

### **A/ La construction d'un éco-système éducatif : un changement engagé mais un apprentissage complexe**

Réussir à la fois à protéger et à émanciper les enfants et les jeunes consiste, à tous les âges, à la fois à leur tenir la main et, dans le même temps, à savoir la lâcher.

Si cette contrainte, qui peut sembler paradoxale, s'adresse en premier lieu aux parents, elle concerne également l'ensemble des autres éducateurs, qu'ils soient ou non professionnels.

Une telle mission ne peut être du ressort exclusif des parents ou confiée à telles institutions ou catégorie de professionnels mais demeure l'affaire d'un ensemble d'acteurs.

Mais avant d'identifier les acteurs de l'éco-système éducatif territorial, il convient de dresser la liste des principaux temps et espaces qui y sont consacrés.

#### **1/ Des temps et des espaces éducatifs**

##### **a) Des temps**

Les enfants, les jeunes, vivent habituellement chaque jour et chaque semaine, mois et année, de 0 à 18 ans (fin de l'enfance en droit) des **temps éducatifs familiaux**.

A côté des temps familiaux existent **des temps éducatifs institutionnels** :

- consacrés à l'accueil de la petite enfance, de la naissance à 3 ans, parfois 6 ans.
- des temps scolaires de 3 ou 6 ans à 16 ou 18 ans.

**Les temps éducatifs périscolaires encadrés** viennent s'ajouter aux temps familiaux et institutionnels. Dans ce cadre, se trouvent positionnés les temps d'accueil périscolaires et de restauration scolaire, les temps d'aides aux devoirs, les activités relevant du dispositif de «réussite éducative» hors des établissements scolaires ...

Il convient également de mentionner **les temps libres consacrés aux loisirs éducatifs extra-familiaux** - temps encadrés dans les centres de loisirs ou les associations, ou temps non encadrés -, pendant lesquels l'enfant ou le collectif peut devenir éducateur pour lui-même ou pour les autres.

D'autres temps, comme **les temps de sommeil, « d'ennui »**, ne peuvent être à priori considérés comme des temps éducatifs mais les rythmes qui les structurent influent sur les conditions de l'éducation.

## **b) Des espaces**

Au cours de son cheminement éducatif, l'enfant parcourt de nombreux espaces :

- **L'espace de la famille** qui se révèle multiforme : composé des parents de la fratrie, foyers conjugaux, séparés, familles monoparentales, recomposées ...Il présente également de multi-périmètres (grands-parents, oncles, tantes, cousins ...)
- **Les espaces d'accueil de la petite enfance**, qu'ils soient collectifs ou familiaux.
- De l'école maternelle au lycée en passant par les centres de formation des apprentis se dessinent **les espaces scolaires**.
- **Les espaces périscolaires** (transports, restauration, cour de récréation, lieux des actions périscolaires, lieux d'accompagnement scolaire, ...)
- **Les espaces de loisirs extra-scolaires institutionnalisés** : centres de loisirs sans hébergement, espaces dédiés aux pratiques culturelles, artistiques et sportives, récréatives ...
- **Les espaces publics ouverts**, sous certaines conditions d'aménagement ou d'animation par des professionnels ou des acteurs éducatifs non professionnels (squares, jardins, espaces sportifs ouverts, skatepark ...)

- **Les espaces audiovisuels et virtuels** : de la télévision à Internet, en passant par les jeux vidéos, les forums de discussion, les blogs ou encore les réseaux sociaux, la rencontre avec ces nouveaux espaces de communication, d'interaction et de médiation sociale est devenue incontournable avec l'essor des outils numériques et des technologies de l'information et de la communication. Contrairement à l'espace audiovisuel, l'espace virtuel, loin d'appauvrir son imaginaire, offre à l'enfant une possibilité d'interagir avec ce qu'il regarde. Cependant, cet usage requiert esprit critique et posture distanciée de la part de l'enfant, ce qui nécessite une approche éducative spécifique pour le positionner en tant qu'acteur.

Il convient de constater que les temps éducatifs se répartissent souvent sur plusieurs espaces.

Si le temps dédié au travail scolaire se déroule essentiellement à l'école même si le logement familial, les locaux associatifs (un centre social) sont également concernés. De même, les temps libres sont vécus de manière prépondérante en famille mais également dans les équipements de loisirs, dans les espaces publics. Les temps de sommeil quant à eux sont surtout pris en famille mais aussi à la crèche, en maternelle.

Le territoire communal constitue de facto l'essentiel du cadre de vie de l'enfant : le logement familial, les différents équipements et les espaces ouverts de la commune. Ainsi, l'inventaire des différents espaces éducatifs permet de :

- renouer avec le sens large du concept d'éducation qui ne se résume ni à l'école, ni à la famille
- identifier la diversité des acteurs éducatifs et leur fréquente proximité géographique
- commencer à s'interroger sur le nécessaire décloisonnement des acteurs au bénéfice des enfants

## **2/ Les acteurs éducatifs**

### **a) Les parents, les premiers éducateurs de l'enfant**

La famille demeure le premier cercle de la construction du jeune enfant car c'est dans sa culture familiale que celui-ci commence à se construire, à découvrir la vie sociale, reçoit l'affection dont il a besoin pour s'épanouir, apprend peu à peu à respecter les règles et à s'ouvrir à la transmission des savoirs.

En effet, comme le souligne Jean-Pierre Obin, Inspecteur Général de l'Education Nationale, dans un ouvrage de 1994 :



***Eduquer, c'est en premier lieu transmettre les règles qui fondent toute vie en commun »***

Jean-Pierre OBIN, Inspecteur Général de l'Education Nationale

Mais les familles vivent des situations très diverses et les conditions sociales, économiques, dans lesquelles s'exerce cette responsabilité ont changé ; l'aggravation des difficultés que rencontrent de nombreuses familles contribue à renforcer les inégalités.

Ainsi, impulser le développement d'une communauté éducative partenariale en capacité de remédier à ces difficultés par des actions préventives, accompagnatrices, ou curatives devient indispensable.

### **b) L'école et l'Education Nationale, des partenaires centraux**

Pilier de la République, l'Education Nationale, à travers l'école, joue toujours et doit continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'éducation des enfants et des jeunes pour garantir la réussite scolaire des enfants. Les enseignants doivent recouvrer les moyens de se consacrer à leur mission principale - celle de la transmission des savoirs et des savoir-faire -, par la mise en œuvre de pédagogies différenciées et adaptées à la diversité d'enfants et, dès lors, assurer pleinement leur rôle dans cette mission éducative partagée.

Le PEDT doit veiller de son côté, sans se substituer à l'Education Nationale, aux nécessaires complémentarités qu'exige la vie éducative de l'enfant.

### **c) Les associations, des partenaires naturels**

La famille et l'Education Nationale ne peuvent à elles seules permettre à l'enfant de développer toutes ses aptitudes.

Les associations qu'elles soient sportives, culturelles, d'éducation populaire, de loisirs, de solidarité jouent un rôle indispensable dans l'équilibre éducatif des enfants. Elles constituent un véritable réseau qui maille le territoire de notre commune et assurent une mission sociale et éducative de proximité. L'action municipale est forte de son partenariat avec un tissu associatif riche et divers. Partie intégrante du PEDT, elles constituent un atout majeur dans ce cadre.

### **d) Les institutions « socio-éducatives »**

L'optimisation et le renforcement des partenariats institutionnels - services déconcentrés de l'Etat, notamment la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), Conseil Général, Conseil Régional, CAF, CUB, ... - sont recherchées. Cela passe par une large concertation et une meilleure coordination avec ces services dans leur champ de compétences respectives.

### **e) La Ville « Maître d'ouvrage »**

La Ville de Pessac, soucieuse de la réussite de tous (enfants, jeunes, adultes) a choisi d'être l'initiatrice et le maître d'ouvrage de cette politique éducative de territoire.

Elle se place ainsi aux côtés des différents acteurs éducatifs pour œuvrer à la définition et la mise en œuvre d'un PEDT cohérent et durable. Les différentes directions, services et missions (Education, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative, MOUS, CCAS, Petite Enfance, Développement Durable, Police Municipale, ...) agissent comme des vecteurs de transmission des valeurs et des orientations du PEDT, et contribuent ainsi à la mise en œuvre du plan d'actions. L'objectif est de promouvoir une politique éducative durable pour le territoire pessacais.

### **3/ Une Ville éducatrice : un environnement favorable pour l'écosystème éducatif**

Si l'appellation « Ville éducatrice » correspond à un label signifiant l'adhésion à une charte, elle obéit avant tout à un projet, une visée répondant à la nouvelle donne éducative.

*« Les enfants apprennent à l'école, mais aussi dans et par la Ville »*

*« Un nombre croissant de Villes éducatrices mènent des politiques éducatives de territoire fondées sur un dynamisme communautaire qui mobilise les savoirs de tous fertilisant le territoire »*

*Bernard Bier, sociologue de l'éducation*

La Ville éducatrice offre un terreau fertile à la construction d'une politique éducative de territoire cohérente, accessible, ambitieuse, articulée autour de priorités affirmées.

### **4/ L'éco-système éducatif du territoire : les conditions nécessaires à la réalisation du PEDT et à la co-production éducative**

La notion d'éco-système a été utilisée pour la première fois en 1935 par le biologiste Arthur Tansley. La convention sur la biodiversité biologique définit un éco-système comme un complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux, de micro-organismes et d'un environnement (air, eau, terre), qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle.

Ainsi, une approche systémique appliquée aux enjeux partenariaux du projet éducatif de territoire a semblé pertinente aux différents acteurs éducatifs pour mettre en relief leur interdépendance au service de l'éducation de l'enfant. Cette approche systémique est couplée à l'approche écologique pour un développement durable de notre politique éducative territoriale. Cet éco-système éducatif se caractérise par :

- des priorités éducatives déterminées
- une dynamique de projet :
  - une approche globale de l'éducation qui exprime la préoccupation éducatrice
  - un équilibre de l'écosystème basé sur la clarification des missions transversales, des projets, des modes d'interventions des co-éducateurs
- une logique territoriale ancrant le projet au local
- le développement de notre aptitude à la coopération, ce qui suppose la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs

### **a) Des priorités éducatives déterminées**

Il s'agit de combattre des inégalités en mettant en œuvre des actions qui ne s'arrêtent pas au temps, ni à la réussite scolaire mais qui accompagnent l'enfant et le jeune tout au long de sa journée, de son parcours.

Ainsi, au-delà de la réussite scolaire, une ambition démocratique est réaffirmée, celle de former des adultes et des citoyens autonomes et responsables, capables de vivre en société dans le respect de ses règles et de s'épanouir en trouvant leur voie. Aussi, parler des rythmes a été l'occasion de redonner la priorité aux enfants, à leur épanouissement, à la réflexion autour de meilleures conditions d'apprentissage participant aussi à la lutte contre les inégalités. Le PEDT a constitué un espace collectif de réflexions autour de nos capacités collectives à agir ensemble.

### **b) Une dynamique de projet qui questionne les cultures et les identités professionnelles**

L'inscription du projet éducatif du territoire dans la loi constitue une chance car il permet la rencontre, l'articulation entre le projet d'école, les projets des accueils collectifs de mineurs, les projets associatifs dans les domaines du sport, de la culture, de l'éducation populaire, le PEDT étant en quelque sorte « l'ensemblier » et le « catalyseur-révéléateur » de l'ensemble de ces projets. Ainsi, les acteurs éducatifs vont dans le cadre du PEDT définir et arrêter conjointement des objectifs, des méthodes, des moyens et des dispositifs de suivi-évaluation mais également concevoir des interactions devenues indispensables entre les contenus des projets, les temps, les espaces de chacun.

Chaque acteur peut entrer dans une dynamique de projet autour de valeurs, d'ambitions, d'intentions communes et se trouve alors en

situation d'ouvrir son projet, son espace institutionnel au regard extérieur. Cependant, le travail dans le cadre du PEDT, et plus précisément de la réforme des rythmes scolaires, vient questionner, parfois même déstabiliser les identités et les cultures professionnelles.

Ainsi, favoriser un travail entre les différents acteurs éducatifs autour d'un projet commun, sans confusion des rôles, mais en identifiant pour les reconnaître et les faire entrer en complémentarité, les compétences spécifiques de chaque acteur éducatif, devrait permettre au PEDT de prendre toute sa dimension. Ouvrir des espaces de rencontres croisant les cultures et les métiers constitue dès lors l'enjeu méthodologique fondamental.

Aussi, le PEDT allie réflexion sur le sens de l'action, méthodologie de projet, conduite du changement. Il mêle en permanence sens / réflexion / action. Mais si notre projet s'inscrit nécessairement dans la durée, il doit cependant permettre des adaptations, des améliorations, des nouvelles expérimentations au fil des années.

→ ***Une approche globale de l'éducation qui exprime « la préoccupation éducatrice transversale et partagée du territoire »***

Cette approche permet de décentrer l'éducation de la seule dimension scolaire, de redonner la légitimité à l'ensemble des acteurs et ainsi afficher explicitement la reconnaissance de l'ensemble des espaces périscolaires et extrascolaires. Si la co-éducation constitue une réalité indiscutable, cette approche globale nous impose d'agir ensemble en interrogeant ce que nous voulons et comment nous souhaitons le réaliser. Collectivement, il s'agit ainsi de s'affranchir du dualisme entre stratégie de l'Etat et des collectivités territoriales, entre deux approches des temps éducatifs, celle traitant de l'école et celle s'intéressant à l'action éducative dans les temps de loisirs. Dès lors, pour réaliser ce projet global, il convient de :

- décroïsonner les instances éducatives afin d'assurer la continuité éducative dans les temps et les espaces
- organiser la relation et la coopération des différents acteurs pour répondre aux besoins fondamentaux des enfants, des adolescents et des adultes tout au long de la vie, en vue de tendre à l'éducation globale et inclusive.

→ **Un équilibre de l'éco-système basé sur la clarification des missions, des projets, des modes d'intervention des acteurs**

La co-production éducative et les responsabilités partagées ne signifient pas confusion des rôles et des interventions mais il s'agit que les adultes, co-éducateurs de l'enfant, prennent conscience de l'étendue et de la nature de ce qu'ils travaillent en commun. Dans cette perspective, le PEDT vise à donner de la cohérence et de l'efficacité aux démarches éducatives tout en permettant à chaque partenaire de clarifier sa place, sa fonction.

Dès lors, les échanges sont rendus possibles entre les acteurs intervenants successivement auprès des petits enfants, des plus grands, des jeunes afin d'assurer, dans la fluidité, une véritable continuité éducative. Chaque co-éducateur est à sa place, qui est à la fois distincte et aussi complémentaire que possible, de celle de chacun des autres acteurs de l'éco-système.

En écologie, un éco-système peut être assimilé à un filet où chaque maille constitue un élément différent et retient dans le même temps les autres en place. Aussi, l'équilibre est maintenu par la présence de tous les éléments qui ont le même niveau d'importance et s'avèrent indispensables entre eux. Si un élément est affecté, il peut occasionner des effets pouvant nuire à d'autres éléments, selon une réaction en chaîne et bouleverser ainsi l'éco-système. Le PEDT repose sur cette recherche d'équilibre car :

**« Un bon partenariat est un partenariat de complémentarité qui se donne un objet et un problème à traiter. C'est un partenariat qui s'inscrit dans l'espace démocratique où les personnes peuvent chacune apporter ce qu'elles sont et respecter ce que sont les autres »**

Philippe MEIRIEU, Professeur des Universités,  
spécialiste de la pédagogie et des sciences de l'éducation



Aussi, le PEDT doit permettre de réinventer une relation de solidarité entre les différents acteurs éducatifs locaux et l'école. Cette relation de solidarité reconnaît que tous les partenaires participent à la formation, à la connaissance à partir des compétences dévolues à chaque institution ou acteur. Chaque co-éducateur représente une ressource pour tous les autres, tout en partageant avec eux des objectifs de mise en commun, des observations, des valeurs, des aspirations et des propositions formulées autour de la table. Il sait qu'il est de fait légitime dans ses contributions à l'élaboration du projet, à sa mise en œuvre, puis à son évaluation collective.

Pessac dispose de moyens matériels, financiers, humains - personnels de l'éducation, permanents de l'animation, de la culture, du sport, professionnels et bénévoles de l'animation, parents, d'établissements de l'éducation, d'équipements culturels et de loisirs - qui sont autant d'atouts et de facteurs de développement de projets éducatifs. Associés aux projets municipaux, associatifs, aux programmes scolaires, les parents multiplient les champs de possibilités d'élaboration d'actions partenariales.

### **c) Une logique territoriale ancrant le projet au local**

S'il s'avère nécessaire de défendre une égalité de droit et d'accès à l'éducation au plan national, une approche par le local permet d'affirmer que le territoire est spécifique, possède des caractéristiques et des dynamiques propres : l'ensemble des acteurs éducatifs locaux peuvent ainsi être reconnus comme participant à la dynamique locale éducative.

Ainsi, l'approche éducative à partir de notre territoire, de ses habitants, de ses citoyens, c'est-à-dire de ses problèmes et enjeux, de ses difficultés et richesses, participe d'une certaine manière au développement territorial.

### **d) Le développement de notre aptitude à la coopération**

Construire un projet « territorialisé » c'est d'abord définir et arrêter conjointement des objectifs, des méthodes, des moyens et des dispositifs d'évaluation. Ce partenariat, qui est parfois un rapport de force, dans tous les cas une interaction dynamique en fédérant les acteurs et les dispositifs, doit permettre le développement d'une culture partagée. Mais la coopération n'est pas une aptitude spontanée, il convient collectivement de nous outiller.

Si la prise en compte d'intérêts spécifiques se révèle nécessaire, l'alliance des acteurs doit dominer les logiques concurrentielles, les replis identitaires, au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant. Dès lors, **des conditions apparaissent essentielles afin de réussir le travail partenarial** :

- **un pilotage du projet clairement identifié**, exercé par la Ville, légitime auprès de la majorité des acteurs, qui consiste à soutenir et à accompagner la réflexion et la conception, avec les acteurs et par les acteurs.
- **une réciprocité et une équité entre l'ensemble des acteurs éducatifs** et pas de priorité exclusive à l'école. Aucun point de vue exprimé n'a explicitement plus de valeur ou de légitimité que les autres. Aucun point de vue ne peut être disqualifié a priori, chacun disposant des mêmes informations que tous les autres.
- **la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs** : il apparaît évident que si le diagnostic, les préconisations, les objectifs ne sont pas partagés, il n'existe pas de projet car ce dernier s'avère nécessairement collectif. Un projet éducatif intègre donc la notion de participation, l'implication de l'ensemble des acteurs.

L'enjeu de la participation est fondamentale : la participation représente un processus qui nécessite du temps mais qui doit s'inscrire également au présent au regard des échéances imparties. Autrement dit, la question de la participation ne peut pas demeurer un objectif mais doit vivre au quotidien.

## **5/ Une clarification des définitions pour envisager les complémentarités d'actions**

Cette partie tente de recenser les définitions sur les termes que les acteurs éducatifs ont été amenés à utiliser régulièrement au cours de nos différents travaux. Elle a pour vocation de proposer des éléments communs de langage et des références partagées.

### **a) L'éducation, envisagée comme formation**

Ce terme directement issu du latin « *educatio* » de même sens, lui-même dérivé de « *ex ducere* » (« *ducere* » signifiant conduire, guider, commander et *ex* « hors de » ) renvoie étymologiquement à l'action de « guider hors de », de « faire produire » (la terre), « faire se développer » (un

être vivant). Plus couramment, l'éducation désigne l'apprentissage et le développement des facultés physiques, psychiques, intellectuelles et cognitives ainsi que les moyens et les résultats de cette activité de développement.

**L'éducation renvoie à l'art de former une personne**, spécialement un enfant en adolescent, en développant ses qualités physiques, intellectuelles et morales, de façon à lui permettre d'affronter sa vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie.

L'éducation ne se limite pas à l'instruction stricto sensu qui serait relative seulement aux purs savoirs et savoir-faire. Elle vise également à assurer à chaque individu toutes ses capacités (physiques, intellectuelles et morales) pour lui permettre de s'affirmer comme un citoyen responsable dans la société dans laquelle il évolue. En effet, selon la philosophie des Lumières, **l'éducation permet à l'individu de s'ouvrir sur le monde et d'acquérir une certaine autonomie dans le jugement. Si elle participe à la fabrique des citoyens et à la construction du lien social**, l'éducation constitue un moyen pour l'individu de s'affranchir des contraintes sociales et d'accéder au bonheur universel.

**« L'éducation recouvre tout ce qui contribue à la construction et au développement d'un être humain ».**

Pierre De Rosa, représentant des Francas, spécialiste des droits de l'enfant et de l'action éducative

Pour reprendre une définition de Roger Gal, Professeur de lettres classiques, militant pédagogique de l'Education nouvelle : « *l'éducation comprend toutes les influences qui peuvent s'exercer sur l'individu pendant sa vie* ». L'éducation se révèle ainsi être une combinaison d'influences diverses :

- *Les vues volontaires* : issues d'actes qui se veulent éducatifs, fruits d'une volonté d'éduquer
- *Les autres involontaires* : issues de l'environnement, sans intention éducative

Ainsi de la part de l'adulte, ou de l'éduquant, les influences peuvent être conscientes ou inconscientes, finalisées ou non. De la part de l'enfant, ou de l'éduqué, elles peuvent être subies, inconsciemment provoquées, consciemment recherchées.

## **b) L'enseignement**

**Si enseigner, c'est éduquer, éduquer n'est pas forcément enseigner.**

**Enseigner, c'est transmettre à la génération future un corpus de connaissances (savoir et savoir-faire) et des idées considérées comme faisant partie d'une culture commune.**

La confusion est souvent opérée entre enseignement et éducation. L'éducation correspond à la formation globale d'un individu et à différents niveaux (moral, social, technique, scientifique...). Le terme « enseignement » se réfère plutôt à une éducation bien précise, soit celle de la transmission de connaissance « à l'aide de signes » et portée par le système éducatif (l'institution « Ecole », la scolarisation, l'instruction).

## **c) L'éducation formelle, non formelle, informelle**

La réflexion sur l'éducation ne peut donc plus s'articuler autour du seul temps de l'école. « *La socialisation et l'éducation se font de plus en plus au travers des sociabilités et des expérimentations entre pairs* », comme le souligne Olivier Galland, sociologue.

Dans le contact avec les médias, dans des formes d'auto-apprentissage favorisées par le développement des TIC, les trajectoires individuelles apparaissent de moins en moins linéaires.

Ainsi, ces différentes dimensions sont déjà prises en compte dans le discours des politiques européennes, ou dans les textes internationaux de l'OMS et de l'UNESCO.

### → *L'éducation formelle*

**L'éducation formelle renvoie à la forme scolaire, à l'éducation institutionnalisée.** Elle désigne un système éducatif hiérarchiquement nivelé. Elle va du primaire à l'Université, en prenant en compte la variété de programmes spécialisés et d'institutions s'occupant à temps plein de la formation générale, technique, et professionnelle. Elle fait l'objet de recherches et s'est dotée d'outils conséquents.

### → *L'éducation non formelle*

La terminologie peut apparaître impropre car, dans certains cas, elle s'appuie sur des formes avérées.

Est non formelle toute activité d'éducation organisée en dehors du système formel établi, orientée vers un public bien identifié avec des objectifs d'apprentissage bien définis.

Est non formel tout ce qui n'est pas formel c'est-à-dire scolaire, tout en restant organisé et structuré. Il s'agit d'activités organisées en dehors du système scolaire établi, mais dirigés néanmoins vers des objectifs d'éducation.

L'éducation a donné lieu à peu de travaux dans les équipes de recherche et les laboratoires universitaires. Intégrer les fédérations d'éducation populaire à la recherche en sciences de l'éducation devrait favoriser l'émergence de productions sur la recherche non-formelle. Le développement de cette recherche spécifique pourrait accompagner la montée en compétence des métiers, dans les domaines de l'animation socio-éducative, socio-culturelle et sportive.

### → *L'éducation informelle*

C'est un processus de toute la vie par lequel chaque individu acquiert attitudes, valeurs, aptitudes et connaissances à partir des expériences quotidiennes, des influences et ressources de son environnement, de la famille, des voisins, du milieu du travail, de la lecture, des médias....

Les recherches dans ce champ se réduisent aux questions de socialisation et occultent le plus souvent ce qui relève des apprentissages, les conditions comme la nature des apprentissages.

#### d) L'action éducative

Elle relève du domaine des influences volontaires. Elle s'inscrit dans un contexte dont il faut tenir compte pour déterminer les objectifs et les contenus de l'action éducative. L'environnement diffuse des idées et des valeurs, transmet des savoirs, propose des savoir-faire et des savoir-être qui non seulement influent sur les pratiques et les comportements, mais prennent également place dans le bagage à partir duquel chacun se construit.

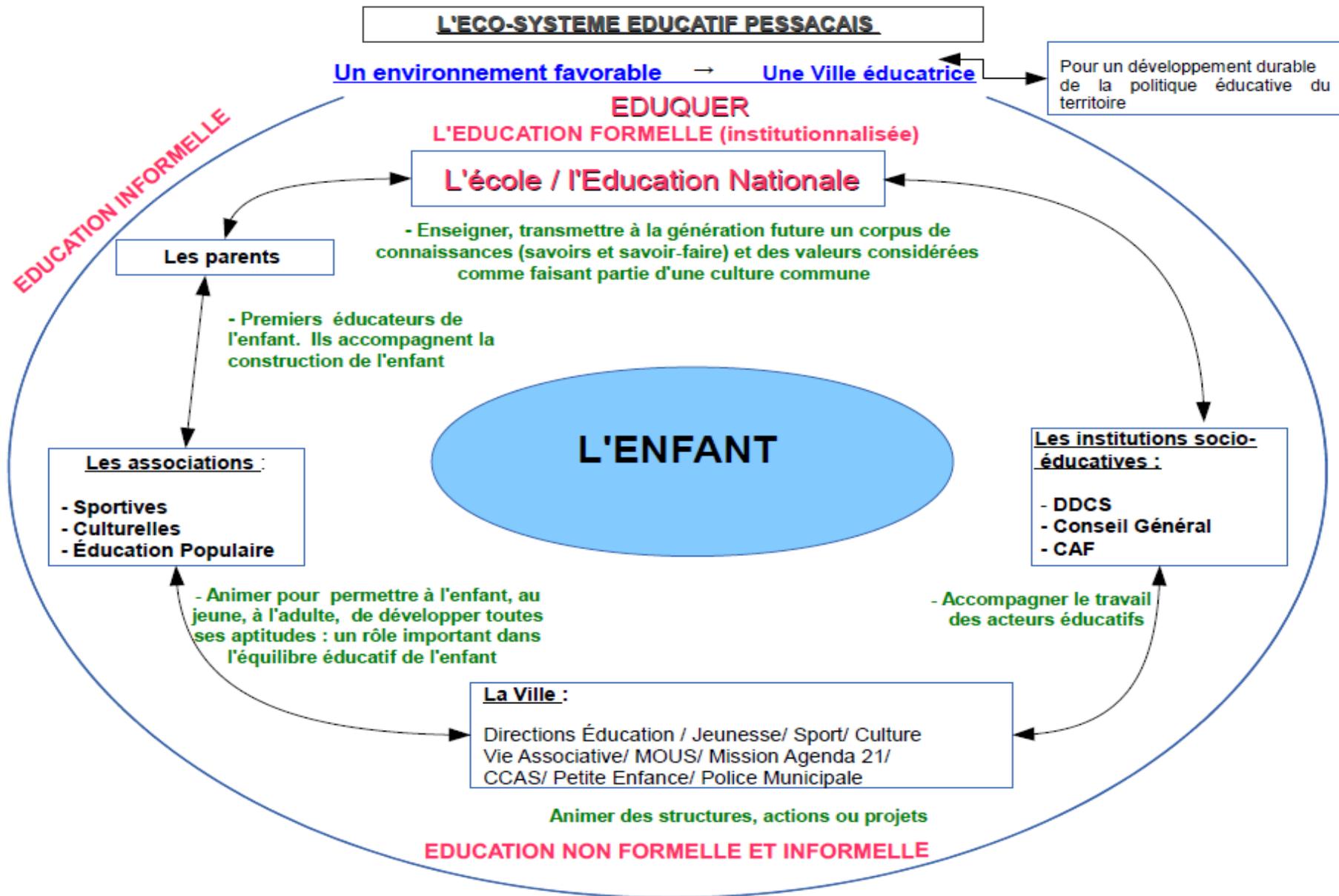
L'action éducative dans son ensemble doit être finalisée. La volonté d'éduquer ne suffit pas, encore faut-il savoir dans quel but. Elle recouvre un ensemble d'actions diverses ; chacune de ces actions a une spécificité qui tient tant à la nature de l'activité sur laquelle elle s'appuie, qu'aux apprentissages disciplinaires et techniques qu'elle comporte. Chaque action a par conséquent des objectifs particuliers mais s'adresse à tous.

Cependant, toutes les actions éducatives ont en commun des objectifs qui tiennent à la nature humaine de ceux auxquels elles s'adressent (les attitudes, les comportements individuels et les relations entre les individus). Comme le souligne Louis Legrand, Professeur en sciences de l'éducation, « *l'humanité dans sa diversité est le premier objet d'étude et de respect effectif et actif que l'éducation doit prendre comme objet* ».

Si en première lecture, nous pourrions considérer que les notions d'éducation non formelle et informelle s'opposent tout simplement à l'éducation formelle, notre enjeu collectif à travers le PEDT est bien là : la mise en cohérence, en dynamique complémentaire :

- des projets
- des acteurs
- des modes d'intervention

par une approche systémique permettant un développement durable de notre politique éducative de territoire.



**L'éco-système éducatif**

- Un ensemble d'acteurs et d'institutions en interaction, organisé en fonction d'objectifs partagés → la co-éducation
  - Une approche globale de l'enfant, du jeune
- Une interdépendance des acteurs dans le cadre d'un partenariat de complémentarité

Au-delà des définitions, un PEDT, à l'échelle d'un territoire donné, doit se caractériser par l'existence d'une dynamique collective permettant d'améliorer de manière durable la situation des enfants, des jeunes et peut être même des adultes dans leurs différents temps de vie. Dès lors, le PEDT est inséparable de l'idée d'action concertée entre l'ensemble des acteurs qui participent de manière directe ou indirecte à l'éducation.

En ce sens, la notion de projet éducatif territorial ne peut se confondre avec des dispositifs publics comme le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) ou le Programme de Réussite Educative (PRE), mais ces derniers peuvent constituer des outils de son développement.

S'agissant du niveau le plus pertinent de réflexions et d'actions, l'éducation au niveau communal s'est affirmée à tous comme le lieu d'exercice privilégié du partenariat éducatif. Cet échelon permet en effet dans le même temps l'expression plus aisée des demandes, des attentes et une appréhension plus fine des besoins de la population.

## **6/ Le PEDT, un outil de collaboration locale inscrit dans le cadre légal, réglementaire et porteur de valeurs et de principes fondateurs**

Si la définition du PEDT se situe au cœur d'un corpus juridique abondant, cette démarche éducative a pour fondement le partage de valeurs communes qui conduisent à la définition d'un référentiel d'acquis commun, rassemblant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

### **a) Une définition juridique partagée**

L'innovation récente dans le champ des politiques éducatives territorialisées réside dans l'inscription du PEDT dans le cadre légal et réglementaire, à travers notamment le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, qui s'insèrent dans un corpus juridique abondant.

## RAPPEL DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE : UN CORPUS JURIDIQUE ABONDANT

- le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires
- la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013
  - la circulaire du 20 mars 2013 relative au Projet Educatif de Territoire
- la circulaire du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré et des activités pédagogiques complémentaires
  - la circulaire du 17 janvier 2013 relative à la scolarisation des moins de 3 ans
- le décret du 2 août 2013 relatif au PEDT et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre

Conformément au Préambule de la circulaire du 20 mars 2013, le Projet Educatif Territorial (PEDT) « *formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux* »

Le PEDT apparaît ainsi comme un **cadre fédérateur par lequel la communauté éducative définit et met en œuvre, sur la base de valeurs et de finalités partagées, une politique éducative qui prend en compte les différentes dimensions du développement de l'enfant**, en les articulant entre elles, selon une approche globale de l'éducation.

En ce qui concerne la structuration décisionnelle du dispositif dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le PEDT est élaboré à l'initiative de la Ville en lien avec les partenaires éducatifs du territoire, conformément à l'article 1 du décret du 2 août 2013. Ce même décret précise également la forme juridique que revêt le PEDT, à savoir une convention conclue entre le Maire, le Préfet, le Directeur académique des services de l'Education Nationale, agissant sur délégation du Recteur d'académie et les autres partenaires signataires qui coordonnent leurs interventions pour organiser, dans l'enceinte de l'école ou dans les locaux de l'un des signataires, des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants.

Le PEDT est obligatoirement transmis au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) si la proposition d'organisation des temps de l'enfant du territoire déroge aux principes posés par le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Le DASEN, qui procède à la validation du PEDT s'assure ainsi de la cohérence entre les dérogations demandées et les particularités du PEDT qui les justifient.

## b) Les valeurs et les principes fondateurs d'une mission éducative commune à l'échelle du territoire

**« C'est [...] avec l'éducation que nous décidons si nous aimons assez nos enfants pour ne pas les rejeter de notre monde, ni les abandonner à eux-mêmes, ni leur enlever la chance d'entreprendre quelque chose de neuf, quelque chose que nous n'avions pas prévu, mais les préparer d'avance à la tâche de renouveler un monde commun. »**

Hannah Arendt, philosophe, *La crise de la culture*

Le travail conduit dans le cadre du PEDT vient interroger l'action éducative locale. Le développement de notre projet éducatif s'appuyant fortement sur l'initiative, et la mobilisation la plus large des acteurs locaux, il est devenu essentiel de préciser et de partager des valeurs pour réfléchir et agir ensemble.

L'élaboration du PEDT repose sur un ensemble de **valeurs humanistes et de principes à finalité éducative**, partagées par l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire et qui constituent le socle commun de cette démarche fédératrice. Ainsi, toute action éducative est porteuse de valeurs créatrices d'attitudes et d'aptitudes.

La volonté collective n'a pas été de construire une liste de valeurs, mais de provoquer un débat entre les différents acteurs, de faire expliciter le lien entre les pratiques éducatives développées dans des contextes différents et des valeurs éducatives qui peuvent être communes. Les valeurs doivent se traduire pour chaque structure dans différentes situations qui concernent :

- les rapports entre enfants
- entre enfants et adultes
- entre professionnels n'ayant pas le même statut mais intervenant conjointement (entre parents et professionnels, entre professionnels et bénévoles).

Toutes les personnes impliquées dans le processus d'éducation doivent œuvrer à la promotion et à la transmission des valeurs posées, au-delà de les conserver à l'esprit dans toute activité éducative car *« parler d'éducation c'est d'abord parler de valeurs, de choix de société et d'humanité »* comme le souligne Bernard Bier, sociologue de l'éducation.

Réfléchir en partenariat dans le cadre des objectifs du PEDT, implique un partage de conceptions éducatives fondées sur des valeurs. Trois typologies des valeurs ont été collectivement dégagées.

- Des valeurs citoyennes
- Des valeurs éducatives
- Des valeurs qui régissent les relations partenariales

En outre, une série de principes constitue le socle du PEDT et a présidé à la construction de la démarche. Il s'agit de l'éducation partagée, de l'éducation tout au long de la vie, de l'éducation globale, du continuum éducatif, de la participation effective de tous les acteurs éducatifs et de la confiance mutuelle.

### → *Des valeurs citoyennes*

Pour nous, la citoyenneté correspondant à la construction de l'individu en tant que citoyen, impliqué dans la vie locale, dans la vie de son territoire, un individu conscient de ses droits mais aussi de ses devoirs et de son rôle dans la société à laquelle il appartient, un écocitoyen responsable, convaincu de son rôle, de la protection de son cadre de vie et de l'environnement en général.

- L'égalité

C'est pour chacun la **possibilité d'avoir accès à l'éducation, à l'enseignement, à la culture, à la santé, aux sports et aux loisirs**. C'est favoriser la construction de chacun en tant qu'individu libre et conscient.

- L'équité

L'équité, qui renvoie à la notion de justice sociale, théorisée par le philosophe américain John Rawls, repose sur la conciliation de deux principes : le principe « d'égalité des libertés », d'égalité des droits, et le principe de « juste égalité des chances », qui reconnaît les différences et invite à la correction des inégalités sociales et économiques en vue d'aboutir à l'égalité réelle. Sur la base de cette définition, la notion d'équité est une valeur fondamentale du Projet Educatif De Territoire pessacais qui place au cœur de l'ambition éducative la question de l'égal accès à l'éducation, conjuguée à l'affirmation de l'égalité des chances. En vue de promouvoir une éducation inclusive pour tous, il s'agit ainsi de proposer un

plan d'actions intégrant des interventions différenciées, adaptées aux besoins et aux situations des différents publics.

- La laïcité

Valeur essentielle de la République comme espace public garantissant la neutralité et l'égalité entre tous et toutes, cette valeur présente l'aspect humaniste : il s'agit de **penser l'éducation comme un outil de la compréhension des autres humains**, peuple, culture, voir les interactions enrichissantes qui existent entre les civilisations.

- Le « vivre ensemble »

Les actions envisagées dans le cadre du PEDT de Pessac affirment la notion de respect de soi, des autres, de l'environnement. Dans ce cadre, **le « vivre ensemble » est affiché comme une valeur essentielle à transmettre**, il s'agit à la fois de permettre à chacun d'être reconnu et respecté au niveau de ses droits (droit à être pris en considération, à être entendu) et d'inciter l'enfant puis le jeune à reconnaître l'autre et à le respecter en tant qu'individu.

- La solidarité

Le vivre ensemble est nécessairement accompagné d'une valeur placée au centre des orientations du PEDT de Pessac : la solidarité.

En effet, la socialisation passe aussi par le développement des solidarités, de l'esprit d'équipe étendu au sens d'esprit de coopération visant à atteindre des objectifs communs.

Cet **esprit de solidarité** ou cette solidarité doit être développée et pratiquée dès le plus jeune âge au travers des propositions visant au partage, à **l'enrichissement mutuel lié à la prise en compte des besoins de l'autre et à la considération d'autrui**.

## → *Des valeurs éducatives*

- Le droit à l'éducation et les droits de l'enfant

L'une des valeurs fondamentales sur laquelle repose le PEDT est le droit à l'éducation qui est affirmé dans de nombreux textes et déclarations au niveau national et international.

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture » **Préambule de la Constitution de 1946.**

« Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. »

L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. » « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. » **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1948 (article 26).**

Selon la **Déclaration des Droits de l'Enfant, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1959**, l'éducation est un droit garanti par et pose les principes suivants :

- le principe 2 : « L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante. »
- le principe 7 : « L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents.  
L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit. »

A travers ces principes, il s'agit de mettre l'accent sur **l'égalité des chances, la protection et l'intérêt supérieur de l'enfant ainsi que le droit des enfants de s'adonner à des activités ludiques et récréatives.**

Dans une République laïque qui repose sur une organisation décentralisée, comme en dispose l'article 1er de la Constitution de 1958, le droit à l'éducation se teinte d'une double dimension : le respect du principe de laïcité dans les établissements publics recevant des enfants ainsi que la mise en œuvre de politiques éducatives territorialisées : si le droit à l'éducation est le même pour tous, sa déclinaison peut varier d'un territoire à un autre.

### → *Des valeurs qui régissent les relations partenariales*

- **La reconnaissance du partenaire**

Pour le partenaire au plan local, c'est d'abord la reconnaissance d'une implication, d'un investissement dans le champ éducatif. C'est également **la reconnaissance de l'intérêt et de la légitimité des expériences et des pratiques** accumulées depuis plusieurs années, véritable coproduction locale de la politique nationale de l'éducation. Il devient possible de penser le partenariat en termes de coproduction éducative, dès lors où chaque partenaire est identifié et où ses missions et leur complémentarité avec celles des autres sont reconnues.

- **Le respect du partenaire**

Cette notion est centrale dans les relations entre personnes à tous les niveaux de la vie en société et constitue la base d'un partenariat constructif et durable. Cette valeur permet de développer le sens de la coopération et du dialogue.

Ces deux valeurs conjuguées permettent **l'établissement d'un climat de confiance mutuelle**, vecteur fondamental pour passer d'un cloisonnement entre les différentes instances éducatives, et parfois d'une ignorance réciproque de ce que font les différents acteurs, à une coopération et une complémentarité non subordonnée.

## → Des principes fondateurs

- Une éducation partagée

La construction du PEDT repose sur **l'affirmation du principe de co-éducation** dans la mesure où **l'éducation est une responsabilité partagée par l'ensemble des acteurs éducatifs qui gravitent autour de l'enfant** sur le territoire et le place au centre des intérêts. Mener une démarche de co-éducation à l'échelle d'un territoire suppose la mise en synergie et la coopération d'un réseau d'acteurs porteurs d'éducation au sens large. La co-éducation, la responsabilité partagée en éducation ne saurait en aucun cas appeler à une quelconque dissolution de l'école mais la repositionne dans un environnement éducatif beaucoup plus ample quant à ses assises et ses objectifs.

- Une éducation de tous les instants pour tous et par tous tout au long de la vie

**Le territoire est éducateur car fondé sur l'acquisition et la diffusion des connaissances tout au long de la vie, tout au long de la Ville.** Il favorise et facilite l'activité apprenante en créant un climat, un environnement propice à des apprentissages riches.

- Une éducation globale

La réussite éducative pour tous de par son approche globale de la personne enfant, jeune adulte se situe au cœur de notre stratégie éducative pour réaliser les missions d'une **éducation globale, inclusive et intégrative pour tous**. Réussir l'éducation devient un principe fédérateur prise en charge par la « communauté éducative » en assurant une organisation harmonisée et cohérente des temps et lieux éducatifs, en favorisant des formes d'accompagnement et en impulsant la coopération au sein du territoire.

- Le continuum éducatif

Développée dès 2005 dans le projet éducatif local, la notion de continuum éducatif permet de :

- **déployer les actions en 3 niveaux d'interventions :**
  - PROPOSER des actions éducatives accessibles à tous
  - PREVENIR la vulnérabilité des familles, des enfants et des jeunes par des actions éducatives spécifiques
  - SOUTENIR les familles, les enfants et les jeunes en difficulté

- **développer 4 approches qui se conjuguent :**
  - **une approche éducative** qui pose la question de l'aménagement des temps éducatif au regard des contenus éducatifs, des rythmes d'apprentissage, des besoins des enfants
  - **une approche temporelle** qui pose la question de l'apport de chaque temps de leur complémentarité et de leur continuité dans une recherche de cohérence dans l'intervention des différents co-éducateurs
  - **une approche spatiale** qui repose la question des espaces, des équipements, des ressources matérielles et de leur partage pour garantir un accueil éducatif de qualité sur tous les temps de vie.
  - **une approche équitable** qui reconnaît les différences, les inégalités, et l'importance de les surmonter par le développement de mesures, d'actions appropriées et spécifiques.
- ***regarder l'éducation comme un continuum qui se développe de la petite enfance jusqu'à la fin de vie***

- **La participation effective de tous les acteurs éducatifs**

Assurer la participation effective de tous les acteurs éducatifs qui rencontrent et accompagnent les enfants, les jeunes, dans leurs pratiques quotidiennes et contribuent ainsi à la construction de toutes leurs compétences en facilitant l'acquisition d'un savoir personnel intégré.

- **La confiance mutuelle**

Un partenariat constructif et durable s'établit dès lors que règne un climat de confiance entre les différents acteurs du PEDT. Cette confiance mutuelle constitue une valeur essentielle à placer au cœur du PEDT. La réussite de ce partenariat éducatif, comme de toute relation partenariale, est conditionnée par la reconnaissance, le respect du partenaire ainsi que la clarification des missions et des compétences de chacun.

### c) La définition d'un référentiel d'acquis communs visés

Après l'adoption des valeurs éducatives, la définition d'un référentiel d'acquis minimum commun visé par l'ensemble des acteurs éducatifs dans leurs pratiques quotidiennes constitue une des bases du PEDT afin d'entrer collectivement dans un cadre éducatif partagé. Ainsi, repérer des savoirs, savoir-être et savoir-faire transversaux essentiels, tant pour la réussite scolaire que pour une insertion sociale réussie à long terme et qui peuvent se développer dans le contexte d'action de chaque acteur, s'avère indispensable à la construction du programme d'actions du PEDT.

Il s'avère possible d'un point de vue théorique, de distinguer 4 grands domaines éducatifs :

- le savoir
- le savoir-faire
- l'être
- le savoir-être

- **Le savoir** : le savoir renvoie aux connaissances intellectuelles

Les recherches en éducation relatives au savoir ont pour objectif de trouver les moyens pédagogiques permettant aux apprenants d'acquérir des connaissances.

- **Le savoir-faire** : le savoir-faire correspond à des compétences pratiques, à la maîtrise par l'expérience d'une activité. Ces compétences s'acquièrent par la pratique d'une activité. Les recherches en éducation relatives au savoir-faire ont pour objectif de trouver et d'appliquer les moyens pédagogiques permettant aux apprenants d'acquérir des compétences et des habilités pratiques et/ou intellectuelles.

- **L'être** : correspond à l'état biologique, physique et psychique d'un individu. Les recherches en éducation relatives à l'existence de l'être ont pour objectif de trouver les moyens pédagogiques permettant dans les situations éducatives de favoriser et d'atteindre un état d'être optimal, état de santé, de bien-être, de motivation, de confiance.

- **Le savoir-être** : correspond à la capacité de produire des actions et des réactions adaptées à la société humaine et à l'environnement. Cette capacité s'acquiert en partie par la connaissance des savoirs et de savoir-faire spécifiques. La recherche en éducation relative au savoir-être a

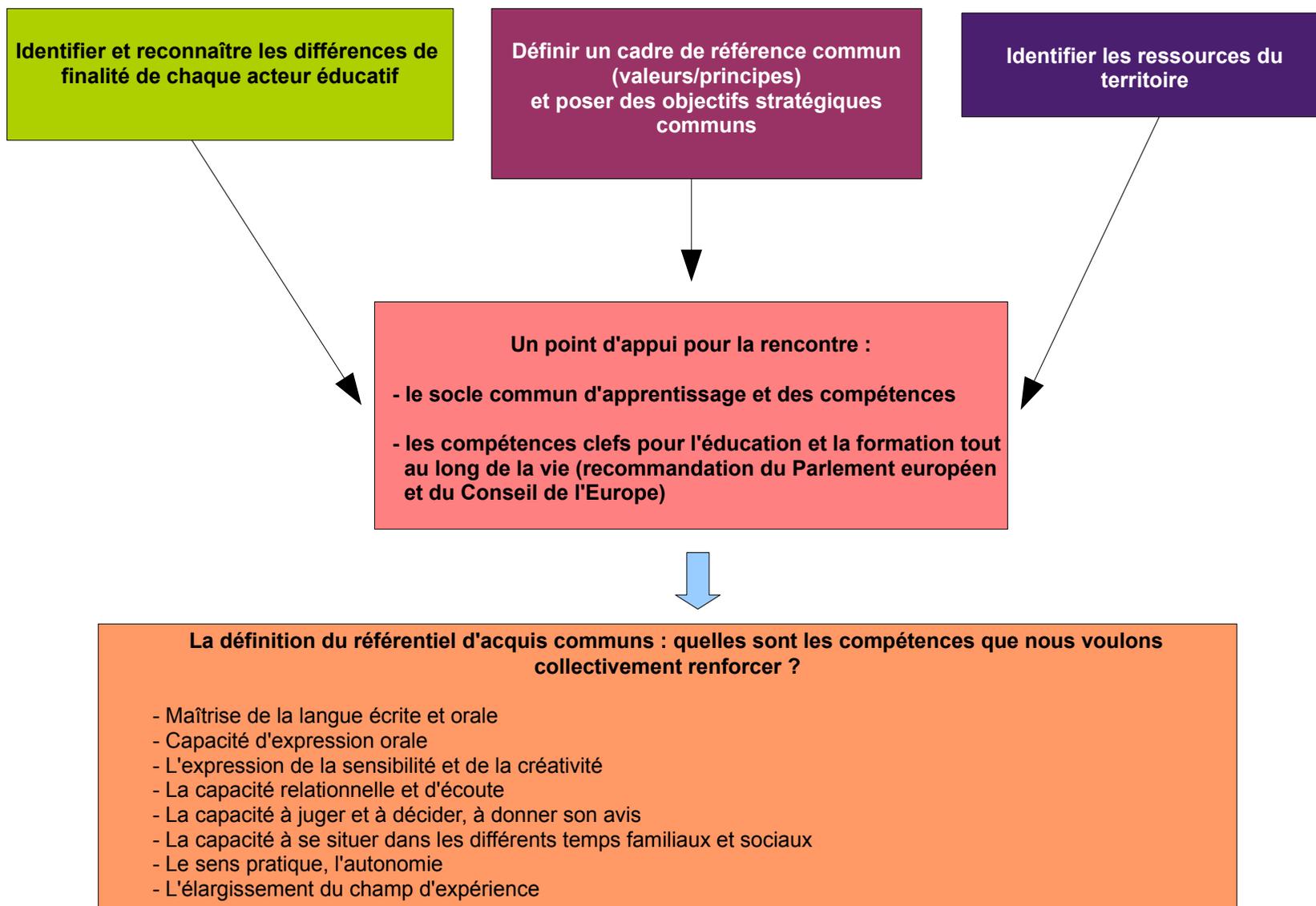
pour objectif de trouver les moyens pédagogiques permettant aux apprenants d'acquérir au mieux la maîtrise d'actions et de réactions adaptées à leur organisme et à l'environnement.

Si les sciences de l'éducation témoignent aujourd'hui des modes d'apprentissage diversifiés selon les individus, il est devenu banal de parler de savoir, de savoir-faire, de savoir-dire, de savoir d'action (cf Jean-Marie Barbier, Docteur en Sciences de l'Education « savoirs théoriques et savoirs d'action) ou de savoir d'expérience.

La prise en compte de ces savoirs multiples et leur confrontation constituent un enrichissement personnel et collectif, une ouverture, la chance d'un désenclavement des savoirs et d'un métissage.

En renvoyant au socle commun d'apprentissage et de compétences et aux huit compétences clés définies par le Parlement européen et le Conseil de l'Europe, dans le cadre de l'Europe de la connaissance, huit compétences ont ainsi pu être dégagées constituant ainsi notre référentiel commun visé : 1/ Maîtrise de la langue écrite et orale, 2/ Capacité d'expression orale, 3/ Expression de la sensibilité et de la créativité, 4/ Capacité relationnelle et d'écoute, 5/ Capacité à juger, à décider, à donner son avis, 6/ Capacité à se situer dans les différents temps familiaux et sociaux, 7/ Sens pratique, autonomie, 8/ Élargissement du champ d'expérience.

En conséquence, la méthode adoptée est la suivante :



## **B/ La méthode déployée : une dynamique de construction transversale fédérant une pluralité d'acteurs éducatifs**

### **1/ Une démarche participative mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire**

#### **a) Une dynamique de construction transversale**

En vue de mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ éducatif, quel que soit leur statut, leur culture professionnelle ou leur institution d'appartenance, une large démarche de co-construction a été engagée à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Cette démarche fédératrice qui intègre une pluralité d'acteurs à l'échelle du territoire s'est articulée autour d'une dynamique de construction transversale reposant sur la mise en place d'ateliers internes et externes, se déclinant de la manière suivante :

- **en interne** : des ateliers regroupant l'ensemble des professionnels de la collectivité concernés par la mise en place du PEDT ont été mis en place. Il rassemblent ainsi des professionnels de l'éducation, de la jeunesse, du sport, de la culture, de la vie associative, du développement social urbain, de la petite enfance, de l'action sociale et du développement durable. Le croisement des expertises de ces professionnels a permis d'engager une réflexion collective sur les enjeux du PEDT et les actions à mettre en œuvre. **en externe** : des ateliers de travail ont été mis en place avec les partenaires éducatifs. Croisant les regards, les intérêts et les métiers, ces ateliers pluridisciplinaires avaient pour objectif d'installer une dynamique de travail collectif renouvelée pour construire le Projet Educatif de Territoire (PEDT) et de définir une logique d'intervention des acteurs éducatifs sur le territoire dans le cadre du Projet Educatif de Territoire.

Dans chaque atelier, les partenaires éducatifs sont forces de proposition et participent ainsi à la co-construction du Projet Educatif de Territoire. Leurs propositions sont soumises aux différentes instances de pilotage. En externe, cette dynamique collective s'est structurée autour deux catégories d'ateliers :

- **les ateliers « maternelle » et « élémentaire »**

En vue de permettre un travail efficace entre les membres du groupe et de croiser les intérêts des acteurs éducatifs du territoire, ces ateliers

pluridisciplinaires, composés d'une vingtaine de personnes, ont associé les usagers (les représentants des parents d'élèves) ainsi que des professionnels issus de différentes institutions (Education Nationale, CAF, Direction Départementale de la Cohésion Sociale - DDCS -, Fédérations d'Education Populaire, représentants de la Ville). Ce panachage avait ainsi pour objectif de garantir une représentativité de l'ensemble des parties prenantes et de l'ensemble du territoire.

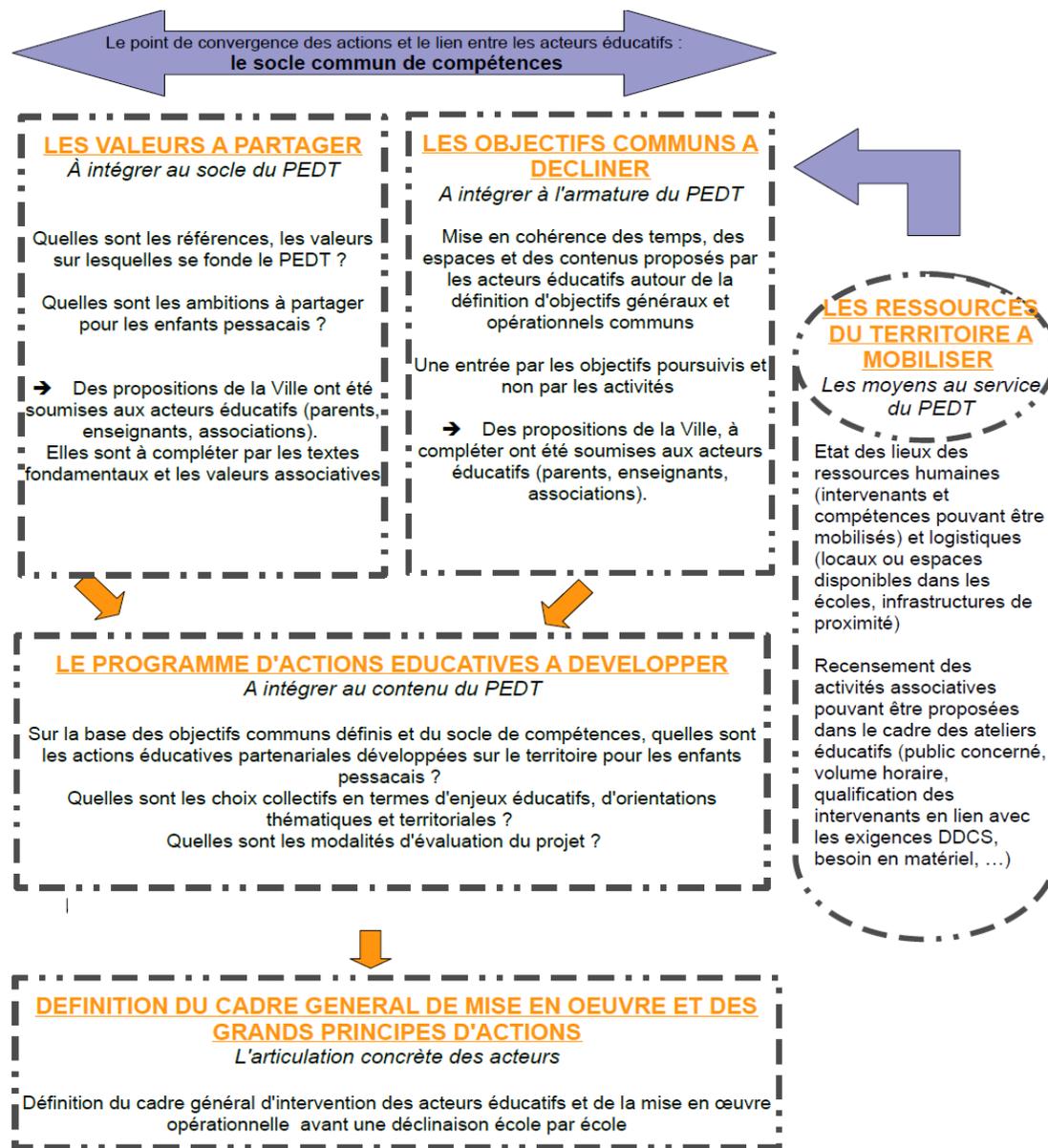
- **le travail partenarial avec le tissu associatif**

Un travail été engagé depuis le début de l'année 2013 avec le mor travail spécifiques :

- atelier « associations sportives »
- atelier « associations culturelles »
- atelier « centres sociaux et associations d'éducation populair

Si cette méthode de travail avait pour but de mettre au service de spécifiques alliées à une ingénierie de projet, ces différentes séanci abouti à :

- la définition de valeurs communes et partagées, socle du PE
- l'état des lieux des ressources du territoire à mobiliser (matéri
- la détermination d'objectifs communs à décliner
- la rédaction d'un programme d'actions éducatives à développ



## ***b) La gouvernance du projet***

En vue de piloter l'ensemble du dispositif, des instances de gouvernance internes et externes ont été mises en place. Elles se réunissent régulièrement en vue de procéder aux arbitrages nécessaires au bon déroulement du projet.

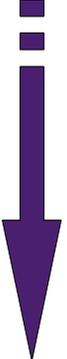
En interne, un Comité de pilotage, composé d'élus et de techniciens du groupe projet, se réunit tous les mois afin de faire des points d'étape réguliers et d'examiner les propositions émanant des différents ateliers.

En externe, le Comité de gouvernance, sous la présidence de Monsieur le Maire, associe des élus de la Ville, des représentants de l'Education Nationale (Inspecteur de l'Education Nationale / DASEN), un représentant de la DDCS, un représentant de la CAF, un représentant du Conseil Général, un représentant de la CUB et des représentants des Fédérations d'Education Populaire.

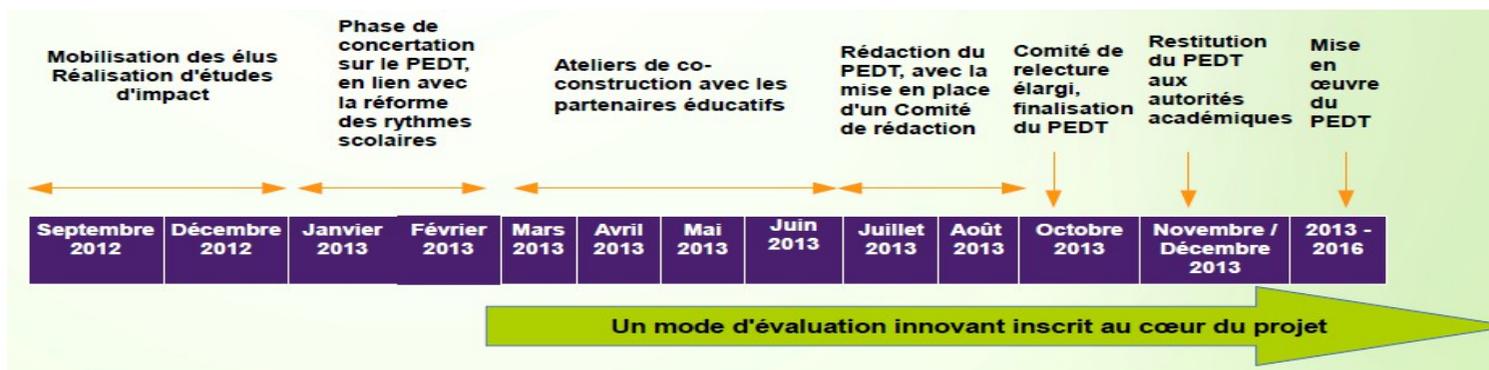
## ***c) Le calendrier de construction du PEDT***

Le calendrier de construction du PEDT est le suivant :

- **septembre – décembre 2012** : mobilisation des élus – réalisation d'études d'impact internes
- **janvier – mars 2013** : phase de concertation sur le PEDT, en lien avec la réforme des rythmes scolaires
- **mars – juillet 2013** : ateliers de co-construction avec les partenaires éducatifs
- **juillet – août 2013** : rédaction du PEDT, avec la mise en place d'un Comité de rédaction
- **octobre 2013** : mise en place d'un Comité de relecture élargi à l'ensemble des partenaires éducatifs pour amender, modifier le travail issu du Comité de rédaction en vue d'une finalisation du PEDT
- **novembre 2013** : restitution du PEDT aux autorités académiques
- **2013 – 2016** : mise en œuvre du PEDT



**73 réunions internes et externes ont été organisées rassemblant au total près de 1 300 personnes, soit un volume de près de 300 h – temps de réunion et de préparation inclus -**



## **2/ De la construction du projet à l'évaluation, un apprentissage pour l'ensemble des acteurs**

Cette expérience de définition d'une politique éducative territoriale dans le cadre du PEDT, à travers la mise en place de diagnostic partagé, de référentiel commun, le fait de devoir travailler sur une situation inédite avec la réforme des rythmes scolaires et de s'inscrire dans une démarche prospective constituent **une expérimentation au cœur d'un processus apprenant.**

Si la démarche de co-construction du PEDT appelle une dynamique de mobilisation et de participation des différents acteurs, associer l'ensemble des partenaires à une démarche complexe, exigeante, sans effet lisible immédiat, ouvrant sur l'incertitude, laissant la place au risque et à l'imprévu, n'a pas toujours été simple.

Penser un projet partagé est apparu indissociable de la reconnaissance d'une légitimité accordée à chacun des acteurs à entrer dans un débat sur l'éducation.

Les espaces de travail ouverts ont cherché à créer les conditions du dialogue et de la co-construction, à trouver les moyens de mettre les différentes approches en interaction. Ils ont cependant rencontré des difficultés à faire fonctionner les différentes conceptions dans une même dynamique du fait de bouleversements identitaires et professionnels non approchés institutionnellement. Néanmoins, dans ce cadre, **nous nous sommes retrouvés tour à tour, formés et formateurs, et, en ce sens, ces espaces ont constitué des espaces d'éducation à eux seuls.**

## **3/ Des choix en termes d'enjeux éducatifs et d'orientations thématiques et territoriales**

Notre PEDT traite des valeurs éducatives que nous portons, des principes éducatifs qui sous-tendent nos actions, des compétences visées auxquelles l'ensemble des acteurs souhaitait contribuer et, dans le même temps, il répond à des enjeux prioritaires. **Collectivement nous n'avons pas souhaité prétendre à l'exhaustivité mais plutôt chercher à viser la pertinence par la priorisation des actions.**

Ainsi, en fonction du diagnostic et de la visée éducative, l'ensemble des partenaires a dû faire des choix, établir des priorités sur la base d'orientations thématiques et territoriales tout en intégrant des dimensions temporelles et stratégiques.

A partir de l'état des lieux, il s'est agi de déterminer ce qui localement constitue des enjeux prioritaires. Quatre enjeux prioritaires ont ainsi été dégagés :

– si le PEDT obéit à une logique de projet et non de dispositif qui porte en lui l'ambition de transformer l'action éducative sur le territoire, **comment tendre collectivement à une éducation globale, inclusive pour tous, de la petite enfance au 4ème âge ? Comment inscrire les enfants et les jeunes, notamment ceux rencontrant des difficultés ou risquant d'en rencontrer, dans des parcours éducatifs cohérents et concertés ?**

– en pensant la complémentarité des actions, **de quelle manière décroisonner les instances éducatives, les différents espaces et les temps pour assurer la continuité éducative dans les temps et les espaces ? Comment organiser la relation des acteurs et leur coopération afin de répondre aux besoins fondamentaux des enfants, des adolescents et des adultes tout au long de la vie ?**

– de quelle manière impliquer l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, mais également les parents, les citoyens, dans une démarche territoriale, un projet partagé et co-produit, qui parvient à répondre aux besoins spécifiques du territoire ? **Comment mobiliser les énergies locales autour de la construction d'actions innovantes ?**

– si la Ville constitue un cadre d'expérience, à partir du moment où chacun se construit dans les interactions avec un environnement, **de quelle manière diversifier, enrichir ce cadre, créer des liens, des échanges pour que notre Ville éducatrice se transforme en territoire apprenant ? Par quel moyen développer l'accessibilité à une offre éducative diversifiée et de qualité pour tous les enfants et les jeunes du territoire ?**

C'est à l'ensemble de ces enjeux que notre plan d'action tente de répondre en associant les partenaires éducatifs et en allouant des moyens en vue de la mise en œuvre du projet. Le plan d'action s'inscrit dans la temporalité qui n'est pas celle de l'immédiat, car faire de l'éducation un vecteur de développement de territoire, et faire du territoire un vecteur de développement de l'éducation, demande du temps, de la stabilité et de la continuité.



Le PEDT, un processus apprenant qui s'inscrit  
dans une dynamique

## ***V. Le plan d'actions du PEDT : une démarche éducative partagée pour l'émergence d'un territoire apprenant***

Notre plan d'action se structure autour de 3 piliers eux mêmes déclinés en orientations prioritaires, objectifs stratégiques, puis opérationnels et enfin en actions.

### **A/ Pilier 1 : Une mission éducative partagée sur le territoire : le passage d'une forme scolaire à une forme éducative**

Créer les conditions d'un cheminement cohérent et d'un accompagnement attentif de l'enfant, tout au long de la journée, invite à aborder plusieurs problématiques :

- la qualité de l'encadrement
- l'accessibilité de tous aux différentes propositions, quels que soient l'école, le quartier où l'enfant évolue et les ressources de la famille
- le respect des rythmes

Si l'amélioration matérielle des conditions des apprentissages scolaires est posée, la reconnaissance des temps de loisirs péri et extra scolaires comme des composantes importantes d'un temps global de l'enfant, induite par le souci de cohérence et de continuité éducatives l'est également. Dans ce premier pilier, quatre approches apparaissent privilégiées et se conjuguent (cf p 58, les quatre approches du continuum éducatif).

## **Pilier 1 : Une mission éducative partagée sur le territoire : le passage d'une forme scolaire à une forme éducative**

### **Les questionnements qui irriguent le pilier 1 :**

*Comment favoriser l'articulation entre les objectifs des différents projets, les différentes modalités de prise en charge des enfants sur le territoire et les différents acteurs éducatifs ?*

*Comment créer les conditions d'un cheminement cohérent et d'un accompagnement attentif de l'enfant en aménageant les temps éducatifs au regard des contenus éducatifs, des rythmes d'apprentissage et des besoins des enfants ?*

*De quelle manière organiser la complémentarité et la continuité de chaque temps dans une recherche de cohérence dans l'intervention des différents co-éducateurs, ce qui suppose la reconnaissance de l'apport et de la singularité de chaque temps éducatif ?*

*Comment penser le partage des espaces, des équipements et des ressources matérielles pour garantir un accueil éducatif de qualité sur tous les temps de la vie ?*

**Public : le jeune enfant et l'enfant**

### **1/ Les orientations prioritaires et les objectifs stratégiques du 1er pilier**

#### **→ Orientation prioritaire 1 : Garantir une continuité éducative entre les temps et les espaces de l'enfant**

*Objectif stratégique 1.1 : Renforcer la cohérence éducative des différents acteurs autour de l'enfant*

*Objectif stratégique 1.2 : Garantir une qualité d'intervention par le renforcement des métiers et des compétences*

*Objectif stratégique 1.3 : Renforcer l'articulation et la fluidité des temps en accentuant leur qualité, leur singularité et leur visibilité en lien avec les temps sociaux des familles.*

→ **Orientation prioritaire 2 : Favoriser la participation des familles et garantir un accès responsable au service**

*Objectif stratégique 2.1 : Permettre l'accès des familles à l'information*

*Objectif stratégique 2.2 : Associer les familles à la définition des services*

*Objectif stratégique 2.3 : Mettre en place une politique d'accès prenant en compte les besoins et les ressources des familles*

→ **Orientation prioritaire 3 : Affirmer le rôle éducatif des parents au sein de l'école et des structures d'accueil des enfants**

*Objectif stratégique 3.1 : Faire entrer tous les parents dans l'école*

*Objectif stratégique 3.2 : Développer un réseau de parents autour de l'école et des structures d'accueil*

→ **Orientation prioritaire 4 : Offrir un environnement éducatif épanouissant prenant en compte les besoins des enfants**

*Objectif stratégique 4.1 : Créer les conditions d'apprentissage innovantes favorisant le développement et le bien-être de l'enfant*

*Objectif stratégique 4.2 : Garantir des conditions d'accès optimales au service pour les enfants pessacais*

## 2/ Le plan d'action du 1er pilier

### ORIENTATION PRIORITAIRE N°1: GARANTIR UNE CONTINUITE EDUCATIVE ENTRE LES TEMPS ET LES ESPACES DE L'ENFANT

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
<b>1.1 Renforcer la cohérence éducative des différents acteurs autour de l'enfant</b>	Mieux partager les projets éducatifs de chaque partenaire dans une perspective de complémentarité	<b>N°1-</b> diffusion et valorisation des projets de chaque acteur éducatif (projets d'école, projets éducatifs des associations, des projets pédagogiques des différentes structures d'accueil enfance et petite enfance, ...)
	Mettre en place un réseau formalisé des acteurs éducatifs du territoire	<b>N°2-</b> mise en place de groupes de réflexion territoriaux pluridisciplinaires autour des pratiques éducatives
		<b>N°3-</b> partage d'outils, de procédures communes et de référentiels communs (ex : le référentiel commun de vie en collectivité construit entre les accueils périscolaires de la Ville et l'Education Nationale)
		<b>N°4-</b> capitalisation d'expériences et de pratiques professionnelles lors de temps de rencontres
		<b>N°5-</b> renforcement de la coordination petite enfance et enfance et développement de projets communs entre tous les acteurs (RAM, crèches municipales et associatives, Education Nationale, MDSI, PMI, pédiatres, centres sociaux, ...)
	Formaliser les relations partenariales au sein et autour de l'école	<b>N°6-</b> élaboration d'une Charte de la Communauté Educative avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire
		<b>N°7-</b> déclinaison des principes de la Charte en protocole partenarial de vie dans l'école pour définir site par site les responsabilités de chacun et les règles régissant le partage des locaux
		<b>N°8-</b> instauration de temps de rencontres (réunions, journées portes ouvertes) rassemblant la communauté éducative (parents d'élèves, enseignants, Ville - animateurs, ATSEM, agents techniques, managers de proximité -, intervenants associatifs, bénévoles) par école et/ou micro-territoire
	Formaliser les relations avec l'Education Nationale	<b>N°9-</b> organisation de temps de régulation formels, à une périodicité régulière, avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et l'Inspection de l'Education Nationale
		<b>N°10-</b> mise en place de rencontres formalisées et thématiques avec les Directeurs d'école
	Mettre en place une coordination effective de l'offre d'animation sur le territoire avec des coordinations par tranche d'âge et sectorielle, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	<b>N°11-</b> construction d'une démarche d'évaluation des offres d'accueils sur le territoire
		<b>N°12-</b> pilotage de l'offre d'accueil et d'animation à destination des enfants et des jeunes sur le territoire par une coordination Ville croisant coordinations sectorielles et transversales
	Définir un cadre unique d'intervention pour les accueils périscolaires et de loisirs sur le territoire	<b>N°13-</b> déclinaison d'un projet éducatif unique des accueils périscolaires et de loisirs pour partager des valeurs et des objectifs communs
	Harmoniser le fonctionnement ainsi que les pratiques professionnelles entre les différentes structures	<b>N°14-</b> engagement d'une réflexion sur les pratiques professionnelles des différentes structures
		<b>N°15-</b> mise en cohérence des procédures, des règles de fonctionnement et des outils entre les différentes structures
	Assurer une continuité des offres d'accueil en fonction des temps de vie de l'enfant et du jeune	<b>N°16-</b> réalisation d'action et de temps d'action passerelles entre les structures
		<b>N°17-</b> proposition de temps de découverte des structures pour accompagner les passages d'une structure à l'autre
		<b>N°18-</b> réalisation de projets inter-structures, notamment avec les associations du territoire

## ORIENTATION PRIORITAIRE N°1: GARANTIR UNE CONTINUITE EDUCATIVE ENTRE LES TEMPS ET LES ESPACES DE L'ENFANT

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	
<b>1.2 - Garantir une qualité d'intervention par le renforcement des métiers et des compétences</b>	Mettre en place une réflexion autour des conditions d'accueil des enfants et de leurs familles	N°19- poursuite du développement de l'@ccueil unique au sein des services municipaux	
		N°20- réflexion autour de la mise en place d'un référentiel de l'accueil au sein de la Ville	
		N°21- recensement et amélioration de la communication autour des lieux d'accueil enfants/parents (LAEP, cafés des parents, ...)	
	Accompagner l'évolution des métiers de l'animation	Faire évoluer les métiers des ATSEM et des agents techniques en mettant l'accent sur l'accueil et la relation avec les familles, en lien avec les écoles	N°22- développement de formations en lien avec la mise en place d'un accueil innovant et de qualité pour favoriser la montée en compétence et le positionnement des professionnels en tant qu'acteurs éducatifs
			N°23- mise en place d'une démarche de recherche-action, en lien avec les Francas de Gironde, pour analyser et adapter de manière continue et dynamique les pratiques professionnelles des intervenants dans le cadre des ateliers éducatifs
			N°24- mise en œuvre d'actions de formation pluridisciplinaire, regroupant des intervenants issus de différentes cultures professionnelles, en lien avec l'accueil de mineurs dans des structures d'accueil collectif sur le territoire
		N°25- élaboration d'un référentiel pour sensibiliser les professionnels de l'animation aux contraintes juridiques, légales et réglementaires	
<b>1.3 - Renforcer l'articulation et la fluidité des temps en accentuant leur qualité, leur singularité et leur lisibilité, en lien avec les temps sociaux des familles</b>	Revisiter la pause méridienne en vue d'une plus grande lisibilité	N°26- structuration de la pause méridienne (maintenue à 2h) autour de 4 temps : un temps de restauration, temps convivial et éducatif à part entière, un temps récréatif, des ateliers encadrés et un temps de retour au calme	
		N°27- renforcement de la qualité de l'offre afin de limiter le temps des jeunes enfants dans la cour	
		N°28- harmonisation du fonctionnement des différentes écoles et des différentes équipes sur ce temps	
		N°29- formalisation de la question de la responsabilité sur les temps de transition avec les enseignants	
	Construire des démarches éducatives spécifiques à la petite enfance		N°30- développement d'actions d'accompagnement individualisé
			N°31- mise en place d'actions passerelles en lien avec la parentalité pour les premiers pas à l'école maternelle
			N°32- mise en place d'un service adapté à la petite enfance au sein de l'école, sur la base d'un maillage territorial cohérent (ouverture de classes de Toute Petite Section)
			N°33- élaboration d'un référentiel des conditions d'accueil des tout-petits dans les écoles pour préciser l'organisation spécifique et adaptée en termes de RH, de locaux et de rythmes de l'enfant
	Développer une offre d'animation et de loisirs de qualité à destination des enfants pessacais, en articulant la construction de la journée de l'enfant avec les temps sociaux des familles		N°34- poursuite du développement du service Innov'Accueil (accueil de la petite enfance en urgence)
			N°35- développement d'une réponse adaptée en termes de maillage territorial (cohérence de l'offre géographique)
			N°36- proposition d'une offre éducative structurée, cohérente en fonction des tranches d'âge, mettant l'accent sur l'intérêt des projets, la qualité des intervenants
			N°37- mise en place de services développés à destination des enfants prenant en compte les besoins sociaux des familles du point de vue des horaires d'ouverture et du contenu de l'offre (exemples d'adaptations aux temps sociaux : temps +, Toctoucau, ...)
	Initier des actions-passerelle école-collège, conformément à la loi refondons l'école		N°38- développement d'actions d'accueil innovantes : immersion et adaptation, passerelles entre les groupes d'âge
			N°39- fortification du lien entre les enfants scolarisés en primaire et les collégiens en conduisant des actions en lien avec les collèges, les parents et les associations dans le cadre de parcours découverte visant à favoriser la connaissance du collège et à tisser des liens entre les acteurs éducatifs

## ORIENTATION PRIORITAIRE N°2 : FAVORISER LA PARTICIPATION DES FAMILLES ET GARANTIR UN ACCES RESPONSABLE AU SERVICE

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	
<b>2.1 - Permettre l'accès des familles à l'information</b>	Mieux communiquer à destination du plus grand nombre	<b>N°40-</b> développement des supports d'information et de communication variés (matérialisés et dématérialisés, pluriels et adaptés à tous les publics) autour de l'offre proposée en termes de service (présentation générale) et de contenu (programme d'activités)	
		<b>N°41-</b> mise en place d'espaces collaboratifs (portail @ccueil, Espace Numérique de Travail, ...)	
		<b>N°42-</b> mise en place de temps de rencontres spécifiques pour présenter l'offre et/ou rendre compte de l'activité	
<b>2.2 - Associer les familles à la définition des services</b>	Mettre en place des instances de participation à destination des familles (de la consultation à la co-construction)	<b>N°43-</b> organisation de réunions de concertation en lien avec les travaux de restructuration	
		<b>N°44-</b> déploiement de Commissions thématiques	
		<b>N°45-</b> élaboration d'enquêtes de satisfaction en vue d'améliorer la qualité du service rendu	
		<b>N°46-</b> mise en place d'ateliers de co-construction dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires	
<b>2.3 - Mettre en place une politique d'accès prenant en compte les besoins et les ressources des familles</b>	Optimiser les procédures d'inscription	<b>N°47-</b> organisation des inscriptions scolaires et extrascolaires de manière fluide et lisible	
		<b>N°48-</b> mise en place de rencontres individuelles sur des problématiques spécifiques lors du processus d'inscription	
	Responsabiliser les familles pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions	<b>N°49-</b> mise en place de la Déclaration d'Utilisation de Service	
		Développer une politique tarifaire socialement juste, basée sur les capacités contributives des familles	<b>N°50-</b> élargissement du bouclier familial pour le périscolaire, l'extrascolaire, la restauration scolaire et mise en place d'une tarification adaptée en lien avec la réforme des rythmes scolaires
			<b>N°51-</b> instauration d'une cotisation annuelle symbolique ouvrant un droit d'accès à la pause méridienne et aux ateliers éducatifs

## ORIENTATION PRIORITAIRE N°3 : AFFIRMER LE ROLE EDUCATIF DES PARENTS AU SEIN DE L'ECOLE ET DES STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
<b>3.1 - Faire entrer tous les parents dans l'école</b>	Favoriser l'appropriation de l'école et des structures par les parents	<b>N°52</b> - développement de rencontres entre les parents et la communauté éducative pour faciliter l'appropriation du lieu école
		<b>N°53</b> - développement de temps festifs intergénérationnels (manifestations, soirées thématiques, ...)
	Clarifier l'intervention des parents aux côtés des équipes enseignantes	<b>N°54</b> - formalisation du rôle complémentaire des parents au sein de l'école (participation au fonctionnement des BCD, accompagnement des sorties scolaires, organisation des kermesses, gestion de la coopérative, ...)
		<b>N°55</b> - définition d'un cadre d'intervention des parents au sein du lieu école (clarification des compétences et des responsabilités)
	Construire le rôle éducatif des parents au sein du « lieu école »	<b>N°56</b> - ouverture de l'animation des ateliers éducatifs aux parents
	<b>N°57</b> - intégration des bénévoles au sein de la communauté éducative de l'école	
<b>3.2 - Développer un réseau de parents autour de l'école et des structures d'accueil</b>	Faciliter les relations inter-parents et la mobilisation de l'ensemble des parents	<b>N°58</b> - capitalisation, mutualisation et transmission d'expérience et passage de relais entre parents (blogs, réseaux sociaux, cafés philosophiques, forums-parents au sein des écoles, ...)
		<b>N°59</b> - aménagement de nouveaux espaces dédiés aux parents dans les écoles et les structures d'accueil (mise en place de permanences, d'une « agora des parents », pour favoriser l'échange, l'interaction et la diffusion d'information entre parents)
	Optimiser l'organisation des représentants de parents d'élèves	<b>N°60</b> - mise en place d'un réseau structuré de parents à l'échelle du territoire (coordination des représentants de parents d'élèves)

## ORIENTATION PRIORITAIRE N°4 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT EDUCATIF EPANOUISSANT PRENANT EN COMPTE LES BESOINS DES ENFANTS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
<b>4.1 Créer des conditions d'apprentissage innovantes, favorisant le développement et le bien-être de l'enfant</b>	Offrir des lieux de vie sains et accueillants, pensés et aménagés pour les enfants	<b>N°61</b> - réalisation d'un plan de maintenance et d'entretien courant des écoles pour garantir la sécurité des enfants et améliorer les performances énergétiques des bâtiments tout en programmant les travaux en conciliant temps d'intervention technique et temps des enfants
		<b>N°62</b> - développement de l'autonomie des enfants dans les locaux éducatifs qu'ils utilisent
		<b>N°63</b> - mise en œuvre d'une démarche de concertation avec la communauté éducative sur chaque opération de chantier et sur les choix d'aménagement
		<b>N°64</b> - engagement d'opérations de rénovation et de restructuration pour concevoir des bâtiments de qualité, bien équipés, lumineux, accessibles permettant de favoriser l'envie d'apprendre, de réussir, de grandir, de l'autonomie et de valoriser les enfants tout en optimisant les conditions de travail des professionnels de l'éducation
		<b>N°65</b> - intégration dans chaque programme de travaux des enjeux et des objectifs de développement durable (toitures végétalisées, matériaux sains et écologiques, économies d'énergie, ...)
		<b>N°66</b> - nettoyage quotidien des bâtiments en mettant en œuvre des méthodes respectueuses de l'environnement (éco-labelisation)
		<b>N°67</b> - réalisation d'audits de qualité de l'air intérieur des écoles et des crèches
	Mettre en œuvre des conditions matérielles propices à la réussite éducative et au développement des enfants	<b>N°67</b> - soutien des déplacements grâce à une offre de transport adaptée et favorisant les modes de déplacement doux (mise en place de système de quotas, délivrance de titres de transport collectif, ...)
		<b>N°68</b> - dotation des écoles et des structures d'accueil collectif de matériels pédagogiques innovants (mobilier, fournitures, supports pédagogiques, ...)
	Promouvoir une restauration durable et sociale en faisant du temps du déjeuner un temps d'échanges sociaux, de détente, de convivialité et d'éducation à la santé et à une consommation citoyenne	<b>N°69</b> - développement d'une offre de restauration moderne, de qualité garante des objectifs de santé publique et de développement durable (circuits courts, filières bio,)
<b>N°70</b> - systématisation du tri des déchets dans les restaurants des écoles et des centres de loisirs		
<b>N°71</b> - poursuite de la démarche de concertation à travers le développement de la Commissions thématiques (Commission restauration, Commission menu, Comité d'usagers) associant des membres de la communauté éducative		
<b>N°72</b> - professionnalisation des équipes de restauration par la mise en œuvre de formations et de dispositifs visant à renforcer la maîtrise sanitaire, l'équilibre alimentaire, le développement durable et la valorisation des prestations		
<b>N°73</b> - réalisation d'espaces accueillants et confortables pour le temps du déjeuner des enfants et des professionnels de l'éducation et engagement d'une réflexion sur l'évolution des restaurants collectifs face à l'augmentation des effectifs		
Clarifier et simplifier les procédures d'achat dans une perspective de développement durable	<b>N°74</b> - développement d'une politique d'achat éco-responsable	
<b>4.2- Garantir des conditions d'accès optimales au service pour les enfants pessacais</b>	Permettre l'accès des enfants atteints de handicap à l'école et aux structures d'accueil collectif	<b>N°75</b> - mise en conformité des bâtiments scolaires et des structures d'accueil collectif de mineurs en vue d'améliorer l'accessibilité
		<b>N°76</b> - refonte des pratiques professionnelles pour s'adapter aux spécificités des publics
		<b>N°77</b> - engagement d'une réflexion sur un référentiel de l'accueil des enfants handicapés au sein des équipements municipaux (communication, mobilité, adaptation des équipements, formation du personnel, ...)

## **B/ Pilier 2 : Une mise en synergie des ressources du territoire, productrices d'actions innovantes**

Au sein de notre projet territorial, l'ambition éducative relève de la mobilisation de toutes les ressources du territoire. Cette ambition implique bien-sûr de développer l'ouverture de mondes, qui parfois s'ignorent, pour coopérer, participer, créer de la mutualisation, du lien social, mais également de transformer la manière de mener l'action éducative.

Aussi, permettre l'émergence de compétences et de ressources nouvelles, dans et hors de l'école, constitue un des fondements de ce pilier. Il s'agit ainsi de :

- garantir la continuité de l'action éducative par des parcours qui instaurent, dès la petite enfance, des passerelles pour faciliter la transition entre les différentes étapes de la scolarité (petite enfance → maternelle → élémentaire → collège) afin d'éviter les ruptures et de lutter contre le décrochage scolaire.
- poursuivre l'effort d'enrichissement des activités sur le temps scolaire
- développer des actions de soutien à l'apprentissage
- permettre à tous les enfants d'accéder à des activités sportives, culturelles, citoyennes et de loisirs en proposant des activités ludiques où le plaisir de la découverte et du jeu se mêle à l'éveil de la curiosité pour donner aux enfants l'envie d'apprendre autrement et ainsi favoriser leur épanouissement
- favoriser la réussite de tous

Tels sont les enjeux prioritaires de ce 2ème pilier.

## **Pilier 2 : Une mise en synergie des ressources du territoire, productrices d'actions innovantes**

### **Les questionnements qui irriguent le pilier 2 :**

*Comment mettre en place de nouvelles formes d'actions collectives éducatives innovantes ? De quelle manière favoriser la participation et la coopération des acteurs éducatifs du territoire issus de cultures et d'horizons différents ?*

*Comment permettre à tous les enfants d'accéder à des activités sportives, culturelles, citoyennes et de loisirs ?*

*Comment favoriser la réussite de tous ?*

**Public : l'enfant et le jeune**

### **1/ Les orientations prioritaires et les objectifs stratégiques du 2ème pilier**

#### **→ Orientation prioritaire 5 : Mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs pour co-construire des actions éducatrices cohérentes et structurées**

*Objectif stratégique 5.1 : Structurer et articuler sur l'ensemble du territoire les actions éducatives dans un cadre institutionnalisé et innovant*

*Objectif stratégique 5.2 : Soutenir le développement d'actions éducatives novatrices par micro-territoires*

#### **→ Orientation prioritaire 6 : Affirmer la réussite de tous**

*Objectif stratégique 6.1 : Donner les mêmes chances de réussite sur tout le territoire*

*Objectif stratégique 6.2 : Combattre et compenser les inégalités sociales et de territoire*

*Objectif stratégique 6.3 : Soutenir et renforcer la parentalité*

→ **Orientation prioritaire 7 : Favoriser l'autonomie des enfants et des jeunes**

*Objectif stratégique 7.1 : Promouvoir l'implication des jeunes dans la vie locale*

*Objectif stratégique 7.2 : Favoriser l'émergence de projets, portés par la jeunesse, contribuant au développement territorial*

*Objectif stratégique 7.3 : Soutenir et développer les liens existants entre le champ de l'orientation scolaire et le monde de l'entreprise*

→ **Orientation prioritaire 8 : Contribuer à l'émergence de l'initiative étudiante**

*Objectif stratégique 8.1 : Valoriser l'engagement des jeunes*

*Objectif stratégique 8.2 : Nourrir les politiques publiques pessacaises de la dynamique portée par la vie étudiante*

**2/ Le plan d'actions du 2ème pilier (cf tableaux ci-après)**

## ORIENTATION PRIORITAIRE N°5: MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS EDUCATIFS POUR CO-CONSTRUIRE DES ACTIONS EDUCATIVES COHERENTES ET STRUCTUREES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
<b>5.1 - Structurer et articuler sur l'ensemble du territoire les actions éducatives dans un cadre institutionnalisé et innovant</b>	Inscrire les enfants et les jeunes dans des parcours éducatifs thématiques cohérents et concertés	N°78- co-construction du parcours culturel et de son évaluation partagée avec les partenaires éducatifs du territoire, en lien avec les programmes scolaires et les directives ministérielles sur l'éducation artistique et culturelle
		N°79- élaboration d'un projet d'éducation artistique et culturel autour du Galet entre l'Education Nationale et l'opérateur culturel du territoire
		N°79- réflexion autour d'un parcours autour des langues vivantes et des cultures régionales et étrangères, en lien avec la MILC
		N°80- réflexion autour d'un parcours de découverte et de formation autour des logiciels libres
		N°81- co-construction du parcours environnement et de son évaluation partagée avec les partenaires éducatifs du territoire
	Proposer des ateliers éducatifs thématiques dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires	N°82- déploiement de groupes de travail pluridisciplinaires pour co-construire le contenu des ateliers éducatifs et le cadre d'intervention avec l'ensemble des partenaires éducatifs
		N°83- structuration des ateliers éducatifs en direction de tous les enfants, favorisant le plaisir de la découverte et de l'apprentissage, en complémentarité de l'école
	Impulser une démarche de développement de la lecture publique et d'accès au livre	N°84- accompagnement de l'évolution des BCD vers leur ouverture aux familles
		N°85- engagement d'une réflexion autour du développement d'un Plan lecture publique de la petite enfance à l'adolescence
		N°86- initiation d'une réflexion autour de la découverte du livre avant l'entrée à l'école maternelle
		N°87- intégration des BCD dans le réseau des bibliothèques de Pessac
		N°88- accompagnement des classes participant au Prix des Incorruptibles
		N°89- mise en place dans toutes les écoles d'actions de médiation autour du livre sur la pause méridienne et durant les ateliers éducatifs
		N°90- réflexion autour de l'aménagement des bibliothèques de Pessac pour l'accueil des adolescents
	Contribuer à l'apprentissage de la natation	N°91- aide à l'acquisition du savoir nager par la mise en place d'actions pour permettre aux enfants et aux jeunes pessacais d'acquérir le « savoir-nager » à l'entrée en 6ème.
		N°92- développement du dispositif 100 % nageurs pendant les grandes vacances
	Favoriser les pratiques culturelles et sportives des jeunes	N°93- poursuite du déploiement du Pass'Sport Culture
		N°94- affirmation et valorisation des pratiques urbaines de la jeunesse
N°95- développement d'ateliers d'initiation ou de parcours de pratiques à destination des enfants et des jeunes dans le champ des cultures urbaines		
N°96- réalisation de temps d'initiation et de découverte des pratiques culturelles et sportives dans les ALSH municipaux		
N°97- poursuite de la mise en place d'événements dédiés aux pratiques urbaines de la jeunesse		
N°98- création d'un dispositif dédié aux musiques actuelles : de la découverte à la scène		

## ORIENTATION PRIORITAIRE N°5: MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS EDUCATIFS POUR CO-CONSTRUIRE DES ACTIONS EDUCATIVES COHERENTES ET STRUCTUREES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
<b>5.2 - Soutenir le développement d'actions éducatives novatrices par micro-territoire</b>	Soutenir le développement des acquisitions langagières	<b>N°99-</b> engagement d'une réflexion autour des expériences liées au développement des pratiques langagières comme les dispositifs « parler bambins » et « parler »
	Promouvoir l'apprentissage des langues vivantes	<b>N°100-</b> développement de la pratique de langues vivantes étrangères (dotation spécifique pour les enfants scolarisés, ouverture des écoles en dehors du temps scolaire)
		<b>N°101-</b> valorisation auprès des écoles et des collèges des dispositifs européens COMENIUS, ERASMUS, LEONARDO, eTwinning
		<b>N°102-</b> sensibilisation des enfants à l'apprentissage de la langue des signes (LSF) et du braille
		<b>N°103-</b> accompagnement des enfants aux langues et cultures régionales
	Encourager les pratiques culturelles innovantes	<b>N°104-</b> développement d'un cadre d'accompagnement aux pratiques musicales actuelles (studio de répétition, ateliers d'écriture, ateliers d'initiation et découverte instrumentale - DJing, sampling... -)
		<b>N°105-</b> mise à disposition de locaux municipaux pour encourager les pratiques culturelles associatives
		<b>N°106-</b> capitalisation des actions de sensibilisation culturelles mises en œuvre sur le territoire (expositions itinérantes, mallettes pédagogiques)
		<b>N°107-</b> mise en place d'actions ponctuelles de découverte et d'initiation aux pratiques culturelles (fresques collaboratives, ateliers batucada, ...)
	Favoriser la prévention et l'éducation à la santé pour concourir au bien-être de tous	<b>N°108-</b> développement d'actions d'information sur les conduites à risques et les addictions lors des manifestations (risque auditif, Infections Sexuellement Transmissibles ...)
		<b>N°109-</b> mise en œuvre d'actions spécifiques de prévention santé : opération « Souris sans carie » en lien avec l'UFSBD et opération « manger, bouger » en lien avec l'adhésion de la Ville au Programme National de Nutrition Santé, initiation d'une réflexion autour de l'opération Cartable sain, ...
		<b>N°110-</b> poursuite de l'encouragement à la pratique sportive à travers le « Ticket sport »
		<b>N°111-</b> renforcement de la permanence d'accueil et d'écoute à destination des jeunes et de leurs familles par un psychologue (PAEJ)
		<b>N°112-</b> état des lieux des actions menées pour alimenter la réflexion quant au développement d'actions sportives visant à soutenir les associations sportives pour les enfants d'âge élémentaire (parcours sportifs)
	Soutenir l'éducation au développement durable et les démarches scientifiques	<b>N°113-</b> création de jardins pédagogiques partagés par l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, animateurs, bénévoles, ...)
		<b>N°114-</b> généralisation des composteurs et des récupérateurs d'eau dans les structures d'accueil
<b>N°115-</b> soutien aux démarches de création et d'organisation de circuits de déplacement doux (Car à pattes, pédibus, ...)		
<b>N°116-</b> sensibilisation des enfants et des familles à une consommation durable, éco-responsable et à des gestes éco-citoyens (recyclage des déchets, économies d'énergie, ...)		
<b>N°117-</b> accueil hebdomadaire de classes à Romainville pour favoriser l'étude et le respect du milieu local		
Favoriser la découverte de nouveaux environnements	<b>N°118-</b> valorisation de la communication des dispositifs existants dédiés aux scolaires (JDD, planète précieuse, A21 scolaires...)	
	<b>N°119-</b> soutien aux projets de classe de découverte pour les écoles pessacaises	
	<b>N°120-</b> accueil de « classes transplantées » (rousse, neige et verte) à Saint Lary favorisant la découverte de nouveaux environnements	

## ORIENTATION PRIORITAIRE N°6 : AFFIRMER LA REUSSITE DE TOUS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
<b>6-1 - Donner les mêmes chances de réussite sur tout le territoire</b>	Contribuer à la mixité sociale sur le territoire par la mixité scolaire à travers une démarche de « carte scolaire »	N°121- réalisation d'un diagnostic patrimonial des bâtiments scolaires par la Ville (analyse de la vétusté et de la fonctionnalité des bâtiments)
		N°122- élaboration d'un référentiel d'aménagement des écoles pour définir les espaces et leurs fonctions en prenant en compte l'évolution des effectifs scolaires et la politique éducative de la ville dans le cadre d'une démarche participative avec l'ensemble des acteurs du territoire
		N°123- mise en cohérence du patrimoine scolaire en croisant les priorités en termes de bâti et de rénovation des locaux à un dimensionnement pertinent des capacités d'accueil des écoles, cohérent avec la démographie scolaire et avec les usages des familles en termes de service
		N°124- proposition d'une programmation pluriannuelle des investissements à réaliser sur la période 2014-2020 en cohérence avec la dynamique démographique, urbaine et l'évolution de la population scolaire
	Lutter contre la fracture numérique	N°125- expérimentation d'outils numériques innovants
		N°126- déploiement en partenariat avec 9 Villes de la CUB et la DSDEN d'un Espace Numérique de Travail, interface collaborative entre les acteurs éducatifs du territoire (écoles, parents, enfants, Ville, ...)
	N° 127- déploiement des tableaux numériques (Vidéo Projecteur Interactif – VPI -) à l'échelle du territoire sur la base d'un appel à projets (plusieurs vagues d'équipement)	
<b>6-2 - Combattre ou compenser les inégalités de territoire</b>	Faciliter le développement d'actions complémentaires en matière d'accompagnement à la scolarité	N° 128- mise en place d'un réseau des acteurs de l'accompagnement à la scolarité sur le territoire (centres sociaux à travers le CLAS, AFEV, ESA, ...) pour mettre en cohérence les différentes approches éducatives des partenaires
	Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire	N°129- participation à la « plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs »
		N°130- optimisation de l'action de l'AFEV autour de l'accès au livre et de la découverte de la lecture de manière ludique, en lien avec les familles
		N°131- poursuite du programme de réussite éducative (PRE) à destination des enfants de 2 à 16 ans des quartiers politique de la Ville, comme outil de partenariat en réponse aux difficultés scolaires, sociales et éducatives
		N°132- engagement d'une réflexion autour de la mise en place d'une cellule de veille pluridisciplinaire couvrant l'ensemble du territoire et à destination de tous les enfants
	N°133- poursuite du déploiement des chantiers éducatifs en lien avec les partenaires éducatifs	
<b>6-3 - Soutenir et renforcer la parentalité</b>	Accompagner individuellement les familles en difficulté	N°134- accompagnement individuel des parents dans le cadre de sorties culturelles avec leurs enfants
		N°135- promotion d'actions d'aide à la maîtrise du français (médiation interculturelle) pour favoriser la compréhension du système éducatif et l'implication dans la scolarité des enfants
	Développer des réseaux de professionnels autour de la parentalité	N°136- participation active au Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAP)
		N°137- mise en place de groupes de réflexion autour de l'accueil et de la parentalité entre professionnels de la petite enfance

## ORIENTATION PRIORITAIRE N°7 : FAVORISER L'AUTONOMIE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
7-1- Promouvoir l'implication des jeunes dans la vie locale	Développer des dispositifs d'apprentissage à la citoyenneté	N°138- développement et valorisation des actions éducatives relatives à la connaissance des droits et devoirs des enfants et du citoyen
		N°139- développement d'action de communication et de sensibilisation visant à l'inscription des jeunes sur les listes électorales
		N°140- expérimentation de Conseils d'enfants et de jeunes dans les structures d'accueil de mineurs
		N°141- réflexion autour de l'évolution du Conseil Municipal des Enfants (CME) vers des ateliers de pratique citoyenne
		N°142- développement d'actions d'éducation à la sécurité routière (Attestation de Prévention et d'Education Routière – APER -)
7-2 - Favoriser l'émergence de projets portés par la jeunesse, contribuant au développement territorial	Favoriser la connaissance et l'appropriation des espaces publics	N°143- engagement d'une réflexion autour de la concertation des enfants et jeunes sur les projets d'aménagement
	Encourager les initiatives participatives des jeunes	N°144- encouragement à la prise de fonction au sein des conseils d'administration d'associations
		N°145- accompagnement au développement d'associations de mineurs
		N°146- engagement de la réflexion autour de la promotion de l'engagement des jeunes
	Soutenir le développement des initiatives de jeunes	N°147- mise en place d'appels à projets thématiques à destination de la jeunesse (« carte blanche au développement durable », etc)
		N°148- soutien aux initiatives des jeunes accompagnés par des professionnels (projets négociés) ou en capacité d'autonomie (Prix Zoom) ( <i>hors activité économique</i> )
7-3 - Soutenir et développer les liens existants entre le champ de l'orientation scolaire et le monde de l'entreprise	Développer les temps d'informations théoriques	N°149- développement dès le collège, d'actions de découverte de l'entreprise et des métiers (forums, ...)
	Soutenir et renforcer les expériences courtes permettant une immersion professionnelle	N°150- accueil de stagiaires dans les structures et les organisations professionnelles (publiques et privées) du territoire
		N°151- poursuite de l'organisation du forum des Jobs d'été
	Mieux diffuser l'information auprès de la jeunesse	N°152- mise en place d'une veille sur les nouveaux métiers et soutien au développement de nouvelles filières en lien avec le monde économique et la DSDEN
		N°153- développement de la place du BIJ en tant que 1 <sup>er</sup> maillon de la chaîne de l'orientation en termes de service public de l'orientation
		N°154- mise en place d'une journée d'information autour de la découverte des métiers
		N°155- mise en place d'une journée de valorisation des différentes filières d'apprentissage
		N°156- atelier de préparation aux démarches pour accéder aux stages (3ème)
N°157- développement de simulations d'entretien autour de l'expression, la préparation et la présentation (embauche, demande de stage, entrée dans une école, formation DUT, BTS, etc)		

## ORIENTATION PRIORITAIRE N°8 : CONTRIBUER A L'EMERGENCE DE L'INITIATIVE ETUDIANTE

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
<b>8-1- Valoriser l'engagement des jeunes</b>	Déployer des dispositifs pour l'insertion et l'engagement citoyen des jeunes	N°158- poursuite du déploiement des Services Civiques sur le territoire
		N°159- déploiement des bourses BAFA citoyen
	N°160- poursuite du développement des certifications autour de l'engagement au sein des Universités (« responsabilité associative » et « accompagnement à la scolarité »)	
	Initier des actions de valorisation au plus près des micro-initiatives	N°161- participation au projet de logement citoyen étudiant (KAPS)
<b>8-2 - Nourrir les politiques publiques pessacaises de la dynamique portée par la vie étudiante</b>	Créer des passerelles avec le domaine universitaire	N°162- mutualisation des ressources entre la Ville, le CROUS et les associations étudiantes
		N°163- réflexion sur la création d'un comité local pluridisciplinaire (Ville-associations étudiantes-PRES)
	Essaimer la richesse et l'innovation étudiante sur le territoire	N°164- association des étudiants aux dispositifs de concertation existants (C2D, commissions des services publics, comité des jumelages, ...)

### **C/ Pilier 3 : D'une Ville éducatrice à un territoire apprenant**

Selon la Charte internationale des Villes éducatrices, « *toute la Ville est une source d'éducation, elle éduque à travers ses institutions éducatrices traditionnelles, ses projets culturels mais aussi à travers sa planification urbaine, ses politiques environnementales, ses moyens de communication, son tissu productif et ses entreprises* ».

Ainsi, la Ville toute entière, le cadre d'expérience qu'elle constitue, l'ambiance et les interactions qu'elle crée ou permet de créer, participent à cette éducation. Dans ce contexte, l'éducation se fait aussi par la Ville : plus notre cadre de vie est diversifié et riche, plus notre regard sur le monde l'est aussi. La qualité mais également la diversité de l'offre économique, sociale, culturelle, sportive, humaine sont au cœur de la fabrique de la Ville éducatrice.

Dès lors, est interrogée notre capacité à créer du lien, des circulations, des échanges, notre capacité à laisser naître des expérimentations, à permettre des circulations inattendues, de l'invention.

La Ville éducatrice, à l'opposé d'une logique qui confierait l'éducation aux seules institutions légitimes, implique également une forte dynamique communautaire fondée sur la mobilisation des services de tous, sans exclusivité, au service du développement de la créativité de notre territoire.

La Ville éducatrice invite également à regarder l'éducation comme un continuum qui se développe de la petite enfance jusqu'à la fin de la vie. Selon l'Union européenne qui met l'accent sur l'économie de la connaissance, l'éducation tout au long de la vie se définit comme « *les activités d'apprentissage entreprises à tous moments de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences dans une perspective personnelle, civique, sociale et ou liée à l'emploi* ».

Dans ce contexte, l'éducation tout au long de la vie englobe toutes les opportunités d'apprentissage qui irriguent la société : l'éducation familiale, l'éducation formelle - de la maternelle à l'université -, l'éducation non formelle et informelle - formation professionnelle, éducation populaire, auto-formation, formation par le travail, par l'action dans la société, ... -.

Une Ville éducatrice se définit également par un territoire qui :

- est fondé sur l'acquisition et la diffusion des connaissances tout au long de la vie, favorise et facilite l'activité apprenante en créant un climat propice à des apprentissages riches.
- facilite l'accès à l'éducation et à la formation en les rendant accessibles à tous, à tout moment quels que soient l'âge, les compétences acquises, le domaine professionnel.
- combat les inégalités vécues par certaines populations en ciblant des actions sur les personnes les plus fragilisées.
- reconnaît et pense à la réciprocité des savoirs
- favorise la participation des habitants dans la mise en œuvre de la politique municipale
- s'inscrit dans l'approche inter et pluri-générationnelle de l'éducation tout au long de la vie

Commence ainsi à poindre la définition d'un territoire apprenant : tels sont les enjeux de ce 3ème pilier. Un territoire apprenant se caractérise en effet par :

- un cadre de vie riche, diversifié, accessible, sur le plan économique, sportif, culturel, urbanistique, qui favorise le développement d'actions multiples
- l'acquisition et la diffusion de connaissances tout au long de la vie : il s'agit à la fois de rendre l'éducation tout au long de la vie accessible à tous les publics et de développer des actions ciblées pour les publics en difficulté
- la coexistence et la reconnaissance de savoirs multiples par la mise en place de réseaux d'échanges, de démarches participatives et d'actions collectives.

Enfin, une approche spécifique de l'économie de la connaissance, à l'échelle métropolitaine, est liée au concept de région apprenante, introduit par Richard Florida en 1995. En effet, dans un environnement favorable, les différentes institutions, les entreprises et les acteurs d'un territoire vont interagir pour produire des connaissances et de l'innovation et ainsi acquérir et développer de nouvelles compétences. Les Villes

apprenantes placent ainsi l'innovation et l'apprentissage au cœur de leurs stratégies de développement car la mise en mouvement du capital humain et le partage de savoirs constituent un vecteur de la vitalité du lien social qui renforce l'ouverture et l'attractivité du territoire.

### **Pilier 3 : D'une Ville éducatrice à un territoire apprenant**

#### **Les questionnements qui irriguent le pilier 3 :**

*Si la Ville toute entière est une source d'éducation, comment créer des interactions, des échanges, des circulations de savoirs pluriels dans le cadre d'une dynamique communautaire pour développer la créativité du territoire ?*

*Si l'éducation est envisagée comme un continuum qui court de la petite enfance à la fin de la vie, de quelle manière favoriser l'accès à l'éducation et à la formation, l'acquisition et la diffusion de connaissances tout au long de la vie, pour tous les publics et les publics en difficulté ?*

*Comment organiser la reconnaissance et la coexistence de savoirs multiples ?*

**Public : l'enfant, le jeune et l'adulte tout au long de la vie**

#### **1/ Les orientations prioritaires et les objectifs stratégiques du 3ème pilier**

##### **→ Orientation prioritaire 9 : Favoriser un environnement riche, diversifié et accessible**

*Objectif stratégique 9.1 : Susciter le désir et favoriser pour tous la rencontre avec la culture*

*Objectif stratégique 9.2 : Favoriser le bien-être et la santé pour tous par le sport*

##### **→ Orientation prioritaire 10 : Promouvoir une ville d'équilibre**

*Objectif stratégique 10.1 : Favoriser l'émergence d'une urbanisation durable*

*Objectif stratégique 10.2 : Rechercher un développement économique harmonieux, préservant l'équilibre entre commerce, tertiaire et industrie*

*Objectif stratégique 10.3 : Faciliter la mobilité des Pessacais en proposant une offre de transport modulable*

*Objectif stratégique 10.4 : Assurer une desserte optimale des quartiers*

→ **Orientation prioritaire 11 : Organiser les forces vives du territoire afin de favoriser un réel accès à l'éducation tout au long de la vie**

*Objectif stratégique 11.1 : Favoriser la mise en place de parcours individualisés et adaptés aux capacités et aux besoins de chacun*

*Objectif stratégique 11.2 : Susciter le désir de formation en offrant des possibilités d'éducation à tous, pour des fins multiples*

*Objectif stratégique 11.3 : Permettre l'émergence d'espaces hybrides de formation facilitant un rythme individualisé d'apprentissage, sur la base de ressources décentralisées et d'une accessibilité à distance*

*Objectif stratégique 11.4 : Favoriser la formation par le travail*

→ **Orientation prioritaire 12 : Reconnaître l'existence de savoirs multiples, organiser leur prise en compte et leur dialogue comme vecteur social**

*Objectif stratégique 12.1 : Développer notre capacité collective à créer des circulations, du lien et des échanges*

*Objectif stratégique 12.2 : Impliquer les habitants dans la vie de la cité*

*Objectif stratégique 12.3 : Favoriser la réussite éducative et sociale par la création de nouvelles formes de co-construction des apprentissages et des connaissances*

*Objectif stratégique 12.4 : S'ouvrir sur le monde*

**2/ Le plan d'actions du 3ème pilier (cf tableaux ci-après)**

## ORIENTATION PRIORITAIRE N°9 : FAVORISER UN ENVIRONNEMENT RICHE, DIVERSIFIÉ ET ACCESSIBLE

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	
<b>9-1 - Susciter le désir et favoriser pour tous la rencontre avec la culture</b>	Informer tous les publics et rendre accessible l'information	N°165- développement d'une communication adaptée à tous les publics pour donner envie de culture	
		N°166- amélioration de la signalisation au sein des équipements	
		N°167- développement d'une information attractive en utilisant les nouveaux modes de communication	
		N°168- mise en place en centre-ville d'un lieu central convivial d'information culturelle (kiosque culture)	
		N°169- présentation de l'offre culturelle aux partenaires-relais pour diffusion auprès de l'ensemble des publics	
	Rendre accessible l'offre culturelle	N°170- réflexion autour de la mise à plat de la politique tarifaire de la saison culturelle (offre sociale/gratuité ?)	
		N°171- évaluation de l'impact de la gratuité de l'adhésion à la Médiathèque et au réseau des bibliothèques et mise en œuvre d'actions en direction de publics cibles (enfants et quartiers prioritaires)	
		N°172- développement d'outils de médiation : le « petit guide pour grands accompagnateurs », « côté coulisse, côté scènes », accompagnement de la programmation culturelle « les bords de scènes », accompagnement de publics cibles « donner envie de culture »	
	Permettre des cheminements artistiques thématiques diversifiés tout au long de l'année	N°173- « cheminement » autour de la musique, de l'apprentissage en école de musique en passant par les « écho'studios » jusqu'au Festival en Bonne Voix	
		N°174- « cheminement » autour du cinéma ; de la découverte des techniques d'animation, en passant par des Universités Populaires jusqu'à la découverte de films en salle	
		N°175- « cheminement » autour du spectacle vivant : de l'apprentissage en école de théâtre, en passant par des actions de sensibilisation, à la découverte de spectacles sur scène	
		N°176- « cheminement » autour des arts visuels : de la rencontre avec des artistes à la découverte d'œuvres, d'expositions, par le biais d'actions de sensibilisation et d'expérimentation	
		N°177- « cheminement » autour de la lecture publique ; de la découverte du livre en passant par des lectures publiques jusqu'à la rencontre avec des auteurs	
	<b>9-2 - Favoriser le bien-être et la santé pour tous par le sport</b>	Informer tous les publics et rendre accessible l'information	N°178- recensement de l'offre et création d'un support d'information des activités physiques et de loisirs sur le territoire
			N°179- valorisation des actions des associations sportives (sur le portail associatif, ...)
Rendre l'offre accessible		N°180- réalisation d'un état des lieux des politiques tarifaires pratiquées	
		N°181- élaboration avec les clubs sportifs de parcours de découverte	
		N°182- promotion et valorisation des écoles multisports	
		N°183- diffusion de l'information sur les différentes disciplines sur les sites sportifs	
		N°184 – popularisation des événements sportifs en les rendant accessibles à tous par l'organisation d'événements de qualité favorisant le mélange des publics et la fréquentation familiale	
Poursuivre le maillage des équipements sportifs de proximité en accès libre		N°185- réalisation d'un état des lieux des pratiques et des usages	
		N°186- recensement des lieux où pourraient être implantés des équipements légers de proximité et définition de la typologie des équipements	
		N°187- engagement d'une réflexion quant à l'ouverture et à la mutualisation des plateaux sportifs des écoles	

Développer des  
activités de prévention  
en matière de santé  
par le sport

**N°188-** sensibilisation des encadrants sportifs et des pratiquants à l'approche sport et santé et accompagnement des initiatives alliant sport et santé

**N°189-** prévention des chutes chez les personnes âgées : Sport/Nutrition ; Sport/Insertion

**N°190-** relais des campagnes nationales de sensibilisation de prévention des risques

**N°191-** découverte des parcours d'orientation

## ORIENTATION PRIORITAIRE N°10 : PROMOUVOIR UNE VILLE D'EQUILIBRE

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
<b>10.1 - Favoriser l'émergence d'une urbanisation durable</b>	Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle dans l'ensemble des programmes	N°192- systématisation des réunions de concertations avec les syndicats de quartier et les riverains pour les opérations de plus de 10 logements.
		N°193- répartition du logement social sur l'ensemble du territoire
	Préserver un équilibre entre l'habitat et les espaces verts et naturels	N°194- labellisations et certifications du patrimoine communal (labellisation « EcoJardins », certification « espaces verts écologiques – EVE -», présentation du dossier pour un classement du patrimoine à l'UNESCO, secteurs sauvegardés, ...)
		N°195- protection des arbres remarquables et valorisation de la flore locale
		N°196- réalisation d'inventaires faune/flore pour faire connaître le patrimoine local
		N°197- préservation et renforcement des trames vertes et bleues (éco-sites)
		N°198- diffusion et application de Chartes (Charte paysagère, jardins citoyens, ...)
		N°199- participation à des prix, à des concours (« J'embellis ma Ville, Ville Fleurie ...)
N°200- poursuite de la réflexion quant au développement de refuges ou d'expositions en site urbain		
N°201- poursuite du programme de végétalisation des toitures municipales		
<b>10.2- Rechercher un développement économique équilibré, en préservant un équilibre commerce/tertiaire/ industrie</b>	Consolider le positionnement innovation technologique en favorisant l'implantation des entreprises	N°202- développement, aménagement et gestion durable du boulevard de la connaissance (Unitec jusqu'à Bersol)
		N°203- développement du Bioparc
		N°204- réflexion autour de la création d'une Cité de l'innovation
	Accueillir les créateurs et les jeunes entreprises	N°205- développement du dispositif d'accueil et d'accompagnement des « jeunes pousses » innovantes (pépinière d'entreprises)
	Préserver les petites centralités en matière de commerces de proximité	N°206- définition d'action de rénovation cohérente des quartiers en croisant les besoins (commerçants de proximité/habitants)
		N°207- amélioration de l'offre commerciale de proximité
Encourager le développement de l'économie sociale et solidaire	N°208- création d'une épicerie sociale et solidaire	
	N°209- accompagnement de la structuration du pôle de développement de l'économie sociale et solidaire et soutien à la Fabrique à Initiatives d'Economie Sociale et Solidaire	
<b>10.3 - Faciliter la mobilité des Pessacais en proposant une offre de transport modulable</b>	Faciliter les déplacements à l'intérieur de la ville	N°210- lancement de la démarche Pessac en marche
		N°211- sensibilisation aux déplacements doux
		N°212- déploiement du Plan piéton-vélo et développement des stations-vélos en libre-service
	Faciliter les déplacements à l'extérieur de la ville	N°213- poursuite de l'interconnexion du territoire avec l'aéroport
		N°214- développement de l'offre de transports en commun avec l'extension de la ligne B du tram et création d'un nouveau pôle intermodal
N°215- développement de stations d'auto-partage		
<b>10.4 - Assurer une desserte optimale des quartiers</b>	Mettre en œuvre des aménagements et voiries en concertation avec les habitants	N°216- mise en place de réunion de concertation avec les habitants avant toute réhabilitation

**ORIENTATION PRIORITAIRE N°11 : ORGANISER LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE AFIN DE FAVORISER UN ACCÈS RÉEL À L'ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE** *(à partir des 4 axes : apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à vivre ensemble et apprendre à être)*

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
<b>11.1- Favoriser la mise en place des parcours individualisés et adaptés aux capacités et aux besoins de chacun</b>	Rendre accessible l'information et faciliter l'accès aux droits	<b>N°217-</b> poursuite du développement de l'information citoyenne individuelle à travers la Plateforme des services aux publics (aides aux démarches juridiques, aides aux démarches administratives, démarche en lignes, information juridique)
		<b>N°218-</b> développement des réunions d'informations collectives (Formations, Liens Actions de Sensibilisation des Habitats : FLASH)
		<b>N°219-</b> création de la structure d'appui et d'information aux entreprises et professionnels de l'orientation (Aquitaine CAP métiers/Cité de la formation permanente)
	Apprendre à apprendre pour bénéficier des opportunités offertes par l'éducation tout au long de la vie en permettant l'accès à tous aux compétences clés	<b>N°220-</b> poursuite du travail autour des ateliers de pédagogie personnalisée (APP)
		<b>N°221-</b> poursuite des ateliers d'acquisition des compétences sociales et citoyennes
		<b>N°222-</b> ateliers d'aide à la rédaction de curriculum vitae
		<b>N°223-</b> soutien et valorisation des ateliers d'alphabétisation
	Permettre l'apprentissage du numérique par tous	<b>N°224-</b> parcours numérique de la médiathèque
		<b>N°225-</b> engagement de la réflexion autour de l'optimisation de l'utilisation du matériel informatique des écoles en dehors du temps scolaire
		<b>N°226-</b> sensibilisation des publics à un usage responsable des outils numériques
<b>11.2 - Susciter le désir « de formation » en offrant des possibilités à tous d'éducation pour des fins multiples</b>	Organiser des parcours ou des cycles par le biais du partage de savoirs, de temps d'échange et de débat	<b>N°227-</b> valorisation des campagnes nationales (semaine de la mobilité, de la solidarité internationale, du développement durable, rencontre de l'économie sociale et solidaire, etc).
		<b>N°228-</b> développement de cycles thématiques et ponctuels sur l'ensemble du territoire (Université populaire du cinéma, Les forums de Pessac, Conférence médiathèque, Les Cafés Economiques, Les Conférences Artothèque, ...)
		<b>N°229-</b> développement de conférences ou de formations adossées à un événementiel thématique (l'éducation des plus jeunes au spectacle vivant et la formation des professionnels lors du festival Sur un petit nuage , festival international du film d'histoire, etc)
		<b>N°230-</b> développement de l'éducation à l'image envers le grand public, les médiateurs et les professionnels
	Organiser des formations à destination des bénévoles	<b>N°231-</b> mise en place de cycles de formation thématiques à destination des dirigeants et adhérents associatifs
		<b>N°232-</b> développement d'action de sensibilisation à l'organisation de manifestation éco-responsable
		<b>N°233-</b> multiplication des ressources sur le Portail associatif (statut type, législation, démarches administratives, etc)
		<b>N°234-</b> engagement de la réflexion autour de l'ouverture des écoles à la formation de proximité pour adulte
	Contribuer à la formation des étudiants dans le domaine du cinéma	<b>N°235-</b> organisation de colloques universitaires
		<b>N°236-</b> accueils des étudiants en masters recherche et cinéma, L3 cinéma, master professionnels cinéma et de l'ISIC
Mettre à disposition les ressources de l'INA	<b>N°237-</b> mise en place d'action de médiation autour de « l'inathèque »	

**ORIENTATION PRIORITAIRE N°11 : ORGANISER LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE AFIN DE FAVORISER UN ACCÈS RÉEL À L'ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE** *(à partir des 4 axes : apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à vivre ensemble et apprendre à être)*

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
<b>11.3 - Permettre l'émergence d'espaces hybrides de formation facilitant un rythme individualisé d'apprentissage, sur la base de ressources décentralisées et d'une accessibilité à distance</b>	Faciliter les possibilités de connexion sur le territoire et réfléchir à la mise à disposition de postes en libre accès	<b>N°238-</b> réalisation de l'état des lieux existant en termes de possibilité
		<b>N°239-</b> multiplication du nombre de postes en libre accès
		<b>N°240-</b> développement des lieux publics en libre accès WIFI
		<b>N°241-</b> inventaire collectif de l'offre existante
		<b>N°242-</b> développement de l'information sur l'offre existante
	Initier une réflexion sur la formation professionnalisante à distance	<b>N°243-</b> formation d'un groupe de travail pour engager la réflexion sur l'accès à ce type d'offre
<b>11.4 - Favoriser la « formation par le travail »</b>	Soutenir l'insertion professionnelle en permettant de renouer avec le travail	<b>N°244-</b> développement des clauses d'insertion et suivi sur le territoire
		<b>N°245-</b> animation et coordination du territoire en matière d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi
	Combattre les inégalités vécues par certaines populations	<b>N°246-</b> poursuite du dispositif « chantier formation-qualification 2ème chance »
	Consolider les parcours dans le domaine de l'animation	<b>N°247-</b> poursuite du développement des chantiers éducatifs  <b>N°248-</b> Poursuite du parcours de professionnalisation dans la filière animation : de la découverte à l'emploi

**ORIENTATION PRIORITAIRE N°12 : RECONNAITRE L'EXISTENCE DE SAVOIRS MULTIPLES, ORGANISER LEUR PRISE EN COMPTE ET LEUR DIALOGUE COMME VECTEUR SOCIAL**

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
<b>12.1 - Développer notre capacité collective à créer des circulations, du lien et des échanges</b>	Transformer les équipements pour en faire au-delà de leur vocation initiale des lieux de vie, de rencontre et d'échanges « 3ème lieux »	<b>N°249-</b> engagement de la réflexion autour du réaménagement de la Médiathèque
		<b>N°250-</b> organisation de week-end portes ouvertes dans les maisons municipales de quartier
		<b>N°251-</b> valorisation des maisons municipales de quartier comme lieu de vie citoyenne
		<b>N°252-</b> mise à disposition du patrimoine municipal aux pratiques associatives (ponctuelles, hebdomadaires, mensuelles, annuelles)
	Créer les conditions du partage des espaces publics entre habitants	<b>N°253-</b> association des habitants dans les projets de réaménagement
Favoriser le développement de manifestations populaires et gratuites pour permettre la rencontre des populations	<b>N°254-</b> déclinaison de manifestations nationales à l'échelle locale (Fête de la Musique, ...)	
	<b>N°255-</b> développement de manifestations thématiques sur l'ensemble du territoire (Bambinofolies, Fête du Jeu, Partie animation du Festival en Bonne Voix, Festival Complètement à l'Ouest, Animazia, ...)	
<b>12.2 - Impliquer les habitants dans la vie de la cité</b>	Systématiser la participation des habitants dans la réflexion et la mise en œuvre des politiques publiques	<b>N°256-</b> co-construction d'un référentiel de la participation
		<b>N°257-</b> réflexion autour de la création d'un conseil local de la vie associative
		<b>N°258-</b> systématisation d'instances formelles de suivi et d'analyse (ROL, CLVA, Comité d'Usagers de la Restauration, ...)
	Valoriser les connaissances et expertises des citoyens	<b>N°259-</b> développement de démarches structurantes ouvertes au plus grand nombre : projet culturel, associatif, agenda 21, PLU, PEDT
<b>12.3 - Favoriser la réussite éducative et sociale par la création de nouvelles formes de co-construction des apprentissages et des connaissances</b>	Renforcer le lien social et valoriser des potentialités collectives par la mise en œuvre d'actions collectives sur le territoire	<b>N°261-</b> développement et mise en réseau des jardins citoyens favorisant la rencontre et engagement d'une réflexion autour de la communication autour des bonnes pratiques du jardinage
		<b>N°262-</b> développement d'actions collectives autour de « l'économie d'énergie »
	Permettre l'émergence de réseaux réciproques de savoir	<b>N°263-</b> soutien au développement d'ateliers et/ou de temps d'échange de savoirs, de bonnes pratiques, de benchmarks
		<b>N°264-</b> développement de temps forts valorisation les échanges (Printemps et Automne du Bourgailh)
		<b>N°265-</b> réflexion autour de la création d'un réseau d'échanges réciproques de savoirs
<b>12.4 - S'ouvrir sur le monde</b>	Développer notre capacité collective à laisser naître des expérimentations et des innovations	<b>N°266-</b> mise en place d'une veille sur les projets expérimentaux innovants à l'échelle du territoire
	Valoriser la richesse des diversités culturelles et promouvoir l'interculturalité	<b>N°267-</b> mise en place d'un système de mutualisation des démarches mises en œuvre par les différents acteurs
		<b>N°268-</b> engagement d'une réflexion sur un mode de valorisation annuel des expérimentations
		<b>N°269-</b> développement d'action de découverte et d'apprentissage autour des langues et cultures étrangères
		<b>N°270-</b> organisation d'événementiels festifs interculturels sur l'ensemble du territoire (Les Rencontres africaines, ...)
	Développer les échanges internationaux	<b>N°271-</b> enrichissement culturel du territoire avec les jumelages existants (Burgos, Göppingen, Galati et Viana do Castelo)
		<b>N°272-</b> poursuite de l'engagement dans la coopération décentralisée et le projet « Coeur de mères » avec la Ville de Banfora

## ***VI. Un projet évaluatif inscrit au cœur du PEDT***

Le suivi et l'évaluation du PEDT en sont des parties constitutives. Ainsi, le dispositif est élaboré et mis en place en même temps que le projet.

Réfléchir à la mise en place de l'évaluation dans le cadre du PEDT, et plus spécifiquement de la réforme des rythmes scolaires, doit nous permettre de développer une culture de l'évaluation, de prévoir les moyens que nous estimons nécessaires et que nous souhaitons engager dans cette démarche. Cette conception devrait nous permettre d'anticiper cet exercice en prévoyant les dispositions et les dispositifs susceptibles de faciliter l'évaluation et d'en accroître la qualité.

De plus, ancrer l'évaluation dès le début du PEDT nous paraît pouvoir limiter les réticences de certains acteurs, qui voient dans l'évaluation un moyen de contrôle, ou à qui l'utilité du processus échappe. Notre enjeu est le suivant : faire que l'évaluation ne soit plus extérieure à la pratique mais devienne une attitude, un principe et une analyse de notre action, de nos activités qui traduisent une intégration spontanée de la logique méthodologique.

### **A/ Le cadre théorique de notre projet évaluatif**

#### ***1 /Un projet évaluatif qui conjugue trois finalités***

Au cœur du projet évaluatif, 3 finalités méritent d'être distinguées :

- **une finalité instrumentale** : pour identifier et mesurer les effets propres du PEDT, de notre politique éducative territoriale afin d'adapter les orientations et les objectifs
- **une finalité normative** : pour construire un jugement sur le bien fondé et la réussite de notre programme d'actions et en estimer la « rentabilité »
- **une finalité cognitive** : pour que l'évaluation participe de la production de connaissances par sa fonction « critique »

## **2/ Un enjeu majeur : identifier « les bénéficiaires » de l'évaluation**

Trois dimensions peuvent être identifiées et il conviendra que nous demeurions collectivement vigilants quant à leur équilibre :

- **une dimension de gestion** : qui renvoie à la cohérence entre les missions et les actions ⇒ à *destination des financeurs*
- **une dimension technique** : pour comprendre les pratiques, leurs effets afin de faire évoluer, si nécessaire, les actions réalisées ⇒ à *destination des professionnels, des associatifs, des parents, des citoyens/bénévoles*
- **une dimension « qualité de service »** : pour améliorer notre action et mieux répondre aux besoins ⇒ à *destination des professionnels, des associatifs, des parents, des citoyens/bénévoles*

## **3/ Les principes directeurs de l'évaluation : pour une gouvernance démocratique**

Plusieurs principes conditionnent la réussite du projet évaluatif :

- Une dimension continue et participative de la démarche
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs
- L'intégration de l'évaluation ainsi que de sa planification au projet
- Des questions d'évaluation posées, pertinentes et précises
- Une approche intégrée qui recherche les complémentarités entre le PEDT et les autres politiques territoriales
- Une démarche méthodologique précise
- Une présentation claire et exacte des résultats
- Une équipe multidisciplinaire
- L'utilisation des résultats pour donner à l'évaluation le potentiel d'avoir des impacts concrets

#### 4/ Un mode d'évaluation adapté qui allie évaluation interne et externe

La complexité du PEDT, ainsi que les différentes logiques institutionnelles qui peuvent s'y confronter, nous incitent à conjuguer l'évaluation interne et externe. Il convient ainsi de distinguer :

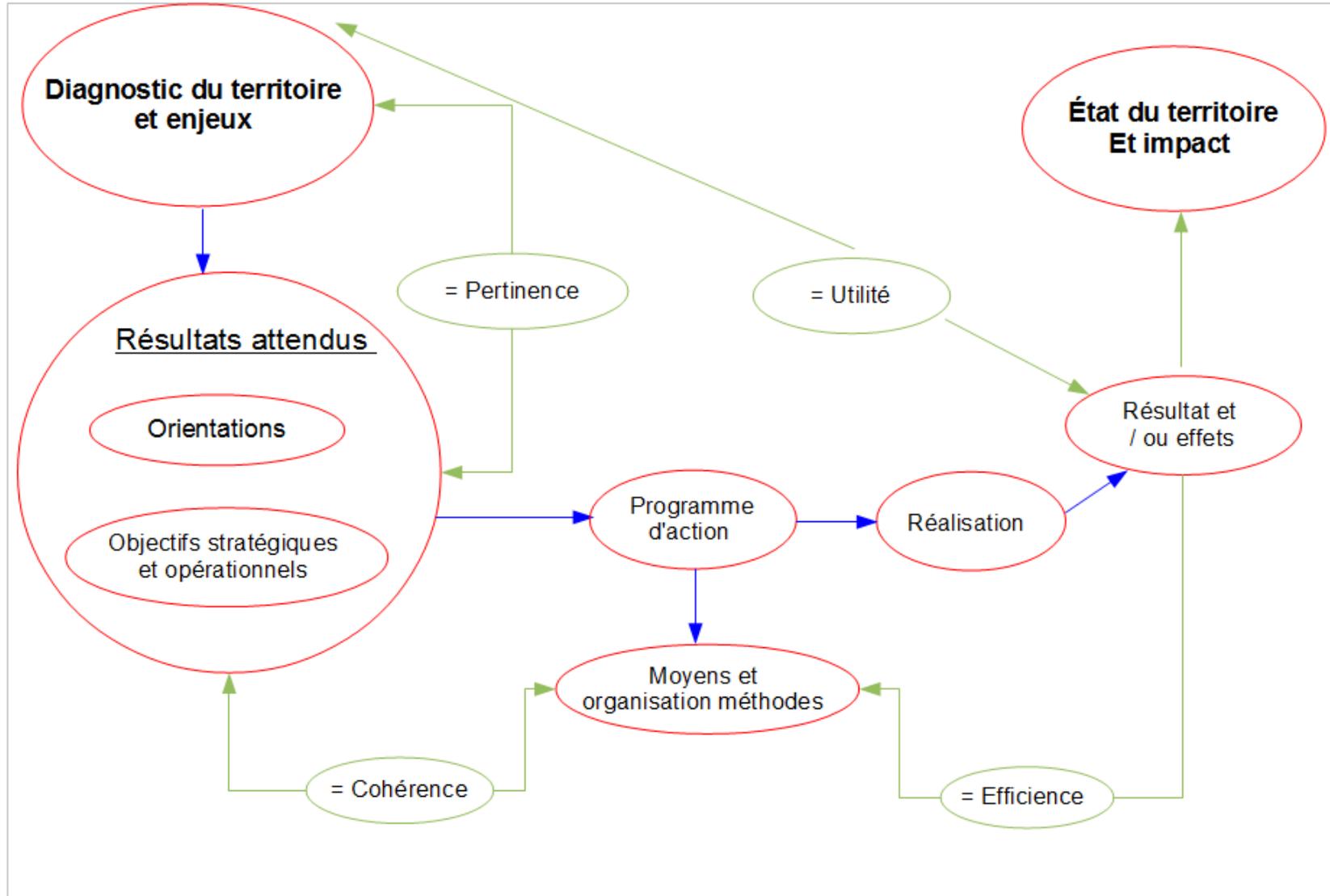
- **L'évaluation externe** avec l'accompagnement de l'Université Bordeaux IV, à travers l'Ecole Supérieur du Professorat et de l'Education – ESPE -d'Aquitaine, dans le cadre du Master 2 Pilotage de projets éducatifs au local et à l'international
- **L'évaluation interne** avec la création d'une instance spécifique, le comité technique d'évaluation qui comprendra une représentation de l'ensemble des acteurs du PEDT. Elle questionnera, avec l'accompagnement méthodologique des Francas les pratiques professionnelles des intervenants durant les ateliers éducatifs.

	Acteurs et caractéristiques	Attendus	Points de vigilance
<b>Evaluation externe</b>	Une expertise méthodologique L'Université	- Expérience dans le domaine de l'évaluation et légitimité méthodologique - Expertise reconnue dans le champ éducatif - Méthodologie originale et rigoureuse	- Collaboration étroite avec le comité technique d'évaluation  - Prise en compte du territoire pessacais, du partenariat
	Une expertise disciplinaire  Auto-évaluation interne avec l'accompagnement des Francas	- Prise de recul et réflexion sur les pratiques professionnelles - Recherche-actions sur les pratiques professionnelles dans le cadre des ateliers - Accompagnement pour aider les professionnels à mieux ajuster leurs interventions, leurs missions - Renforcement des compétences en matière d'évaluation	- Une réussite qui repose sur la relation de confiance entre les intervenants et les équipes
<b>Evaluation interne</b>	Une expertise de terrain Auto-évaluation interne	- Créer les conditions de l'appropriation interne de la démarche, des outils, et des résultats de l'évaluation - Mieux rendre compte de notre action et des effets de cette action	- Faire preuve de recul et d'impartialité pour interroger et faire évoluer le projet
	Une expérience pour énoncer des préconisations réalistes		

Une définition claire de nos orientations et de nos objectifs, qui traduit notre logique d'actions, est nécessaire pour poser précisément ces questions évaluatives.

L'arborescence du PEDT				
Les piliers	Les orientations prioritaires	Les objectifs stratégiques	Les objectifs opérationnels	Les actions

Pour évaluer, nous comparerons l'avant et l'après PEDT afin de déterminer si ce qui a été réalisé était pertinent, efficient, utile et cohérent comme l'indique le schéma ci-dessous.



## **B/ Notre projet évaluatif**

### **1/ Les objectifs et les résultats attendus**

L'évaluation doit permettre d'apprécier l'efficacité du programme d'actions et de comparer l'impact des opérations menées par rapport aux objectifs fixés et aux moyens mis en œuvre. Il s'agit également de :

- adapter et ajuster le projet au fur et à mesure de son avancement ;
- préparer l'avenir à partir des enseignements tirés ;
- rendre compte aux acteurs du territoire et les remobiliser ;
- développer une culture de l'évaluation chez les différents acteurs impliqués.

### **2/ Le périmètre de l'évaluation**

Trois composantes essentielles se dessinent :

- Le programme d'actions du PEDT et sa mise en œuvre
- La structure d'organisation du PEDT
- La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires : une attention particulière est à porter à l'évaluation des pratiques résultant de la mise en œuvre de la réforme

L'évaluation traitera les principales questions évaluatives sous l'angle de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité et de l'utilité. Des choix seront opérés.



Périmètre	Thématiques	Sous - thématique	Les questions évaluatives	Indicateurs ou critères
<p align="center"><b>L'atteinte des objectifs des piliers</b></p> <p align="center"><b>Le programme d'actions et l'évaluation des résultats</b></p>	<p><b><u>Efficacité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les effets et les résultats attendus ont-ils été produits grâce au programme d'actions ?</li> </ul> <p><b><u>Efficience</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les effets obtenus l'ont-ils été avec une mobilisation raisonnable de moyens (financiers, humains,matériels...).</li> </ul>	<p><b><u>Pilier 1</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un accompagnement attentif et cohérent de l'enfant sur ses différents temps de vie</li> <li>- L'accueil éducatif de qualité dans l'ensemble des espaces et temps de vie de l'enfant</li> <li>- La participation des parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existe t-il une réelle articulation entre les différentes modalités de prise en charge et les différents acteurs ?</li> <li>- Les différents temps de l'enfant sont t-il lisibles, leurs qualités ont-t-elles été accentuées ?</li> <li>- Les parents ont-t-ils une place effective au sein de l'école et des structures éducatives ?</li> </ul>	
	<p><b><u>Pertinence</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelle est l'adéquation entre les enjeux et les objectifs fixés pour l'intervention publique ?</li> </ul> <p><b><u>Cohérence</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En quoi les missions, l'organisation, les modes de fonctionnement et les relations des services, des structures et des acteurs permettent une mise en œuvre du projet correspondant aux objectifs poursuivis ? Comment la politique éducative s'articule-t-elle avec d'autres politiques et/ou dispositifs ?</li> </ul>	<p><b><u>Pilier 2</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La co-production des projets et des actions</li> <li>- L'expérimentation et l'innovation</li> <li>- L'épanouissement des enfants</li> <li>- La réussite de tous</li> <li>- La proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en synergie des acteurs, des projets parvient -elle à produire de l'innovation ?</li> <li>- Les enfants, les jeunes ont-ils réellement accès à des activités sportives, culturelles, citoyennes et de loisirs sur le territoire ?</li> <li>- Le local constitue t-il un effet levier sur la réduction des inégalités ?</li> </ul>	
		<p><b><u>Pilier 3</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La richesse et l'effervescence de l'environnement</li> <li>- La formation tout au long de la vie</li> <li>- La reconnaissance de savoirs multiples</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le territoire offre t-il un environnement épanouissant et accessible ?</li> <li>- La formation tout au long de la vie constitue t-elle une réalité à Pessac ?</li> <li>- La reconnaissance de savoirs multiples est-elle effective ?</li> </ul>	

Périmètre	Thématiques	Sous - thématique	Les questions évaluatives	Indicateurs ou critères
<b>Le PEDT</b>	<b>La structure d'organisation du PEDT</b>	<b><u>La gouvernance</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel sont les effets du PEDT en matière de gouvernance territoriale éducative ?</li> <li>- Quels sont les effets du PEDT en matière de gouvernance interne ?</li> </ul>	
		<b><u>La participation</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A t-elle un effet levier sur l'engagement des acteurs ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'instances permanentes (dénomination, objectifs, fréquence des réunions, nombre de participants, ...)</li> <li>- Les apports, les propositions des acteurs sont-ils pris en compte aux étapes clefs ?</li> </ul>
		<b><u>L'organisation d'un pilotage</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PEDT bénéficie t-il d'un portage politique fort et transversal ?</li> <li>- Existe t-il un comité de pilotage stratégique impliquant les partenaires ?</li> <li>- Le PEDT bénéficie t-il d'un pilotage opérationnel transversal et efficace ?</li> <li>- Les moyens nécessaires au pilotage ont-ils été prévus et mobilisés ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de COPIL internes / acteurs impliqués / politiques publiques concernées / Nombre de présentations aux élus</li> <li>- Nombre de réunions du Comité de gouvernance/ nombre d'acteurs/ qualité des Acteurs</li> <li>- Définition et respect du schéma fonctionnel/ effectivité du fonctionnement</li> <li>- Effectivité des moyens/mobilisation</li> </ul>
		<b><u>La transversalité</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'organisation mise en place favorise t-elle la transversalité des politiques /des actions / des acteurs ?</li> <li>- Dans quelle mesure la prise de décision s'appuie t-elle sur une analyse transversale des impacts au regard des enjeux et des orientations ?</li> </ul>	
		<b><u>L'évaluation</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Est-elle formalisée et accompagnée de moyens ?</li> <li>- Est-elle participative ?</li> <li>- Est-elle satisfaisante, utile et adaptée ?</li> </ul>	

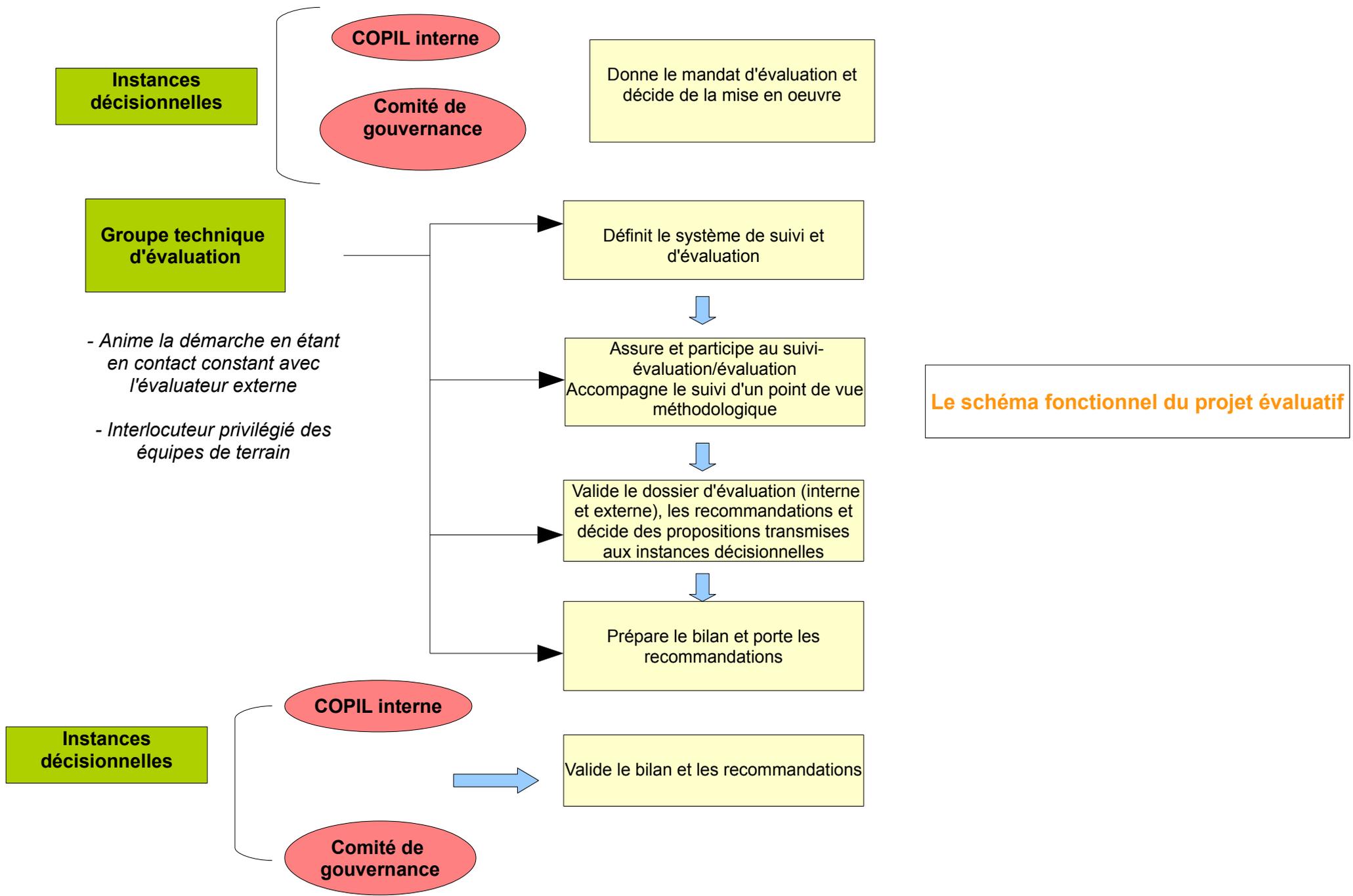
Périmètre	Thématiques	Sous - thématique	Les questions évaluatives	Indicateurs ou critères
<p><b>La réforme des rythmes scolaires</b></p>	<p><b>Évaluation des résultats, des actions au regard de l'atteinte des objectifs</b></p>	<p><b><u>Bien-être, épanouissement de l'enfant/plaisir au sein de l'école</u></b></p>	<p>- Quel est l'impact de l'aménagement des espaces de détente dans chaque école sur la qualité de vie dans l'école ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de locaux détente aménagés / nombre d'écoles (maternelles / élémentaires)</li> <li>- Nature de ces locaux (BCD, nouveaux locaux...)</li> <li>- Mesure de fréquentation des espaces (Quand ? Qui?)</li> <li>- Mesure de satisfaction (enquêtes enfants/parents)</li> </ul>
			<p>- La généralisation d'ateliers sur la pause méridienne contribue t-elle à la qualité de ce temps ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants fréquentant l'atelier (maternelle/élémentaire/par école/par âge, ..)</li> <li>- Évolution de la fréquentation (cible 50 % par école)</li> <li>- Mesure de la satisfaction (enquêtes enfants/parents)</li> </ul>
			<p>- Les ateliers éducatifs sont -ils attractifs ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants inscrits par école / maternelle / élémentaire</li> <li>- Mesure de la fréquentation par école, par tranche d'âge / maternelle / élémentaire</li> <li>- % des enfants quittant les ateliers par école/ par module</li> <li>- % des enfants inscrits en cours d'année</li> </ul>
		<p><b><u>Égalité d'accès aux ateliers</u></b></p>	<p>- Les propositions sont -elles de qualité identique dans chaque école ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque module est-il présent dans chaque école ?</li> <li>- Nombre d'actions par module dans chaque école</li> <li>- % d'interventions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- en interne : Direction de l'Education / Autres Directions</li> <li>- en externe : Associations / Parents / Bénévoles</li> <li>- globalement, par école et par période</li> </ul> </li> <li>- Mesure de la satisfaction par école (enquêtes enfants/ parents)</li> </ul>
		<p>- L'égalité d'accès, quelles que soient les ressources est-elle constatée ?</p>	<p>- Nombre d'enfants fréquentant les ateliers/par école/QF</p> <p>- Évaluation de la fréquentation par QF</p>	

Périmètre	Thématiques	Sous - thématique	Les questions évaluatives	Indicateurs ou critères
<p><b>La réforme des rythmes scolaires</b></p>	<p><b>Les effets du projet sur l'environnement éducatif et partenarial</b></p>	<p><b><u>Mobilisation autour du projet</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mobilisation interne est -elle effective et perdure t-elle dans le temps ?</li> <li>- La mobilisation externe est -elle effective et perdure t-elle dans le temps ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de directions / nombre de professionnels engagés à moyen et long terme ?</li> <li>- Nombre d'associations/nombre de professionnels/bénévoles /parents d'élèves / bénévoles / enseignants à moyen et long terme</li> </ul>
		<p><b><u>Décloisonnement des projets/des temps/des espaces/des acteurs</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre de la réforme des rythmes a-elle engendré des interactions entre :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignants/Animateurs</li> <li>- Enseignants/Agents techniques</li> <li>- Personnel Ville / Parents</li> <li>- Animateurs / Associations</li> <li>- Enseignants / Associations</li> </ul> </li> <li>- Quel est l'impact sur la réussite scolaire et éducative des enfants ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets d'école pensés en articulation avec les autres temps/et ou présentant une ouverture sur l'environnement/ nombre d'écoles</li> <li>- Nombre d'écoles où les APC sont construits en corrélation avec les ateliers /nombre d'écoles ; Nombre d'écoles où les objectifs des APC et les objectifs des autres projets s'articulent ?</li> <li>- Nombre de projets associatifs parmi les acteurs intervenant dans l'école prenant en compte la totalité des temps de l'enfant et construits en lien avec les objectifs des autres projets</li> <li>- Nombre de projets de structures d'accueil construits en corrélation avec les projets d'école / nombre d'écoles</li> </ul>
		<p><b><u>Les effets sur les relations entre les acteurs éducatifs</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel est l'impact de la formalisation des relations au sein de la communauté éducative sur les interactions entre acteurs éducatifs ?</li> <li>- Les parents viennent-ils plus facilement dans l'enceinte de l'école ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation effective : signature de la charte et mise en œuvre du protocole de vie dans l'école</li> <li>- Nombre de partenaires mobilisés/thématique/institution</li> <li>- Nombre de réunions de régulation/ école dans l'année pour régler des conflits / typologie des conflits</li> <li>- Évaluation, synthèse globale du protocole/école/ grille à construire</li> </ul>
		<p><b><u>Une vie associative contributive des politiques publiques</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce positionnement des associations en tant que contributrices et non prestataires de service engendre-il des changements au niveau :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la relation des associations avec la Ville</li> <li>- des propositions d'améliorations</li> <li>- des incidences budgétaires et juridiques ?</li> </ul> </li> </ul>	

### **3/ Les acteurs du système d'évaluation**

Notre évaluation repose sur une démarche concertée et co-produite entre l'évaluation externe et le comité technique d'évaluation. Plusieurs catégories d'acteurs participent au processus évaluatif :

- **Les instances de pilotage du PEDT**, commanditaires de l'évaluation qui donnent le mandat d'évaluation et décident de sa mise en œuvre : en interne, le Comité de pilotage, en externe, le Comité de gouvernance.
- **Le comité technique d'évaluation** : il s'agit d'un groupe technique mis en place pour élaborer le système d'évaluation. Il anime la démarche, définit le système de suivi et d'évaluation, en assure la mise en œuvre, mobilise les partenaires et apporte un appui méthodologique.
- **Le chargé d'évaluation externe** : l'Université : apporte les réponses aux questions évaluatives et formule les préconisations.



#### **4/ Les modalités de réalisation : une évaluation dynamique et une évaluation ponctuelle (intermédiaire / finale)**

Dans le cadre « d'une gouvernance démocratique » et d'une dynamique collective de progrès, l'évaluation doit s'inscrire dans une démarche participative et pédagogique pour l'ensemble des acteurs. Cette dimension participative croise les différents niveaux de participation (information, consultation, concertation et co-construction) à toutes les étapes d'évaluation.

##### **a) La mise en place des systèmes de suivi-évaluation et d'évaluation**

La fonction de suivi se distingue de la fonction d'évaluation :

- **la fonction de suivi-évaluation** relève du pilotage au quotidien et à ce titre est assurée par le groupe technique évaluation et les équipes de terrain ;
- **la fonction d'évaluation** qui contribue à tirer les enseignements et à préparer l'avenir sera assurée par l'équipe externe dédiée, en lien étroit avec le groupe technique évaluation.

Néanmoins, si ces deux fonctions se distinguent, elles n'en demeurent pas moins étroitement liées, la première alimentant la seconde. Dans tous les cas, ces systèmes s'élaborent en même temps que le projet.

Deux phases sont envisagées dans cette mise en place :

- **La phase pédagogique de définition et du pilotage de l'évaluation** : elle s'adresse à l'ensemble des partenaires et professionnels concernés. Elle rappelle :
  - les finalités
  - les principes directeurs
  - le mode d'évaluation retenu
  - les questions évaluatives pré-positionnées
  - le calendrier de déroulement du dispositif (les moments clefs)

– **La phase de co-construction avec l'équipe dédiée à l'évaluation, accompagnée par l'Université et les Francas**

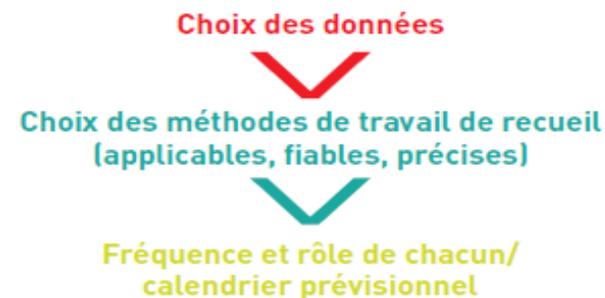
Cette phase a pour objectif de :

- déterminer précisément de ce que l'on va évaluer, ce que doit produire l'évaluation (bilans quantitatifs, qualitatifs, mesure des progrès effectués, préconisations...),
- définir le système d'évaluation : le questionnement évaluatif, les hypothèses à vérifier, les critères, les indicateurs, le temps et les moyens
- définir le système de suivi qui se traduit par la mise en place d'outils de pilotage et de suivi.

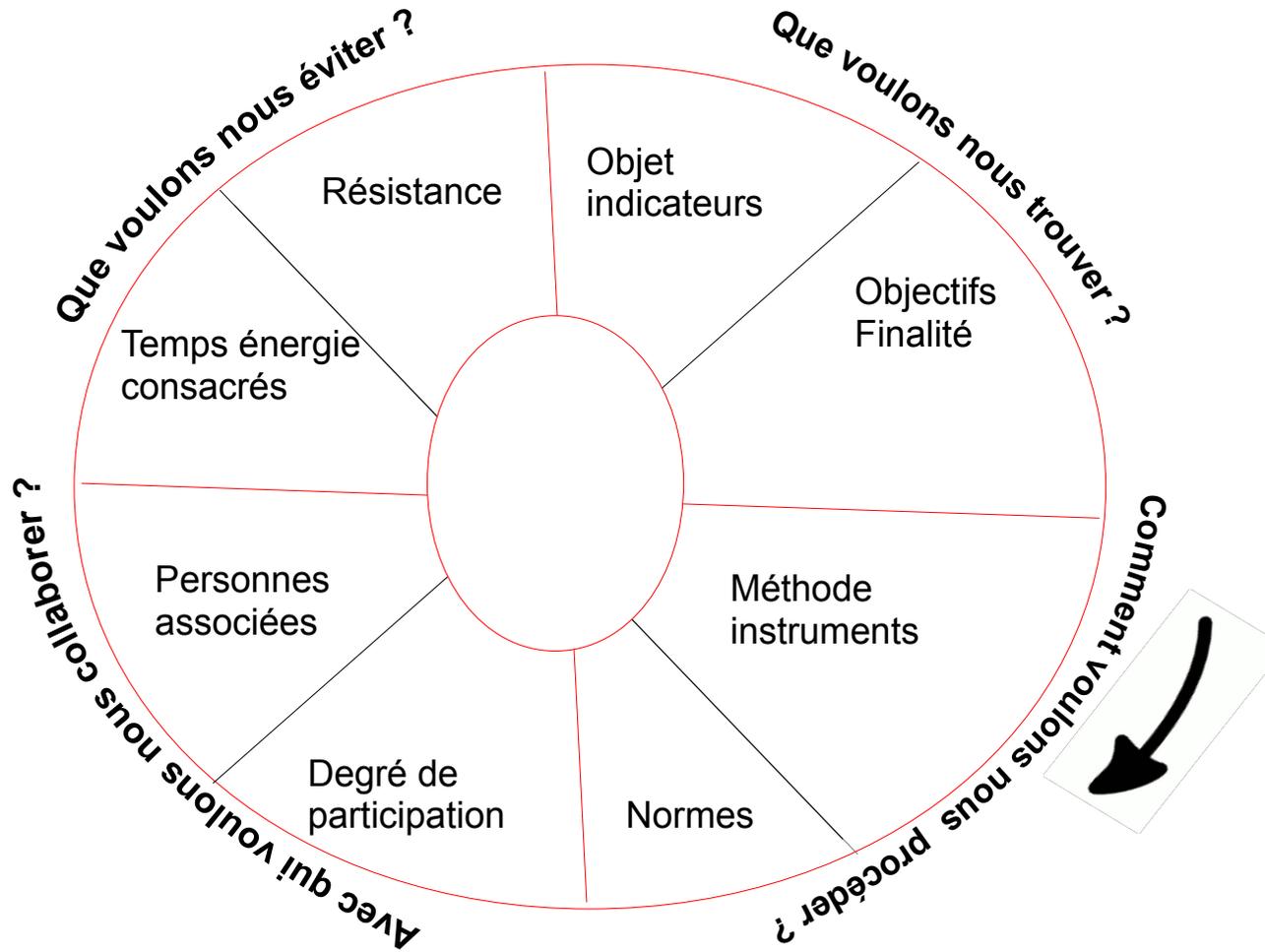
Ce travail technique de production de tableaux de bord permettra d'alimenter le système d'évaluation et d'accompagner la mise en œuvre du PEDT. Les tableaux de bord, outils principaux du système de suivi doivent être élaborés en fonction de nos besoins de suivi et de l'évaluation, ils devront nous permettre de rendre compte :

- de l'avancement technique et financier du projet,
- de son animation,
- du fonctionnement de ses instances.

Techniquement et schématiquement, nous pouvons décliner la méthode suivante :



## Roue de l'auto évaluation (utilisée en coopération Internationale)



## **b) Un dispositif d'évaluation en deux temps**

Afin de permettre à l'évaluation de jouer pleinement son rôle, la démarche d'évaluation doit être conduite de façon continue et suivre la période de mise en œuvre du projet. Le dispositif d'évaluation se déclinera ainsi en 2 temps :

- Un suivi-évaluation dynamique, chemin faisant
- Des évaluations ponctuelles : une évaluation intermédiaire et une évaluation finale

### **→ Le suivi évaluation : un dispositif d'évaluation en continu**

Le suivi de l'évaluation peut recouvrir les objectifs suivants :

- améliorer la stratégie et la mise en œuvre du projet de façon régulière sans attendre l'évaluation à mi-parcours en vue d'adapter et d'ajuster le projet au fil de son avancement
- recueillir des données pour préparer les évaluations ponctuelles, intermédiaire et finale
- mettre en place une démarche de co-construction pour une implication des acteurs et une appropriation du dispositif

Cette évaluation « chemin faisant » nous permet un traitement exhaustif du projet lissé dans le temps, couplé à une animation régulière contribuant à maintenir la mobilisation des différents acteurs.

### **→ La réalisation des évaluations à mi-parcours et finale**

Ces deux moments clefs vont structurer les processus d'évaluation du PEDT.

Concernant le processus mis en œuvre, le renseignement à date donnée de l'ensemble des indicateurs de l'évaluation passe par diverses modalités :

- consolidation des données quantitatives/qualitatives
- entretiens
- enquêtes
- groupes de travail

Sur cette base, les évaluations ponctuelles permettent de formuler des réponses au questionnement évaluatif, d'apprécier la mise en œuvre et les résultats du PEDT au regard des critères initialement choisis, et, à partir des conclusions obtenues, de formuler des préconisations pour l'avenir.

### Le parcours d'élaboration et d'appropriation des préconisations



## SYNTHESE DU PROJET EVALUATIF

Temporalité	Fonctions	Effets attendus	Méthode/ outils	Acteurs
<b>En amont du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur les finalités, les valeurs, les principes du PEDT</li> <li>- Définition et mise en œuvre d'une stratégie de co-construction</li> <li>- Diagnostic du territoire</li> <li>- Co-construction du projet</li> <li>- Définition du programme d'actions</li> <li>- Définition du cadre général du dispositif d'évaluation</li> <li>- Estimation des coûts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la cohérence du projet, la mobilisation et l'adhésion des acteurs autour du projet</li> <li>- Identifier les enjeux, comprendre les attentes, les besoins, les problèmes</li> <li>- Clarifier les objectifs et les actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement d'une dynamique participative pour définir les objectifs du territoire en matière éducative</li> <li>- Effectivité des ateliers de co-construction</li> <li>- Réalisation d'études d'impact</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des acteurs éducatifs du territoire</li> </ul>
<b>Au cours de l'action</b>	<p><b><u>Le suivi évaluation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle de gestion</li> <li>- Régulation des dysfonctionnements et des interactions</li> <li>- Amélioration de la qualité de la mise en œuvre</li> <li>- Recueil des données au fur et à mesure du déroulement du projet</li> </ul> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p><b><u>Évaluation à mi-parcours (intermédiaire)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de la mise en œuvre du programme</li> <li>- Bilan financier</li> <li>- Analyse des effets à court terme</li> <li>- Relance du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer en temps réel le PEDT</li> <li>- Améliorer la compréhension entre les acteurs chargés d'une mission éducative partagée sur le territoire.</li> <li>- Impliquer les acteurs dans le projet pour rendre le fonctionnement plus performant</li> <li>- Faciliter l'évaluation intermédiaire et finale</li> </ul> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher l'amélioration du fonctionnement à partir des différentes analyses</li> <li>- Vérifier la cohérence de la stratégie et l'efficacité des actions</li> <li>- Remobiliser les acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de la portée de l'évaluation et du rôle des intervenants</li> <li>- Création d'un groupe de travail</li> <li>- Mise en place de tableaux de bord/d'indicateurs de suivi</li> <li>- Création d'une méthode uniforme et systématique de collecte des données</li> <li>- Réunions régulières participatives ou commissions spécifiques</li> <li>- Bilan annuel/participatif</li> <li>- Analyse qualitative</li> </ul> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens</li> <li>- Questionnaires</li> <li>- Études de données comparatives</li> <li>- Études et analyses des données quantitatives et qualitatives issues du système de suivi évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Comité d'évaluation et l'ensemble des acteurs</li> </ul> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le chargé d'évaluation externe + implication de l'ensemble des acteurs</li> </ul>
<b>En aval</b>	<p><b><u>Évaluation finale</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer les effets et les impacts à moyen terme</li> <li>- Apprécier l'efficacité de la démarche</li> <li>- Préparer le prochain PEDT</li> </ul> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p><b><u>Expost</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer les effets et les impacts sur le long terme</li> <li>- Mesurer les écarts entre le souhaité/le réalisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'efficacité pour une action ultérieure</li> <li>- Modifier, ajuster la stratégie (mise en œuvre des préconisations)</li> <li>- Analyser et/ou mettre en œuvre les passerelles entre les démarches et les dispositifs existants</li> <li>- Développer une argumentation pour une négociation autour des financements</li> </ul> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprécier la pérennité</li> <li>- Améliorer l'efficacité pour une action ultérieure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens</li> <li>- Questionnaires</li> <li>- Études de données comparatives</li> <li>- Études et analyses des données quantitatives et qualitatives issues du système de suivi évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le chargé d'évaluation externe + implication de l'ensemble des acteurs</li> </ul>

***Table des annexes :***

- Annexe 1 : Modèle de fiche-action**
- Annexe 2 : Glossaire**

## Annexe 1 : Modèle de fiche-action

Intitulé de l'action / n° de l'action

Pilier :

Orientation prioritaire :

Objectif stratégique :

Objectif opérationnel :

- Action déjà existante correspondant aux objectifs du PEDT
- Action existante à faire évoluer en partie
- Action nouvelle

<b>Les éléments du diagnostic qui justifient l'action</b>	
<b>Partenaires</b>	
<b>Pilotage</b>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	
<b>Publics bénéficiaires</b>	
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Calendrier de l'action</b>	
<b>Modalités d'évaluation envisageables (indicateurs quantitatifs / qualitatifs)</b>	
<b>Coût de l'action</b>	

## Annexe 2 : Glossaire

<b>AFEV</b> Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	<b>DDCS</b> Direction Départementale de la Cohésion Sociale	<b>POTS</b> Proposition d'Organisation des Temps Scolaires
<b>ALSH</b> Accueil de Loisirs Sans Hébergement	<b>DUT</b> Diplôme Universitaire Technologique	<b>PRE</b> Programme de Réussite Educative
<b>ATSEM</b> Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	<b>ENT</b> Espace Numérique de Travail	<b>PRES</b> Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
<b>BAFA</b> Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation	<b>ESA</b> Entraide Scolaire Amicale	<b>OMD</b> Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>BCD</b> Bibliothèque Centre Documentaire	<b>JDD</b> Junior du Développement Durable	<b>RAM</b> Réseau des Assistantes Maternelles
<b>BIJ</b> Bureau Information Jeunesse	<b>INA</b> Institut National de l'Audiovisuel	<b>REAAP</b> Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
<b>BTS</b> Brevet de Technicien Supérieur	<b>INSEE</b> Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	<b>RFVE</b> Réseau Français des Villes Educatrices
<b>CAF</b> Caisse d'Allocations Familiales	<b>ISIC</b> Institut des Sciences de l'Information et de la Communication	<b>RH</b> Ressources Humaines
<b>C2D</b> Conseil de Développement Durable	<b>LAEP</b> Lieux d'Accueil Enfant Parent	<b>ROL</b> Réseau des Opérateurs Locaux
<b>CCAS</b> Centre Communal d'Action Sociale	<b>MDSI</b> Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion	<b>TIC</b> Technologies de l'Information et de la Communication
<b>CEJ</b> Contrat Enfance Jeunesse	<b>MILC</b> Maison Internationale des Langues et de la Culture	<b>UFSBD</b> Union Française de la Santé Bucco-Dentaire
<b>CLAS</b> Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	<b>MOUS</b> Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale	<b>VPI</b> Vidéo Projecteur Interactif
<b>CLVA</b> Conseil Local de la Vie Associative	<b>OMS</b> Organisation Mondiale de la Santé	
<b>CME</b> Conseil Municipal des Enfants	<b>OMS</b> Office Municipal des Sports	
<b>COFIL</b> Comité de pilotage	<b>PAEJ</b> Point d'Accueil Ecoute Jeune	
<b>CROUS</b> Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires	<b>PEL</b> Projet Educatif Local	
<b>CUCS</b> Contrat Urbain de Cohésion Sociale	<b>PEDT</b> Projet Educatif de Territoire	
<b>DASEN</b> Directeur Académique des Services de l'Education Nationale	<b>PMI</b> Protection Maternelle Infantile	
<b>DSDEN</b> Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale	<b>PNNS</b> Programme National de Nutrition Santé	



*La Ville de Pessac remercie vivement tous les acteurs éducatifs qui se sont engagés dans la démarche de co-construction du PEDT depuis le début de l'année 2013 et ont ainsi contribué à l'émergence d'une mobilisation collective à l'échelle du territoire autour des questions éducatives.*

*Dans le cadre de cette dynamique partenariale, le PEDT constitue ainsi le fruit d'un travail collectif et partagé par les acteurs éducatifs du territoire qui ont croisé leurs expériences et leurs expertises spécifiques pour faire vivre l'ambition éducative portée par le projet, au service des enfants pessacais.*

***Un grand merci à tous les partenaires éducatifs qui ont activement participé à l'élaboration de ce projet dans le cadre de réunions de concertation et d'ateliers de co-construction :***

- les représentants des parents d'élèves*
- les Directeurs et les enseignants des écoles pessacaises*
- le tissu associatif pessacais (associations culturelles, sportives, d'Education populaire)*
- les fédérations d'Education Populaire, représentées à travers la plateforme Acté 33*
- Les partenaires institutionnels (Conseil Général, CAF, Inspection de l'Education Nationale, les services déconcentrés de l'Etat ...)*
- les services municipaux*

***... et rendez-vous pour la prochaine étape du projet : la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions 2013 -2016 pour promouvoir une éducation globale, partagée, inclusive pour tous, de la petite enfance au 4ème âge, pour favoriser l'émergence d'un territoire apprenant.***



*« Menons le combat contre l'analphabétisme, la pauvreté et le terrorisme, nos livres et nos crayons sont nos meilleures armes.*

*Un enfant, un enseignant, un livre et un stylo peuvent changer le monde.*

*L'éducation est l'unique solution, l'éducation avant tout. »*

Extrait du discours de Malala Yousafzai à l'ONU le 12 juillet 2013, plaidant en faveur de l'accès à l'éducation pour tous les enfants et rappelant ainsi à tous les gouvernements l'impérieuse nécessité d'atteindre le 2<sup>ème</sup> Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) qui concerne l'accès universel à l'éducation primaire.



Ville de Pessac  
Direction de l'Éducation  
05.57.93.64.90

